Ontario

2005

Perspectives économiques et revue financière

de l'Ontario

Documents d'information

L'honorable Dwight Duncan
Ministre des Finances

Ontario

2005

Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario

Documents d'information

L'honorable Dwight Duncan
Ministre des Finances

Pour de plus amples renseignements au sujet de *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2005, Documents d'information*, s'adresser au :

Ministère des Finances
95, rue Grosvenor, Queen's Park
Édifice Frost Nord, 3e étage
Toronto (Ontario) M7A 1Z1

ou appeler (sans frais d'interurbain) au :

Centre d'information du ministère des Finances	
Demandes en français :	1 800 668-5821
Demandes en anglais :	1 800 337-7222
Téléimprimeur (ATS) :	1 800 263-7776

Pour avoir la version électronique du document, visiter le site Web du ministère à :
www.fin.gov.on.ca

On peut se procurer des exemplaires du présent document auprès de :

Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8

Téléphone :	416 326-5300
Commandes de l'extérieur :	1 800 668-9938
Téléimprimeur (ATS) :	1 800 268-7095
Site Web :	www.publications.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005
ISSN 1496-2837

This document is available in English under the title:
2005 Ontario Economic Outlook and Fiscal Review, Background Papers

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXE I	PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO ET PRÉVISIONS DE REVENUS	1
ANNEXE II	PLAN FINANCIER À MOYEN TERME DE L'ONTARIO	45
ANNEXE III	TRANSPARENCE FISCALE	63
ANNEXE IV	EMPRUNT ET GESTION DE LA DETTE	111
ANNEXE V	TABLEAUX ET GRAPHIQUES FINANCIERS	123
ANNEXE VI	TABLEAUX DES DONNÉES ÉCONOMIQUES	139
ANNEXE VII	COMMENT PARTICIPER AUX CONSULTATIONS PRÉALABLES AU BUDGET DE 2006	181

106-03355/

ANNEXE I

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO ET PRÉVISIONS DE REVENUS

INTRODUCTION ET APERÇU

La présente annexe expose les perspectives économiques et les prévisions de revenus actuelles de l'Ontario[1]. Elle en analyse l'évolution depuis le dépôt du budget de 2005. Malgré les changements constants que connaissent la conjoncture économique mondiale et les perspectives de croissance de l'Ontario, les perspectives économiques de la province sont positives et le plan financier demeure sur la bonne voie.

Pendant la première moitié de 2005, l'économie de l'Ontario a montré une résilience considérable face à la hausse des prix du pétrole et à la vigueur du dollar canadien. Selon la moyenne des prévisions actuelles du secteur privé, la croissance réelle de l'Ontario en 2005 sera de 2,5 % et non de 2,3 % comme cela est indiqué dans le budget de l'Ontario de 2005. Compte tenu des résultats positifs affichés jusqu'à maintenant, l'hypothèse du ministère des Finances relativement à la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel pour 2005 est passée de 2,0 % qu'elle était lors du dépôt du budget de l'Ontario de 2005 à 2,2 % à l'heure actuelle.

Bien que la croissance économique de l'Ontario ait été plus forte que prévu pendant la première moitié de 2005, la hausse marquée des prix du pétrole et l'appréciation du dollar canadien depuis les ouragans Katrina et Rita ont nui aux perspectives de croissance de la province pour l'avenir. Les prévisionnistes du secteur privé ont revu à la baisse leurs prévisions de croissance réelle pour l'Ontario en 2006, les faisant passer de 2,9 % au moment du dépôt du budget de l'Ontario de 2005 à 2,6 % à l'heure actuelle.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO (EN POURCENTAGE)

	2003	2004	2005p	2006p	2007p	2008p
Croissance du PIB réel	1,7	2,8	2,2	2,6	3,2	3,3
Croissance du PIB nominal	3,3	4,7	4,1	4,5	4,8	5,0
Taux de chômage	7,0	6,8	6,7	6,5	6,3	6,1
Inflation de l'IPC	2,7	1,9	2,3	2,2	1,8	1,9

p = projection.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Les prévisionnistes du secteur privé estiment que l'Ontario devrait afficher une croissance économique réelle de 2,9 % en moyenne par année au cours de la période allant de 2005 à 2008. Ce taux de croissance tient compte de l'interaction de facteurs extérieurs, notamment l'appréciation du dollar canadien, les taux d'intérêt, la vigueur de l'économie américaine et la hausse des prix du pétrole. Au cours des dernières années, la hausse des prix du pétrole et l'appréciation du dollar canadien ont freiné la croissance économique de l'Ontario. De 2001 à 2004, le PIB réel a augmenté en moyenne de 2,3 % par année, comparativement à une moyenne

[1] Le présent document repose sur les données économiques disponibles au 26 octobre 2005.

annuelle de 3,0 % sur 20 ans. L'emploi devrait croître de 1,2 % en 2005, après une hausse de 1,7 % en 2004, ce qui s'est traduit par des gains modestes dans les revenus et dépenses des particuliers.

Au cours de la période de 2007 à 2008, on s'attend à ce que la croissance s'améliore à mesure que l'économie s'adaptera à la force du dollar canadien et à la hausse des prix du pétrole. Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que la production réelle augmente de 3,2 % en 2007 et de 3,3 % en 2008. Ces projections de croissance économique soutiennent les perspectives de croissance des revenus au cours de la période 2005-2006 à 2008-2009. Les hypothèses de planification révisées du ministère des Finances de l'Ontario pour la période de 2005 à 2008 correspondent ou sont inférieures à la moyenne des prévisions du secteur privé.

L'économie de l'Ontario a créé 193 100 emplois nets depuis septembre 2003. On prévoit que, cette année, 77 000 emplois seront créés en moyenne. Les secteurs du commerce de gros et de détail, de l'éducation, des finances, de l'assurance, de l'immobilier et de la location et de la construction ont affiché une croissance solide de l'emploi. En raison de la hausse de l'emploi, le taux de chômage a diminué et s'établissait à 6,4 % en septembre 2005.

Emplois en Ontario

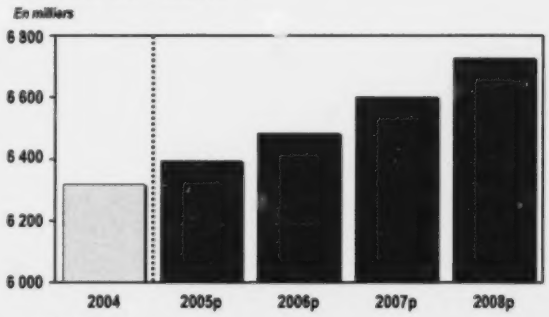

p = projection.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

On prévoit que le taux d'emploi de l'Ontario augmentera de 1,4 % en 2006, après avoir affiché une hausse estimée à 1,2 % en 2005. Cela représente 167 000 emplois au cours de cette période de deux ans. On s'attend à ce que la croissance de l'économie s'affermisse en 2007 et 2008, ce qui créerait 242 000 emplois de plus, soit une hausse moyenne de 1,9 % par année. On prévoit également que le taux de chômage de l'Ontario baissera et s'établira à 6,1 % en 2008.

Taux de chômage en Ontario

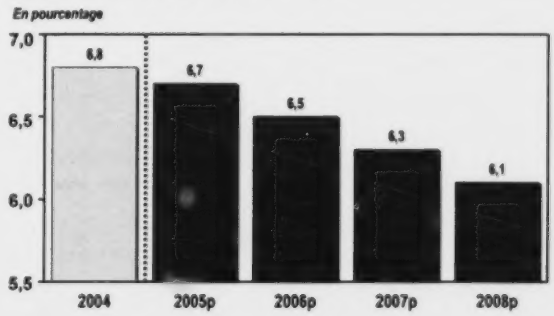

p = projection.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

L'Ontario se trouve au coeur de la région manufacturière de l'Amérique du Nord et est bien placé pour servir les grands marchés canadiens et américains. Les dix principales industries manufacturières de l'Ontario à vocation exportatrice, qui exportent 89 % de tous les produits manufacturés de la province, jouissent d'avantages considérables sur le plan des connaissances et des compétences et leurs coûts de main-d'oeuvre sont compétitifs lorsqu'on les compare à ceux des industries américaines.

Les dix principales industries manufacturières de l'Ontario à vocation exportatrice comptent un pourcentage plus élevé de travailleurs ayant terminé des études postsecondaires que les industries américaines. En Ontario, environ 48 % des travailleurs de ces industries ont terminé des études postsecondaires. Aux États-Unis, 32 % des travailleurs ont terminé des études postsecondaires.

AVANTAGE DONT JOUISSENT LES 10 PRINCIPALES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES DE L'ONTARIO À VOCATION EXPORTATRICE SUR LE PLAN DES COMPÉTENCES (2001)
POURCENTAGE DE LA MAIN-D'OEUVRE AYANT TERMINÉ DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES

	Avantage de l'Ontario – compétences*	Pourcentage en Ontario	Pourcentage aux É.-U.
Véhicules automobiles et équipement	16	43	27
Produits chimiques	12	60	48
Machines	27	60	33
Métaux de première transformation	25	47	22
Produits informatiques et électroniques	16	70	55
Produits en caoutchouc et en plastique	13	37	24
Alimentation	19	39	20
Pâtes et papier	16	42	26
Produits métalliques ouvrés	25	47	22
Meubles	18	36	18
Total	**16**	**48**	**32**

* Différence, en pourcentage, entre la proportion de travailleurs âgés de 25 ans et plus ayant terminé des études postsecondaires en Ontario et la proportion aux États-Unis. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Statistique Canada, U.S. Bureau of Labor Statistics et comparaisons du ministère des Finances de l'Ontario fondées sur les catégories normalisées des niveaux d'instruction de l'OCDE.

Dans sept des dix principales industries manufacturières de l'Ontario à vocation exportatrice[2], les coûts de la main-d'oeuvre, c.-à-d. les salaires et les prestations pour soins de santé, sont inférieurs à ceux des États-Unis selon un taux de change de 81,8 cents américains, soit le taux moyen des 12 derniers mois. Ces sept industries exportent 72 % des produits manufacturés de l'Ontario. En 2003, les industries ayant les coûts de main-d'oeuvre les plus avantageux étaient celles des produits informatiques et électroniques (15 %), du secteur automobile (12 %) et des produits chimiques (11 %). Dans le présent document, on prévoit que le taux de change du dollar canadien sera de 84,4 cents américains en 2006, ce qui réduirait d'environ trois points de pourcentage l'avantage dont jouissent ces industries ontariennes sur le plan des coûts de la main-d'oeuvre. Ces coûts demeurent tout de même compétitifs.

2 Ces industries comprennent celles de l'assemblage des véhicules automobiles et des pièces, des produits chimiques, des produits informatiques et électroniques, des produits en caoutchouc et en plastique, de l'alimentation, des produits métalliques ouvrés et des meubles

Les perspectives économiques à court terme sont fortement influencées par des facteurs qui échappent au contrôle de l'Ontario, notamment les prix du pétrole, l'appréciation du dollar canadien et la croissance économique des États-Unis. Le gouvernement provincial n'a guère d'influence sur ces facteurs à court terme, voire aucune, mais il a une influence sur les tendances à long terme qui déterminent en définitive le niveau de vie des Ontariennes et des Ontariens.

Comme il en a été fait mention dans le Discours du Trône d'octobre 2005, le gouvernement vise à renforcer les avantages sous-jacents de l'Ontario, ce qui contribuera à maintenir une forte croissance en dépit de la concurrence et de la volatilité accrues à l'échelle internationale.

POUR RENFORCER L'AVANTAGE ÉCONOMIQUE DE L'ONTARIO

Les principales composantes de la stratégie du gouvernement de l'Ontario sont les suivantes :

- **Instruction et compétences :** une population instruite est essentielle pour attirer les investissements et accroître la productivité dans tous les domaines de l'économie technologique moderne. La décision récente de Toyota d'ouvrir une nouvelle usine en Ontario a été prise en grande partie en raison de la qualité supérieure de la main-d'oeuvre que l'entreprise a constatée dans ses activités antérieures en Ontario.
- **Améliorer la santé publique :** des travailleurs en santé sont des travailleurs productifs. La disponibilité d'un système universel et efficient de soins de santé représente une économie de taille pour les employeurs de l'Ontario.
- **L'innovation au XXIe siècle :** pour faire en sorte que l'Ontario soit à l'avant-scène des nouvelles découvertes et capable de les transformer en produits et services et de les commercialiser partout dans le monde.
- **Miser sur notre diversité :** l'Ontario attire les personnes les plus brillantes et les mieux qualifiées de partout dans le monde, ce qui constituera un avantage de plus en plus important pour l'Ontario à mesure que sa population vieillit. Nous devons en tirer le meilleur parti possible en éliminant les obstacles qui empêchent l'intégration complète et productive des néo-Canadiennes et des néo-Canadiens dans notre population active.
- **Établir les éléments fondamentaux :** l'Ontario s'est engagé à instaurer une politique budgétaire judicieuse et à faire en sorte que l'infrastructure publique et l'électricité soient disponibles au moment opportun et de manière économique.

Dans le cadre du plan Vers des résultats supérieurs, annoncé dans le budget de 2005 et doté d'un budget de 6,2 milliards de dollars, on investira dans l'éducation postsecondaire et la formation au cours des cinq prochaines années afin de renforcer encore plus l'avantage concurrentiel dont jouit l'économie provinciale et d'appuyer la priorité du gouvernement de l'Ontario : Une société forte, une économie forte.

VERS DES RÉSULTATS SUPÉRIEURS : INITIATIVES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Comme il a été annoncé dans le budget de l'Ontario de 2005, on effectuera de nouveaux investissements de 6,2 milliards de dollars dans l'éducation postsecondaire d'ici 2009-2010 pour accroître l'avantage concurrentiel de l'Ontario :

- Augmentation significative du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans les collèges et les universités.
- 14 000 étudiantes et étudiants de plus aux deuxième et troisième cycles d'ici 2009-2010.
- Améliorations apportées à l'aide financière pour 135 000 étudiantes et étudiants dès cette année, dont de nouvelles bourses d'études pour 32 000 étudiantes et étudiants à faible revenu.
- Une nouvelle fiducie d'aide aux étudiantes et étudiants de l'Ontario pour créer des dotations en vue d'offrir des bourses d'études.
- Initiatives visant à améliorer l'accès aux études postsecondaires pour les personnes qui y sont traditionnellement sous-représentées.
- Nouveaux fonds pour améliorer l'enseignement dans le domaine de la santé et accroître de 23 % le nombre de places pour les étudiantes et étudiants en médecine de première année.
- Soutien supplémentaire aux projets d'immobilisations pour accroître le nombre d'étudiantes et d'étudiants dans les deuxième et troisième cycles ainsi que dans les écoles de médecine.
- Financement de nouveaux services et initiatives liés au marché du travail pour les néo-Canadiennes et néo-Canadiens.

INITIATIVES VISANT LES NÉO-CANADIENNES ET NÉO-CANADIENS

Le gouvernement de l'Ontario a pris plusieurs initiatives pour s'assurer que les néo-Canadiennes et néo-Canadiens peuvent faire profiter la province de leurs compétences :

- Plus de 35 projets de formation relais visant à aider les néo-Canadiennes et néo-Canadiens qualifiés à intégrer rapidement le marché du travail.
- Maintien du financement du World Education Services Canada (WES), qui évalue le niveau d'instruction des nouveaux arrivants.
- Renseignements sur la planification de carrière pour 22 professions et 13 métiers spécialisés et nouveaux sites Web fournissant des renseignements sur le marché du travail pour venir en aide aux personnes formées à l'étranger.
- Élimination d'obstacles et nouvelles possibilités grâce à une collaboration avec 36 organismes de réglementation des professions.
- Création d'un portail Internet sur l'immigration afin de fournir des renseignements à jour sur le marché du travail et l'accréditation des compétences aux personnes qui envisagent de s'établir dans la province.
- Progrès réalisés en vue de mettre sur pied un Système de formation et d'emploi à guichet unique, qui donnera accès à tous les programmes d'emploi et de formation.
- Progrès réalisés en vue de conclure une entente avec le gouvernement fédéral en matière d'immigration pour obtenir de nouveaux fonds pour l'établissement et la formation linguistique des immigrants, y compris le financement des programmes d'anglais langue seconde en vue d'offrir de tels programmes à 30 000 nouveaux arrivants supplémentaires en Ontario.
- Mise sur pied d'un programme de diplômés internationaux en médecine qui fournit des services de formation, d'évaluation et de soutien afin que les professionnels de la médecine formés à l'étranger puissent être accrédités et puissent exercer en Ontario.

Des renseignements supplémentaires sur la performance économique de l'Ontario se trouvent à l'annexe VI, *Tableaux des données économiques*.

SECTION I : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO

La présente section décrit les perspectives économiques de l'Ontario de 2005 à 2008. Afin d'établir des plans financiers pertinents, le gouvernement surveille les prévisions du secteur privé et consulte les prévisionnistes pour élaborer un ensemble de projections économiques. Les hypothèses concernant la performance économique de l'Ontario utilisées aux fins de la planification financière sont généralement égales ou inférieures aux prévisions moyennes du secteur privé.

À l'heure actuelle, les économistes du secteur privé prévoient en moyenne une croissance du PIB réel de l'Ontario de 2,5 % en 2005, 2,6 % en 2006, 3,2 % en 2007 et 3,3 % en 2008.

PRÉVISIONS DU SECTEUR PRIVÉ CONCERNANT LA CROISSANCE DU PIB RÉEL DE L'ONTARIO (EN POURCENTAGE)

	2005	2006	2007	2008
Conference Board (octobre)	2,4	2,9	3,4	3,4
Global Insight (octobre)	2,9	2,5	2,8	3,0
Centre for Spatial Economics (août)	2,4	3,0	3,0	3,0
Université de Toronto (septembre)	2,8	2,1	3,4	3,6
Banque de Montréal (août)	2,7	3,4	–	–
RBC Groupe Financier (octobre)	2,4	3,1	–	–
Banque Scotia (octobre)	2,3	2,0	–	–
Banque TD (septembre)	2,6	2,7	–	–
Nesbitt Burns (octobre)	2,3	2,3	–	–
Marchés mondiaux CIBC (octobre)	2,3	1,8	–	–
Moyenne	**2,5**	**2,6**	**3,2**	**3,3**

Source : enquête sur les prévisions (octobre 2005) du ministère des Finances de l'Ontario.

CHANGEMENTS AUX PRÉVISIONS DU SECTEUR PRIVÉ CONCERNANT LES FACTEURS EXTERNES

Même si jusqu'ici en 2005 la performance économique de l'Ontario a été meilleure que prévu au regard de la production, de l'emploi et des revenus, un certain nombre de facteurs affectant l'économie mondiale constituent des défis de taille.

Les prix du pétrole ont augmenté davantage et plus rapidement que ce qu'avaient prévu presque tous les prévisionnistes. Les prix d'autres marchandises clés, dont le gaz naturel, les métaux et les minéraux, ont également connu une hausse marquée. Ces augmentations font croître les coûts pour les entreprises et les consommateurs de l'Ontario.

À mesure que le prix des marchandises augmentait cette année, le dollar canadien continuait de s'apprécier, atteignant à la fin de septembre 2005 une valeur record en 13 ans par rapport à la devise américaine. Cette appréciation entrave la compétitivité des entreprises ontariennes sur les marchés mondiaux. Cependant, la valeur élevée du dollar profite à certains ménages et entreprises de l'Ontario en faisant baisser le coût des biens de consommation importés et de l'investissement dans le matériel et l'outillage.

L'économie américaine a continué de croître à un taux élevé, se situant près des projections sous-jacentes au budget de l'Ontario de 2005. La dévastation causée par les ouragans Katrina et Rita a bouleversé temporairement l'économie américaine, mais les efforts de reconstruction pourraient stimuler l'activité pendant les derniers mois de 2005 et la première moitié de 2006. Aux États-Unis, le niveau élevé d'endettement des consommateurs de même que les déficits budgétaire et courant considérables soulèvent des questions quant à la durabilité de la croissance de l'économie américaine.

Les taux d'intérêt à court terme demeurent proches des taux prévus en mai 2005. Cependant, les taux à long terme ont été beaucoup plus bas que prévu. La Banque du Canada a relevé à deux reprises son objectif concernant le taux de financement à un jour au cours des deux derniers mois et a laissé entendre qu'il y aura probablement d'autres augmentations au cours de l'année qui vient.

Le tableau ci-après met en relief les changements survenus depuis le dépôt du budget dans les prévisions moyennes du secteur privé relativement à plusieurs facteurs externes qui sont déterminants pour la croissance économique de l'Ontario.

FACTEURS EXTERNES IMPORTANTS QUI INFLUENT SUR L'ÉCONOMIE DE L'ONTARIO
MOYENNE DES PRÉVISIONS DU SECTEUR PRIVÉ

	Perspectives pour 2005		Perspectives pour 2006	
	Budget de 2005 Mai	Persp. actuelles Octobre	Budget de 2005 Mai	Persp. actuelles Octobre
Dollar canadien (cents américains)	82,0	82,4	82,4	84,4
Pétrole brut ($US le baril)	49,1	57,4	44,5	59,1
Croissance du PIB réel des É.-U. (en pourcentage)	3,4	3,5	3,3	3,3
Taux des bons du Trésor de 3 mois (en pourcentage)	2,6	2,7	3,3	3,5
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement (en pourcentage)	4,5	4,1	5,0	4,5

Sources : Consensus Economics, *Blue Chip Economic Indicators* et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario.

La hausse spectaculaire des prix du pétrole est le changement le plus important ayant touché les prévisions du secteur privé. Lors du dépôt du budget, les prévisionnistes estimaient que le prix du pétrole brut s'établirait en moyenne à 49,10 $US le baril en 2005 et baisserait à 44,50 $US en 2006. Depuis, les évaluations ont été révisées nettement à la hausse, la projection moyenne du secteur privé s'établissant maintenant à 57,40 $US le baril en 2005 et à 59,10 $US le baril en 2006.

Les prévisions actuelles concernant le dollar canadien le placent en moyenne à 84,4 cents américains en 2006, soit deux cents de plus que prévu au moment du budget.

Certains facteurs externes ont d'importantes répercussions sur la performance économique de l'Ontario. Si les résultats affichés à l'égard de ces facteurs différaient grandement des projections, cela pourrait ralentir ou accélérer la croissance de la province.

Le tableau de la page suivante montre les répercussions typiques sur la croissance réelle de notre économie des changements subis par les facteurs externes pendant la première et la deuxième années. Ces estimations reposent sur des relations historiques et illustrent les liens supérieurs et inférieurs de la réaction moyenne. Les résultats indiquent les répercussions des changements aux hypothèses clés isolément des changements subis par d'autres facteurs externes. La combinaison d'autres circonstances peut également avoir des effets substantiels sur les résultats obtenus. L'éventail de répercussions possibles découle de divers facteurs. Par exemple :

- Chaque augmentation de un point de pourcentage de la croissance réelle des États-Unis ajouterait 0,3 à 0,7 point de pourcentage à la croissance réelle de l'Ontario pendant la première année. Cet écart tient en partie au fait que les répercussions sur la croissance de l'Ontario dépendent de la composition de la croissance des États-Unis.

- Une hausse de cinq cents de la valeur du dollar canadien réduirait la croissance réelle de l'Ontario de 0,2 à 0,9 point de pourcentage pendant la première année. Cet écart reflète un certain nombre d'incertitudes, comme la mesure dans laquelle les entreprises baissent les prix des biens et des services au Canada en fonction des économies qu'elles réalisent dans leurs importations.

- Une hausse soutenue du prix mondial du pétrole brut de 10 $US le baril ralentirait la croissance des États-Unis et retrancherait 0,3 à 0,7 point de pourcentage à la croissance réelle de l'Ontario pendant la première année. Cette répercussion suppose que le prix du gaz naturel augmentera dans la même mesure puisqu'il s'agit d'une source d'énergie de substitution. L'écart indiqué tient compte de l'incertitude concernant la mesure dans laquelle les coûts plus élevés de l'énergie influent sur les attentes et le comportement des consommateurs et des entreprises.

- Une augmentation de un point de pourcentage des taux d'intérêt nominaux réduirait la croissance du PIB réel de l'Ontario de 0,1 à 0,5 point de pourcentage pendant la première année. La croissance du PIB réel serait encore plus faible au cours de la deuxième année en raison des délais qui doivent s'écouler avant que les variations de la politique monétaire n'influe sur les dépenses. Les taux d'intérêt plus élevés découragent les dépenses sensibles aux intérêts comme l'achat d'un logement ou de biens durables. L'écart susmentionné reflète en partie la mesure dans laquelle les effets négatifs seraient neutralisés par les revenus d'intérêt supérieurs.

RÉPERCUSSIONS DES CHANGEMENTS AUX PRINCIPALES HYPOTHÈSES SUR LA CROISSANCE DU PIB RÉEL DE L'ONTARIO*
(VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE)

	Première année	Deuxième année
Appréciation du dollar canadien de 0,05 $US	-0,2 à -0,9	-0,7 à -1,4
Augmentation du prix mondial du pétrole brut de 10 $US le baril	-0,3 à -0,7	-0,1 à -0,5
Augmentation de la croissance du PIB réel des É.-U. de un point de pourcentage	+0,3 à +0,7	+0,4 à +0,8
Augmentation des taux d'intérêt canadiens de un point de pourcentage	-0,1 à -0,5	-0,2 à -0,6

* Répercussions fondées sur des changements soutenus.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

CHANGEMENTS DANS LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2005

Jusqu'à maintenant, l'économie de l'Ontario montre une résilience remarquable aux pressions externes sans cesse croissantes découlant de la montée des prix du pétrole et de l'appréciation du dollar canadien. Selon les données disponibles jusqu'ici en 2005, la performance réelle de l'économie ontarienne a été meilleure que prévu. Cela a incité le ministère des Finances à apporter à ses perspectives économiques de 2005 une prudente correction à la hausse.

On prévoit maintenant que le PIB réel augmentera de 2,2 % en 2005, en hausse par rapport aux projections de 2,0 % établies dans le budget. En raison de la croissance économique plus forte, la création d'emplois a été plus vigoureuse, et il est maintenant prévu que l'emploi augmentera de 1,2 %, comparativement à une projection de 1,0 % établie dans le budget. Les meilleurs résultats qu'a connus le marché du travail ont soutenu le secteur de la consommation. On prévoit que le revenu des particuliers augmentera de 4,2 % cette année, comparativement à une prévision de 3,8 % établie dans le budget, tandis que les perspectives de croissance des ventes au détail ont été revues à la hausse, passant de 4,0 % à 5,0 %. Les mises en chantier devraient se chiffrer à 78 600 logements cette année, alors que le budget en prévoyait 75 400. Le secteur commercial obtient lui aussi de meilleurs résultats que prévu, et les bénéfices des entreprises devraient augmenter de 5,2 % en 2005 au lieu de 3,0 % comme cela était indiqué dans le budget.

Le tableau ci-après compare les projections actuelles et celles du budget pour l'année 2005.

ÉCONOMIE DE L'ONTARIO EN 2005 (VARIATION EN POURCENTAGE)

	Budget 2005	Mise à jour d'automne 2005
Produit intérieur brut réel	2,0	2,2
Consommation personnelle	2,6	3,2
Construction résidentielle	0,8	0,8
Construction non résidentielle	1,8	1,6
Matériel et outillage	10,3	5,2
Exportations	2,0	1,1
Importations	4,9	2,8
Produit intérieur brut nominal	3,9	4,1
Autres indicateurs économiques		
Ventes au détail	4,0	5,0
Mises en chantier de logements (en milliers)	75,4	78,6
Revenu des particuliers	3,8	4,2
Traitements et salaires*	3,6	4,1
Bénéfices des entreprises	3,0	5,2
Indice des prix à la consommation	2,1	2,3
Marché du travail		
Emploi	1,0	1,2
Création d'emplois (en milliers)	65	77
Taux de chômage (en pourcentage)	6,7	6,7

* Y compris le revenu supplémentaire du travail.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

PRIX DU PÉTROLE

Les prix du pétrole ont plus que doublé au cours des trois dernières années, passant de moins de 30 $US le baril en septembre 2003 à un prix record de 70 $US le baril à la fin d'août 2005. Cette hausse marquée résulte en grande partie de la forte demande mondiale, particulièrement en Chine, et du niveau le plus bas jamais enregistré en trois décennies de la capacité de production de réserve à l'échelle mondiale. D'autres facteurs ont également joué un rôle, y compris les troubles politiques dans les principales régions productrices de pétrole.

Prix du pétrole brut

En dollars US le baril, West Texas Intermediate

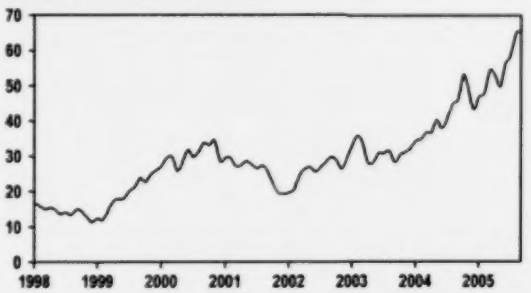

Source : New York Mercantile Exchange

Aux principaux inducteurs de la hausse vertigineuse des prix du pétrole, qui devraient rester en place à court terme, s'ajoute la perturbation de la production et de la capacité de raffinage dans le golfe du Mexique. Par conséquent, selon la moyenne des prévisions du secteur privé, mesurée par Consensus Economics, les prix élevés du pétrole devraient persister, le prix du pétrole brut devant atteindre 62 $US le baril en janvier 2006 et baisser à 57,30 $US en octobre 2006. Il faut noter qu'il y a une importante divergence d'opinions entre les prévisionnistes sur la direction probable que prendra le prix du pétrole, les prévisions pour octobre 2006 se situant entre 48 $US et 75 $US le baril.

Prix réels et corrigés de l'inflation du pétrole brut

En dollars US le baril, West Texas Intermediate

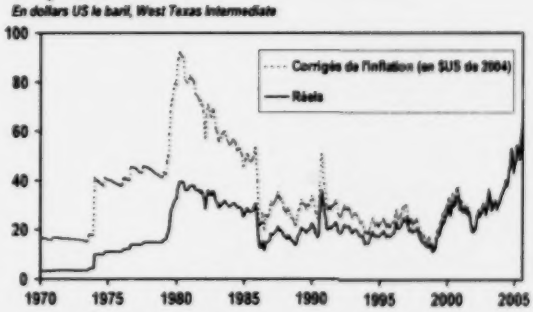

Sources : New York Mercantile Exchange et U.S. Bureau of Labor Statistics

À long terme, de nombreux prévisionnistes s'attendent à ce que le prix du pétrole brut diminue pour se chiffrer à environ 50 $US en 2007 et 2008, grâce à un meilleur équilibre entre l'offre et la demande. Bien qu'il s'agisse là d'une baisse par rapport aux prix actuels, ce prix serait toujours de beaucoup supérieur à l'échelle de prix prévue pour le pétrole en juin.

Le pétrole brut est une marchandise clé pour toutes les grandes économies industrialisées, particulièrement les États-Unis, qui consomment environ le quart de la production mondiale de pétrole. L'Ontario est vulnérable aux prix élevés du pétrole parce que la province importe virtuellement tout le pétrole nécessaire pour répondre à la demande des consommateurs et des entreprises.

Dans le contexte actuel, trois grands facteurs donnent à penser qu'il est improbable que l'augmentation des prix du pétrole à elle seule ralentisse de façon significative la croissance économique aux États-Unis :

- L'augmentation récente des prix du pétrole a été largement causée par la demande et elle a été plus graduelle et de plus longue durée que pendant les périodes précédentes, où les arrêts massifs et soudains de l'approvisionnement en pétrole avaient fait fluctuer les prix de façon spectaculaire. Par exemple, le prix du pétrole brut a augmenté de 168 % en 1974, de 152 % de 1978 à 1980 et de 111 % entre 1998 et 2000. En comparaison, les prix du pétrole ont augmenté de 59 % entre 2002 et 2004 et de 39 % de plus en 2005 (selon la moyenne des prévisions du secteur privé pour 2005), soit une hausse totale de 120 % au cours de ces trois années. La récente période s'est fait remarquer par la persistance des augmentations de prix, le prix du brut ayant augmenté pendant un record de neuf trimestres consécutifs.
- Corrigé pour tenir compte de l'inflation, le prix du pétrole aujourd'hui demeure bien en dessous des niveaux records atteints au début des années 1980.
- L'économie américaine dépend moins de l'énergie que par le passé. L'intensité énergétique, mesurée selon la consommation d'énergie par rapport au PIB réel des États-Unis, a diminué d'environ 50 % au cours des 35 dernières années.
- L'économie de l'Ontario affiche elle aussi un meilleur rendement énergétique. Depuis 1981, le PIB réel de la province a presque doublé tandis que la consommation provinciale de produits pétroliers a augmenté d'environ 17 % et celle de gaz naturel, de 48 % seulement.

ÉCONOMIE DES ÉTATS-UNIS

L'économie des États-Unis devrait afficher une croissance de 3,5 % en 2005, en baisse par rapport à la hausse de 4,2 % enregistrée en 2004, le rythme de croissance le plus rapide depuis 1999. Les économistes prévoient que la croissance ralentira mais demeurera vigoureuse. Selon une enquête des *Blue Chip Economic Indicators*, le PIB réel des États-Unis devrait croître de 3,3 % en 2006 et de 3,2 % en 2007 et en 2008.

Croissance du PIB réel des États-Unis

En pourcentage

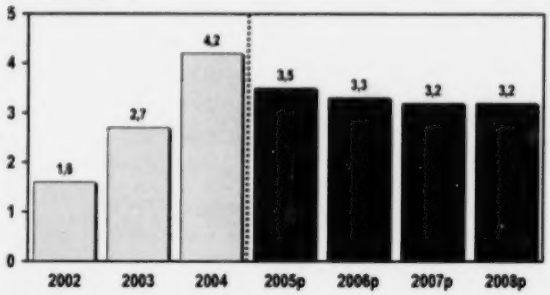

p = moyenne des prévisions du secteur privé.
Sources : U.S. Bureau of Economic Analysis et *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2005).

La force et la composition de l'expansion de l'économie américaine sont des facteurs déterminants du rythme de croissance en Ontario. Les États-Unis constituent le marché d'exportation le plus important de l'Ontario. Les exportations vers les États-Unis ont représenté plus de 90 % des exportations internationales de marchandises de l'Ontario en 2004, le secteur de l'automobiles représentant 45,3 % du total.

Les perspectives économiques des États-Unis sont soumises à un certain nombre de risques. L'effet conjugué de la flambée des prix de l'énergie, de la hausse des taux d'intérêt et de l'élévation du niveau d'endettement des particuliers pourrait commencer à ralentir les dépenses des ménages. Le fléchissement éventuel du prix des maisons pourrait contribuer à réduire les fonds disponibles pour le financement fondé sur la valeur nette d'un logement. La hausse des prix de l'essence semble avoir ralenti, du moins temporairement, la demande des consommateurs relative à des véhicules, particulièrement les modèles énergivores.

On s'inquiète de l'ampleur des déficits budgétaire et courant des États-Unis. Ces déficits records pourraient exposer l'économie à une baisse éventuelle de l'afflux de capitaux étrangers. Au deuxième trimestre de 2005, le déficit courant des États-Unis équivalait à 6,3 % du PIB, dépassant le record de 5,7 % enregistré en 2004. Les dépenses du gouvernement associées à la reconstruction après les ouragans stimulent l'économie à court terme, mais la flambée des prix des marchandises et d'autres matériaux importés devraient faire grimper les déficits budgétaire et courant en 2006.

Au cours de la dernière décennie, la demande intérieure a été le facteur clé de la croissance des États-Unis tandis que le commerce international a contribué à ralentir la croissance économique. Si la confiance dans l'économie américaine venait à diminuer, le dollar américain pourrait se déprécier considérablement, ce qui ferait augmenter les taux d'intérêt rapidement, ralentissant du coup l'activité économique aux États-Unis. L'économie de l'Ontario, qui est étroitement liée à celle des États-Unis, subirait les contrecoups d'un tel scénario. Cependant, les prévisions de croissance économique continue aux États-Unis donnent à penser que les économistes s'attendent à ce que les déficits budgétaire et courant soient réduits graduellement au fil des ans sans retombées brusques. La cinquantaine de prévisionnistes qui ont participé à l'enquête des *Blue Chip Economic Indicators* estiment que la croissance du PIB réel des États-Unis en 2006 devrait se situer entre 2,5 % et 4,0 %.

Solde du compte courant des É.-U.

En milliards de dollars américains

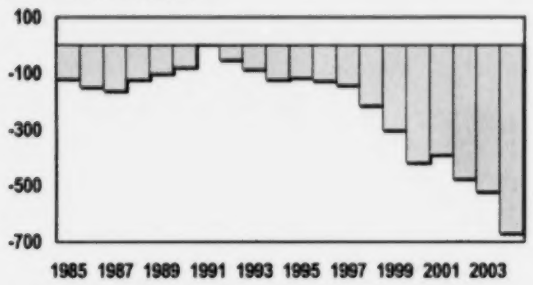

Source : U.S. Department of Commerce.

Solde budgétaire des É.-U.

En milliards de dollars américains

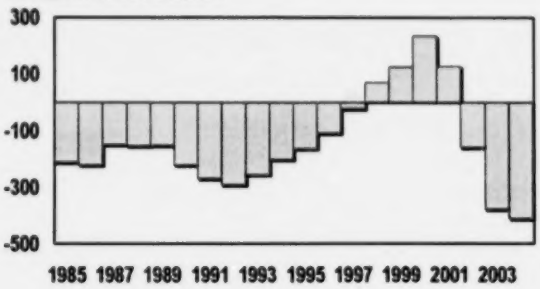

Source : U.S. Office of Management and Budget.

Taux de change entre le Canada et les États-Unis

Le dollar canadien s'est apprécié de façon marquée par rapport à la devise américaine au cours des trois dernières années. Depuis le début de 2002, la valeur du dollar canadien a augmenté de 38 % en regard du dollar américain et a atteint un niveau record en 13 ans, soit plus de 86 cents américains à la fin de septembre 2005. Le dollar canadien s'est également apprécié récemment par rapport à d'autres devises, augmentant de plus de 13 % par rapport à l'euro et de près de 11 % par rapport au yen japonais depuis décembre dernier. La force du dollar canadien au cours des dernières années témoigne de la solidité des principes économiques fondamentaux et de la hausse des prix des marchandises.

Dollar canadien

En cents américains, moyenne annuelle

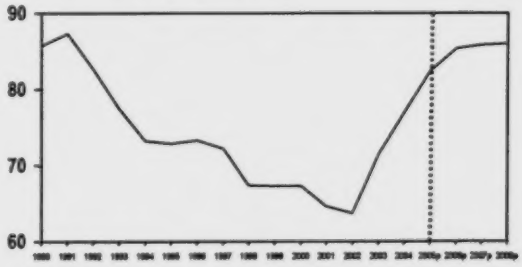

p = projection.
Sources : Banque du Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

La hausse rapide de la valeur du dollar canadien représente un défi pour les fabricants ontariens qui vendent leurs produits dans un marché mondial de plus en plus compétitif. Les manufacturiers, qui représentent 21 % de l'activité économique ontarienne, réagissent en investissant pour accroître la productivité. En outre, la production est dirigée davantage vers des produits à plus grande valeur ajoutée.

Environ 60 % du matériel et de l'outillage de l'Ontario sont importés des États-Unis. Un dollar plus fort contribue à diminuer le coût du matériel et de l'outillage importés qui aident à accroître la productivité. Par ailleurs, un dollar plus fort augmente le pouvoir d'achat des consommateurs ontariens en diminuant le prix des biens de consommation importés et le coût des déplacements à l'extérieur du Canada.

Il existe une importante divergence d'opinions sur la direction que prendra le dollar. Les prévisions du secteur privé concernant la valeur moyenne du dollar en 2006 la situent entre 80,5 et 88,5 cents américains, pour une moyenne de 84,4 cents américains.

Prévisions du secteur privé concernant le dollar canadien (en cents américains)

	2003	2004	2005p	2006p	2007p	2008p
Moyenne	71,4	76,8	82,4	84,4	82,9	83,6
Valeur supérieure	–	–	–	88,5	86,4	85,9
Valeur inférieure	–	–	–	80,5	79,8	81,0

p = moyenne des prévisions du secteur privé.
Sources : Banque du Canada et enquête sur les prévisions (octobre 2005) du ministère des Finances de l'Ontario.

PRESSIONS EXERCÉES SUR LES EXPORTATIONS

La valeur élevée du dollar et la hausse considérable des prix du pétrole constituent des défis de taille. On prévoit donc que les volumes d'exportation de l'Ontario n'augmenteront que de 1,1 % en 2005. Les exportateurs ontariens s'adaptent à l'appréciation du dollar en augmentant leur productivité, en réduisant les coûts des intrants et en misant davantage sur les produits à valeur élevée. On prévoit que, à moyen terme, la hausse de la demande dans le reste du Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde renforcera les exportations.

Commerce international et interprovincial réel de l'Ontario

Variation en pourcentage

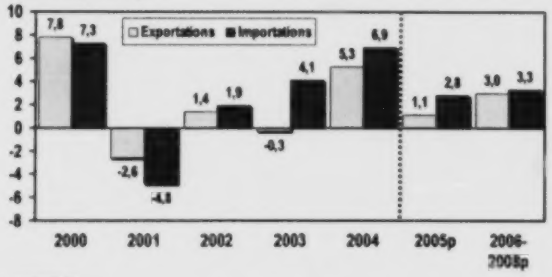

p = projection.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

En 2004, 45,3 % des exportations ontariennes de marchandises vers les États-Unis étaient attribuables au secteur de l'automobile. Bien que les ventes d'automobiles dans ce pays en 2005 soient probablement presque aussi élevées que celles de l'an dernier, qui se chiffraient à 17,3 millions d'unités, il aura fallu offrir de généreux incitatifs pour y parvenir, comme les programmes des « rabais accordés aux employés », qui génèrent sans doute des ventes qui auraient eu lieu dans un avenir rapproché. Selon les prévisionnistes du secteur privé, les ventes d'automobiles aux États-Unis devraient diminuer et se chiffrer à 17 millions d'unités en 2006. Elles devraient demeurer près de ce niveau en 2007 et 2008. La faiblesse des bénéfices limitera la capacité de l'industrie automobile de continuer d'avoir recours aux incitatifs pour maintenir les ventes. La part du marché nord-américain que représentent les véhicules fabriqués en Ontario est passée de 15,7 % en 2003 à un pourcentage estimatif de 16,4 % en 2005. À moyen terme, les exportations ontariennes d'automobiles bénéficieront de nouvelles chaînes de production, notamment la nouvelle usine de Toyota à Woodstock, qui devrait entrer en service en 2008.

Jusqu'ici cette année, les exportations de matériel et d'outillage, qui représentaient 19,8 % des exportations de marchandises de la province en 2004, ont augmenté légèrement, soit de 2,0 %, car les entreprises font face à une concurrence internationale plus intense. On prévoit que, à mesure que les entreprises manufacturières s'adapteront à l'appréciation du dollar, les exportations ontariennes de matériel et d'outillage augmenteront. Aux États-Unis, les investissements réels des entreprises dans le matériel et l'outillage devraient augmenter de 11,7 % en 2005 et de 9,6 % en 2006.

Les exportations de biens et de matériaux industriels (comme le fer, l'acier, d'autres métaux, le caoutchouc et les plastiques), qui représentent environ 20 % des exportations ontariennes de marchandises, ont affiché les meilleurs résultats au chapitre des exportations cette année, soit une hausse de 8,1 % selon le cumul annuel jusqu'à ce jour. La croissance économique globale est forte à l'échelle mondiale, ce qui entraîne une demande soutenue de matériaux industriels. La hausse de la demande de biens et de matériaux industriels dans le reste du Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde contribuera à renforcer les exportations ontariennes de ces produits.

La Chine et l'Inde sont devenus des marchés de plus en plus importants pour les exportations ontariennes. Au cours des quatre dernières années, les exportations ontariennes de marchandises à destination de l'Inde ont monté en flèche, soit de 76 %. Elles ont également affiché les taux de croissance suivants : Chine, 63 %; Europe, 36 %; Japon, 12 %. On prévoit que, à moyen terme, l'économie de la Chine affichera un taux de croissance de plus de 8,0 % et celle de l'Inde, un taux de près de 7,0 % par année, ce qui donnera aux exportateurs ontariens l'occasion d'accroître leurs ventes dans ces pays.

Les autres provinces et les territoires sont aussi des marchés importants pour les exportations de l'Ontario. Les ventes aux autres provinces sont passées de 26 % des exportations totales en 2000 à 29 % en 2004. La hausse des prix de l'énergie nuit à la croissance dans le centre du Canada, mais stimule celle des régions du pays qui produisent de l'énergie. On prévoit que les exportations ontariennes de biens et services vers le reste du Canada augmenteront en raison de la demande élevée dans l'Ouest du Canada.

INVESTISSEMENTS DE L'ONTARIO DANS LE SECTEUR FORESTIER

L'Ontario verse 680 millions de dollars pour aider le secteur forestier à soutenir la concurrence dans le marché actuel et à créer une nouvelle génération d'emplois.

- 350 millions de dollars en garanties de prêts pour encourager de nouveaux investissements.
- 150 millions de dollars pour aider à mobiliser les sommes à investir dans les projets d'économie d'énergie, les activités qui allient fabrication à valeur ajoutée et cogénération, l'amélioration de l'efficacité de la fibre et d'autres secteurs.
- 28 millions de dollars annuellement pour financer l'entretien des chemins forestiers primaires et réduire les coûts du bois livré.
- 10 millions de dollars annuellement pour rehausser le stock des ressources forestières afin de mieux assurer la durabilité à long terme de l'approvisionnement en bois.
- 1 million de dollars par année pour établir le programme Promotion du bois de l'Ontario.
- Simplification et accélération par le ministère des Richesses naturelles des différents processus d'approbation concernant les opérations forestières.
- Établissement par l'Office de l'électricité de l'Ontario d'incitatifs pour soutenir la cogénération, l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable.

RECHERCHE ET INNOVATION AU SERVICE DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

L'innovation est importante pour accroître la productivité et la compétitivité économique. Face à une concurrence accrue et à un contexte international difficile, les entreprises ontariennes doivent continuer de transformer de nouvelles idées en nouveaux produits et services.

L'Ontario offre une combinaison de financement direct et d'incitatifs fiscaux concurrentiels pour encourager la recherche à produire de nouvelles idées ainsi que la commercialisation et les partenariats entre l'industrie et les établissements de recherche.

L'engagement du gouvernement McGuinty de renforcer l'économie de l'Ontario par la recherche et l'innovation a été étayé par plusieurs annonces importantes :

- Le budget de l'Ontario de 2004 étendait la portée des programmes d'innovation du gouvernement visant à accroître la commercialisation dans les établissements de recherche publics de l'Ontario, notamment le Programme ontarien de commercialisation de la recherche doté d'un budget de 27 millions de dollars et le Fonds ontarien de financement de la commercialisation de 36 millions de dollars.
- Dans le budget de l'Ontario de 2005, on a annoncé le regroupement des principaux programmes de recherche totalisant 730 millions de dollars, dont un investissement de 300 millions de dollars dans l'infrastructure de recherche annoncé par le premier ministre McGuinty en octobre 2004. Jusqu'à maintenant, sur ce montant de 300 millions de dollars, 101,2 millions de dollars ont été accordés à 20 universités et établissements de recherche dans le cadre du Fonds pour la recherche en Ontario pour la réalisation de 360 projets d'innovation. Ce montant comprend l'affectation de 53,2 millions de dollars annoncée le 16 décembre 2004 et de 48 millions de dollars annoncée le 28 octobre 2005.
- Le premier ministre McGuinty a annoncé le 29 juin 2005 qu'il dirigera le nouveau ministère de la Recherche et de l'Innovation afin d'élaborer et de diriger un programme de recherche et d'innovation coordonné et global dans tous les ministères du gouvernement.
- Le premier ministre a décrit sa vision concernant le nouveau ministère et la création du nouveau Conseil ontarien de la recherche et de l'innovation lors de l'ouverture du Centre de la découverte MaRS le 26 septembre 2005.
- Le premier ministre a annoncé le 7 octobre 2005 un engagement de 3,3 millions de dollars sur trois ans à l'appui de la nouvelle Toronto Region Research Alliance (TRRA).
- Dans le Discours du Trône d'octobre 2005, il est question des partenariats entre le gouvernement et les principaux secteurs de l'industrie comme la fabrication automobile, l'agriculture et la foresterie pour accroître leur compétitivité par l'innovation et l'accès aux marchés d'exportation.

SERVICES FINANCIERS ET AUX ENTREPRISES

Selon le Institute for Competitiveness and Prosperity, les secteurs des services financiers et aux entreprises constituent les deux plus importants groupements d'industries d'exportation de l'Ontario pour ce qui est du nombre d'emplois, devançant l'industrie automobile. En outre, ces secteurs jouent un rôle clé en favorisant les investissements dans d'autres secteurs industriels de l'Ontario, en les rendant plus concurrentiels et en stimulant leur croissance économique.

- L'Ontario est la capitale nationale pour ce qui est du nombre de sièges sociaux et d'entreprises de services financiers. Selon le *National Post*, environ la moitié des sièges sociaux des 500 plus grandes entreprises présentes au Canada se trouvaient dans la province en 2004. Près de 80 % de ces sièges sociaux sont à Toronto. En outre, Toronto se classe au troisième rang parmi les plus importants centres financiers d'Amérique du Nord, derrière New York et Chicago et, depuis dix ans, elle est au premier rang au chapitre de la création d'emplois dans le secteur financier.

Ces secteurs font face à une concurrence toujours plus forte de la part d'autres territoires nord-américains et internationaux. Trois facteurs liés à la compétitivité jouent un rôle dans la croissance soutenue des secteurs des services financiers et aux entreprises : un cadre réglementaire et fiscal efficace et efficient applicable à ces secteurs qui contribue à attirer des entreprises et des investisseurs; des travailleurs du savoir qui possèdent des compétences professionnelles de haut niveau et qui ont fait des études postsecondaires; une infrastructure moderne qui contribue au dynamisme des centres urbains.

Soucieux d'appuyer la compétitivité des entreprises et de maintenir l'avantage économique de la province, le gouvernement de l'Ontario :

- Appuie le développement des compétences et l'éducation postsecondaire, notamment en affectant 6,2 milliards de dollars aux universités, aux collèges et aux programmes de formation et d'apprentissage d'ici 2009-2010.
- A réaffirmé son engagement de rendre les marchés canadiens des valeurs mobilières plus compétitifs et plus efficients en formant un comité chargé d'élaborer une proposition plus détaillée en vue de la création d'un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières.
- Donne suite à l'engagement qu'il a pris dans le budget de 2004 de favoriser une nouvelle vague de croissance économique en déposant un projet de loi visant à remplacer la *Loi sur les courtiers en hypothèques* en 2005 et en apportant des modifications à la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les* credit unions.

TAUX D'INTÉRÊT ET D'INFLATION

Taux des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada

En pourcentage

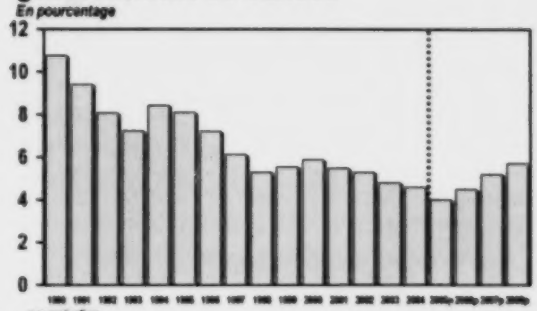

p = projection.
Sources : Banque du Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Au cours des deux derniers mois, la Banque du Canada a haussé son objectif de référence pour le taux du financement à un jour de un demi-point de pourcentage au total pour le porter à 3,0 %. La Banque a agi ainsi parce qu'elle croit que l'économie canadienne fonctionne presque à pleine capacité. Selon l'Enquête sur les perspectives des entreprises, que la Banque du Canada publie tous les trimestres, le pourcentage d'entreprises qui croient que le taux d'inflation sera supérieur à l'objectif de 2 % fixé par la Banque est passé de 64 % au printemps à 87 % à l'automne. On prévoit que la Banque du Canada continuera de hausser les taux d'intérêt au cours de la prochaine année afin de contenir les pressions inflationnistes potentielles et d'empêcher que l'on s'attende systématiquement à ce que la hausse des prix de l'énergie accroisse l'inflation.

On prévoit que les taux des bons du Trésor de trois mois du Canada passeront de 2,7 % en 2005 à 3,5 % en 2006 et seront en moyenne de 4,2 % en 2007 et 2008. Le taux de rendement des obligations de dix ans du gouvernement du Canada devrait augmenter légèrement, d'une moyenne de 4,1 % en 2005 à 4,5 % en 2006 pour atteindre une moyenne de 5,5 % pour la période de 2007 à 2008. Cela s'explique par le resserrement accru de la politique monétaire et la demande de fonds grandissante à l'échelle mondiale, notamment pour financer les déficits budgétaire et courant des États-Unis.

Depuis juin 2004, la Réserve fédérale américaine a haussé les taux d'intérêt à onze reprises, portant son objectif clé pour le taux des fonds fédéraux à 3,75 %. À l'instar de la Banque du Canada, la Réserve fédérale craint que l'augmentation des coûts d'énergie ne donne lieu à une hausse plus marquée des prix dans d'autres secteurs et à des attentes plus élevées concernant l'inflation. À l'heure actuelle, les taux d'intérêt à court terme aux États-Unis sont de 75 points de base supérieurs aux taux canadiens équivalents. On s'attend à ce que la Réserve fédérale continue de hausser les taux d'intérêt à un rythme modéré, ce qui laisse croire que l'écart négatif entre les taux d'intérêt américains et les taux canadiens persistera.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT AU CANADA (POURCENTAGE ANNUEL)

	2003	2004	2005p	2006p	2007p	2008p
Taux des bons du Trésor de 3 mois	2,9	2,2	2,7	3,5	4,0	4,3
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement	4,8	4,6	4,1	4,5	5,3	5,7
Taux d'inflation de l'IPC – Ontario	2,7	1,9	2,3	2,2	1,8	1,9

p = projection.

Sources : Banque du Canada, Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque du Canada est de maintenir le taux d'inflation de base à 2 %, soit au milieu de la fourchette de 1 % à 3 % qu'elle a établie. La mesure privilégiée par la Banque pour déterminer le taux d'inflation de base est l'indice des prix à la consommation (IPC), hormis les huit éléments les plus volatils[3] et l'effet sur les prix de toute modification des taxes. Au cours des 21 derniers mois, ce taux est demeuré inférieur à l'objectif de 2 % fixé par la Banque. Toutefois, l'IPC total au Canada a augmenté pour atteindre 3,4 % en septembre en raison surtout de la hausse des prix de l'essence.

On prévoit que le taux d'inflation de l'IPC de l'Ontario sera en moyenne de 2,3 % en 2005. Les prix des produits pétroliers ont été le principal facteur inflationniste cette année. Jusqu'ici cette année, les prix de l'essence ont augmenté de 12,9 % et les prix du mazout domestique, de 24,2 %. L'appréciation du dollar canadien a réduit les coûts des biens importés que paient les consommateurs et les entreprises, ce qui a contrebalancé en partie la hausse des pressions inflationnistes attribuable à l'augmentation des prix de l'énergie. D'une année à l'autre, le taux d'inflation totale de l'IPC de l'Ontario était de 3,3 % en septembre ou de 1,7 % si on fait abstraction des prix de l'énergie. On prévoit que le taux d'inflation sera de 2,2 % en 2006 et de 1,9 % par année en moyenne pour la période de 2007 à 2008.

3 Les huit éléments les plus volatils sont : les fruits, les légumes, l'essence, le mazout, le gaz naturel, les intérêts hypothécaires, le transport interurbain et les produits du tabac.

PROSPÉRITÉ DU NORD

Les régions du Nord de l'Ontario doivent relever des défis structurels qui leur sont propres. Ces défis ont ralenti la croissance de l'emploi ces dernières années et entraîné un taux de chômage relativement élevé. Le gouvernement est déterminé à aider le Nord de l'Ontario à relever ces défis et à réaliser son potentiel économique.

Les initiatives du gouvernement de l'Ontario visant à encourager la création d'emplois et à favoriser la prospérité économique dans le Nord comprennent les suivantes :

- L'affectation de 680 millions de dollars pour aider le secteur forestier à faire les investissements nécessaires pour favoriser la création d'une nouvelle génération d'emplois dans ce secteur.
- La mise en oeuvre et l'élargissement du Plan pour la prospérité du Nord. Le gouvernement a réalisé des progrès relativement à diverses initiatives prévues par le plan, notamment les suivantes :
  - le projet pilote d'Obligations de développement du Nord, qui a permis de mobiliser 13 millions de dollars pour financer des petites et moyennes entreprises nouvelles et en expansion dans le Nord de l'Ontario;
  - le Programme InvestiNord, qui vise à attirer des investissements dans le Nord de l'Ontario afin de favoriser l'innovation et la croissance dans les secteurs nouveaux et existants;
  - le plan élargi annoncé dans le budget de 2005, qui prévoit un investissement de 15 millions de dollars sur trois ans de la part du gouvernement pour appuyer la préparation de cartes géologiques afin d'exploiter le potentiel minier du Grand Nord (p. ex., le projet d'exploitation d'une mine de diamants annoncé récemment par De Beers).
- L'affectation de 60 millions de dollars par année à la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO). Aux termes de son nouveau mandat, la SGFPNO mettra l'accent sur la création d'emplois dans le secteur privé, les jeunes, les nouvelles technologies, l'économie d'énergie et l'infrastructure communautaire.
- L'investissement de 1,8 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années pour la réfection et l'expansion du réseau routier du Nord dans le cadre de la Stratégie routière du Nord de l'Ontario.
- L'octroi de 215 millions de dollars par l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA) sous forme de prêts économiques consentis à 39 municipalités du Nord en date du 25 septembre 2005. Ces prêts ont pour but de faciliter le renouvellement de l'infrastructure locale.
- L'ouverture de l'École de médecine du Nord-Ontario en septembre 2005. Cette nouvelle école contribuera à atténuer la pénurie de médecins à laquelle font face des collectivités du Nord.
- Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement effectuera des investissements considérables dans les immobilisations des hôpitaux du Nord de l'Ontario. Ainsi, on réalisera des projets d'agrandissement et d'amélioration de la qualité des services à North Bay, Sault Ste. Marie et Sudbury.
- Une nouvelle approche visant les peuples autochtones, dont un bon nombre habitent dans le Nord de l'Ontario. Le gouvernement met en oeuvre plusieurs initiatives afin de rétrécir l'écart socioéconomique qui sépare les peuples autochtones et les autres citoyens de l'Ontario. Ainsi, il élabore des propositions pour permettre aux peuples autochtones de bénéficier équitablement de l'exploitation des ressources naturelles.

COLLABORER AVEC LES MUNICIPALITÉS DE L'ONTARIO POUR ÉDIFIER DES COLLECTIVITÉS FORTES

Le gouvernement est déterminé à améliorer la qualité de vie de tous les Ontariens et Ontariennes grâce à l'édification de collectivités fortes et de villes dynamiques. Au cours de la prochaine année, la province continuera à collaborer avec les municipalités de l'Ontario afin de concrétiser un certain nombre de ses engagements clés, notamment les suivants :

- Affecter au transport en commun 2 cents des revenus générés par la taxe provinciale sur l'essence. Au cours des cinq prochaines années, cette contribution totalisera plus de 1 milliard de dollars à l'échelle de la province. Jusqu'à maintenant, les municipalités ont reçu 156 millions de dollars.
- Verser 656 millions de dollars en 2005 par l'entremise du nouveau Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario, ce qui représente 38 millions de dollars, ou 6,1 %, de plus que le montant accordé l'an dernier dans le cadre du Fonds de réinvestissement communautaire.
- Faire passer de 50 % à 75 % la part des coûts des services de santé publique prise en charge par la province d'ici 2007.
- Mettre en oeuvre ReNouveau Ontario, un plan quinquennal d'investissement stratégique dans l'infrastructure. Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement et ses partenaires investiront plus de 30 milliards de dollars dans l'infrastructure publique de l'Ontario. Ce plan prévoit les investissements suivants :
  - environ 5 milliards de dollars dans des projets du secteur de la santé, notamment 105 projets hospitaliers;
  - plus de 10 milliards de dollars pour améliorer les écoles élémentaires et secondaires et renouveler les installations d'enseignement postsecondaire;
  - environ 11,4 milliards de dollars pour améliorer le transport en commun, les routes, les postes frontaliers et les autres systèmes de transport;
  - 900 millions de dollars pour renouveler l'infrastructure municipale dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario.
- Accorder des prêts économiques à taux fixe et à long terme pour le financement de l'infrastructure par l'entremise de l'OSIFA. Jusqu'à maintenant, l'OSIFA s'est engagé à accorder un financement économique pouvant atteindre 2,1 milliards de dollars à plus de 170 municipalités de l'Ontario pour la réalisation de 1 100 projets locaux d'infrastructure.
- Mettre en oeuvre diverses initiatives importantes qui amélioreront la qualité de vie en encourageant la croissance durable. Ces initiatives complémentaires comprennent la mise en oeuvre de la *Loi de 2005 sur les zones de croissance* et du Plan de la ceinture de verdure, le dépôt d'un projet de loi sur la protection des sources d'eau et la tenue de consultations sur la deuxième étape de la réforme provinciale de l'aménagement du territoire.
- Tenir des consultations sur le financement par de nouvelles taxes foncières afin d'élaborer des options pouvant mener à des mesures législatives qui encourageraient le renouvellement urbain.
- Améliorer les mesures appuyant le réaménagement des friches contaminées en créant un point d'accès central aux services gouvernementaux au sein du ministère des Affaires municipales et du Logement, en définissant des critères clairs pour l'élimination des privilèges de la Couronne provinciale grevant les friches contaminées et en simplifiant certaines des exigences à respecter pour présenter une demande dans le cadre du Programme d'encouragement fiscal et financier pour le nettoyage des friches contaminées.
- Continuer d'effectuer des investissements considérables dans le transport en commun en collaboration avec d'autres paliers de gouvernement : 1 milliard de dollars sur dix ans pour l'expansion et le renouvellement du Réseau GO, 1 milliard de dollars sur cinq ans pour la Commission de transport de Toronto et 600 millions de dollars pour le service O-Train d'Ottawa.
- Renforcer le Programme de logement abordable Canada-Ontario. Ce programme amélioré contribuera à créer plus de 15 000 logements abordables, notamment des logements dans des collectivités éloignées et des logements avec services de soutien pour les victimes de violence familiale et les personnes souffrant de maladie mentale.
- Continuer de collaborer étroitement avec l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO). En 2004, la province a enchâssé dans la loi un protocole d'entente conclu avec l'AMO et a mis en oeuvre un protocole tripartite prévoyant une collaboration avec le gouvernement fédéral.

INVESTISSEMENTS DE L'ONTARIO DANS L'AGRICULTURE

L'agriculture joue un rôle important dans l'économie de l'Ontario. Les agriculteurs de la province, qui font preuve d'innovation et qui sont déterminés à réussir, doivent faire face à la concurrence internationale.

Le gouvernement a lancé plusieurs initiatives afin de venir en aide au secteur agricole de l'Ontario :

- Le Fonds ontarien de développement de la production d'éthanol, doté d'un budget de 520 millions de dollars, et la norme de 5 % de carburant renouvelable, qui visent à encourager l'expansion de la fabrication d'éthanol en Ontario.
- L'affectation de plus de 170 millions de dollars pour soutenir les producteurs de céréales et d'oléagineux.
- Le Fonds de transition pour les collectivités tabacultrices, doté d'un budget de 50 millions de dollars réparti ainsi : 35 millions de dollars pour venir en aide aux producteurs de tabac qui souhaitent délaisser cette culture et 15 millions de dollars pour encourager la diversification économique et l'innovation.
- Une hausse des fonds affectés au Programme d'aide financière en matière de gestion des éléments nutritifs et la simplification de la méthode ontarienne de gestion des risques utilisée aux fins de la gestion des éléments nutritifs.
- L'utilisation d'un nouveau modèle de financement des projets municipaux de drainage s'inscrivant dans le cadre du Programme de subventions pour l'infrastructure de drainage agricole, doté d'un budget de 6 millions de dollars.
- L'affectation d'un montant pouvant atteindre 25 millions de dollars sur trois ans pour aider les usines de transformation de la viande à respecter les nouveaux règlements régissant la salubrité des aliments.
- La création de la chaire de recherche agricole à l'Université de Guelph.
- Le traitement équitable des impôts fonciers que paient les fermes d'élevage de chevaux.

SECTEUR DES MÉNAGES

Au cours des dernières années, la croissance solide de l'emploi et des revenus et la faiblesse des taux d'intérêt ont entraîné une hausse substantielle des dépenses des ménages. On prévoit que les traitements et salaires moyens par travailleur rémunéré augmenteront de 2,9 % cette année, ce qui contribuera à une hausse estimative de 4,2 % du revenu total des particuliers, comparativement à une hausse de 3,8 % en 2004. En raison de la hausse prévue de l'emploi et des traitements et salaires, on s'attend à ce que les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt-santé des employeurs augmentent au cours de la période de prévision.

Dépenses de consommation réelles et revenu réel après impôt en Ontario

En milliards de dollars

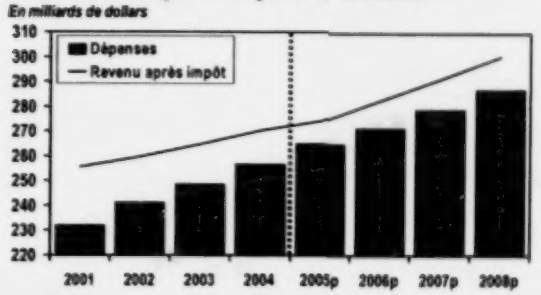

p = projection.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Les dépenses de consommation réelles consacrées à l'achat de biens et de services ont augmenté de 3,7 % au cours de la première moitié de 2005 comparativement à la même période en 2004. On prévoit que les dépenses de consommation réelles augmenteront de 3,2 % en 2005, le même taux qu'en 2004. Le taux de croissance des dépenses de consommation devrait être de 2,9 % par année de 2006 à 2008. On prévoit que la hausse des dépenses de consommation augmentera les revenus tirés de la taxe de vente au détail au cours de la période de prévision.

Les ventes au détail totales sont en hausse de 5,1 % pour les huit premiers mois de 2005. Quant à elles, les ventes des stations-service sont en hausse de 13,3 % en raison de l'augmentation des prix de l'essence à la pompe. L'augmentation des prix de l'essence à la pompe entraîne une réduction des dépenses discrétionnaires des ménages, notamment celles qui touchent l'habillement, les repas au restaurant et les déplacements.

Ventes au détail par type de magasin

Variation en pourcentage

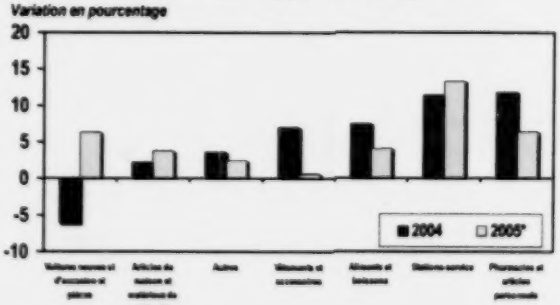

* Pour la période de janvier à août.
Source : Statistique Canada.

Le marché du logement de l'Ontario est demeuré dynamique. En effet, on prévoit que les mises en chantier de logements totaliseront 78 600 unités en 2005. Au cours des dernières années, 82 000 logements ont été mis en chantier en moyenne. Il s'agit du taux de construction de logements le plus élevé sur une période de quatre ans depuis 1990. Pour 2006, on s'attend à ce que le nombre de mises en chantier diminue encore quelque peu pour s'établir à 73 500 logements et à 75 800 logements par année en moyenne en 2007 et 2008. Le taux prévu de construction de logements suit l'évolution des besoins démographiques.

Selon les prévisions du secteur privé, les reventes de logements diminueront de 0,5 % en 2005, après avoir affiché des taux records pendant quatre années consécutives, et baisseront de 4,5 % en 2006. On prévoit qu'il y aura une hausse modérée du prix des maisons. Toujours selon les prévisions du secteur privé, le prix moyen de revente des maisons augmentera de 7,6 % en 2005, pour atteindre 263 800 $, et de 3,9 % en 2006, pour s'établir à 274 200 $. La hausse des revenus et les faibles taux hypothécaires feront en sorte que le logement demeure abordable. On prévoit que les paiements hypothécaires d'un logement de prix moyen, en pourcentage du revenu après impôt des ménages, augmenteront légèrement mais demeureront nettement inférieurs à ce qu'ils étaient à la fin des années 1980.

Les dépenses de consommation consacrées aux articles de maison ont affiché de bons résultats. Au cours des huit premiers mois de 2005, les ventes de ces articles et des matériaux de construction, qui comprennent les ventes de meubles et d'articles électroniques, de maison et de jardinage, ont augmenté de 3,8 % comparativement à une hausse de 2,2 % l'an dernier.

La croissance des dépenses de consommation a été supérieure à celle du revenu, ce qui entraîne une baisse du taux d'épargne, qui s'établissait à 1,1 % au deuxième trimestre de 2005, le niveau le plus bas jamais enregistré. Le taux d'épargne n'est pas un indicateur adéquat des finances des consommateurs, car il ne tient pas compte de certaines sources de revenus comme les prestations de retraite et les gains en capital et ne donne pas une image fidèle de l'enrichissement personnel. L'augmentation de la valeur des maisons a haussé la richesse des ménages, qui sont donc disposés à hausser leurs dépenses et leur niveau d'endettement et sont en mesure de le faire. Malgré des niveaux d'endettement records, les frais d'intérêt sur la dette des ménages demeurent faibles par rapport aux niveaux historiques. La bonne position dans laquelle se trouvent les finances des ménages s'explique notamment par la faiblesse des taux d'intérêt et la hausse soutenue du revenu disponible des particuliers. Le pourcentage des frais d'intérêt sur la dette des ménages canadiens par rapport au revenu disponible des particuliers était de 7,7 % au deuxième trimestre de 2005, comparativement à 8,1 % en moyenne depuis 1980.

Versements hypothécaires en pourcentage du revenu des ménages après impôt

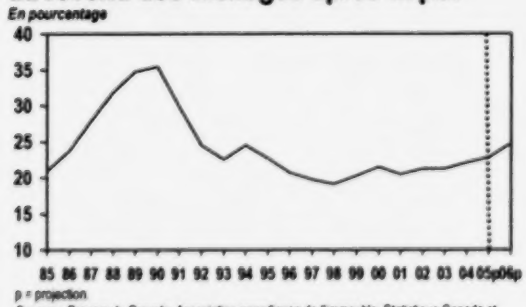

p = projection
Sources : Banque du Canada, Association canadienne de l'immeuble, Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Frais d'intérêt sur la dette des ménages canadiens

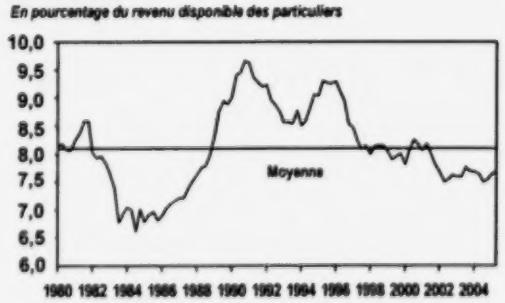

Sources : ministère des Finances du Canada et Statistique Canada.

RÔLE DÉTERMINANT DES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES DANS LA CROISSANCE

On continue de prévoir des investissements soutenus de la part des entreprises dans le matériel et l'outillage au cours de la période de prévision. La diminution de la capacité de réserve, la hausse des bénéfices, des bilans positifs et la réduction des prix du matériel entraînent une hausse considérable des dépenses d'investissement. À l'heure actuelle, le taux d'utilisation de la capacité des industries manufacturières du Canada et de tout le secteur industriel est à un niveau record de 86,7 %. Le ratio d'endettement des entreprises est à la baisse depuis le début des années 1990, car les bénéfices obtenus sont à la hausse. On prévoit que les bénéfices des entreprises ontariennes augmenteront de 5,2 % en 2005. De 2006 à 2008, le taux de croissance des bénéfices devrait être en moyenne de 3,4 % par année, un taux de croissance plus faible que celui de l'économie dans son ensemble. Les perspectives relatives aux revenus tirés de l'impôt sur les sociétés sont très prudentes en raison de la volatilité historique de la croissance des bénéfices des sociétés.

Bilan positif des entreprises

Ratio d'endettement au Canada

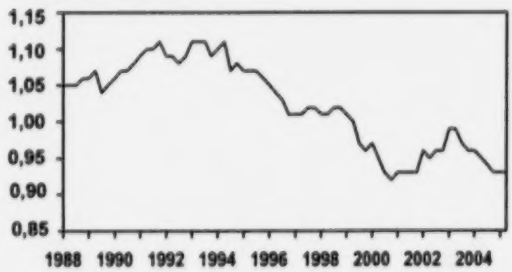

Source : Statistique Canada

Comme les entreprises ontariennes importent environ 60 % de leurs biens d'équipement, l'appréciation de 38 % du dollar canadien depuis le début de 2002 a réduit considérablement le coût, en dollars canadiens, du matériel et de l'outillage importés, ce qui encourage des investissements qui s'imposaient dans l'actif productif et accroît la compétitivité à long terme de l'Ontario.

Au cours des deux dernières années, les investissements réels des entreprises dans le matériel et l'outillage ont joué un rôle déterminant dans la croissance économique globale. Ils ont affiché un taux de croissance solide de 7,7 % en 2004 après avoir augmenté de 9,2 % en 2003. La croissance des dépenses dans le matériel et l'outillage devrait être généralisée en 2005. On prévoit que les secteurs minier et manufacturier effectueront les dépenses les plus importantes à cet égard. On prévoit également que les investissements réels des entreprises dans le matériel et l'outillage augmenteront de 5,2 % en 2005. Les investissements dans le matériel et l'outillage devraient augmenter de 6,8 % en 2006 et en moyenne de 6,2 % par année de 2007 à 2008. Après avoir diminué de 5,2 % en 2004, les dépenses d'investissement non

Investissements réels des entreprises

Variation en pourcentage

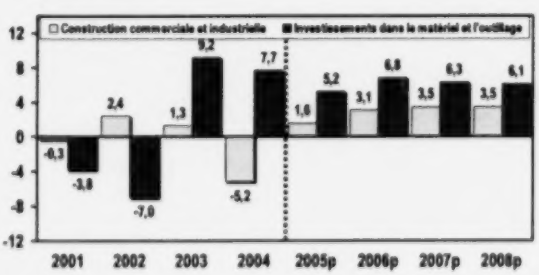

p = projection.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario

résidentiel devraient croître de 1,6 % en 2005, de 3,1 % en 2006 et en moyenne de 3,5 % par année de 2007 à 2008.

INVESTISSEMENTS DE L'ONTARIO DANS LE SECTEUR DE L'AUTOMOBILE

La Stratégie ontarienne d'investissement dans l'industrie automobile a permis d'attirer des investissements dans les secteurs de pointe. Les accords conclus avec Ford, General Motors, Toyota et Navistar ont permis de générer des investissements de plus de 4,5 milliards de dollars en Ontario. Toyota investit 800 millions de dollars pour construire une nouvelle usine à Woodstock, la première usine propre en Ontario en plus de dix ans. Ces investissements dans de nouvelles installations d'assemblage, la formation et la recherche-développement contribueront à préserver 19 200 emplois et à créer 1 800 emplois et auront une incidence positive sur la fabrication de pièces d'automobiles.

Les investissements comprennent des partenariats entre General Motors et l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario visant à créer un nouveau centre d'excellence automobile à Oshawa et entre Navistar et l'Université de Windsor pour la mise sur pied d'un nouveau centre de recherche-développement.

INVESTISSEMENTS DE L'ONTARIO DANS LE SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ

On effectue des investissements considérables afin de préserver, d'accroître et de diversifier la capacité de production d'électricité de l'Ontario et de remplacer les centrales au charbon en service. Le gouvernement a lancé des initiatives afin d'accroître, à court et moyen terme, de près de 9 000 mégawatts (MW) la capacité de production d'électricité provenant de diverses sources :

- Le gouvernement a déjà accordé des contrats afin d'ajouter 2 350 MW d'électricité produite par des sources renouvelables et propres. Cela représente un investissement total de 2,0 milliards de dollars.
- Récemment, l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) a signé une entente en vertu de laquelle Bruce Power a convenu d'investir 4,25 milliards de dollars afin de remettre à neuf et de remettre en service les groupes électrogènes 1 et 2 de la centrale Bruce A, ce qui permettra d'ajouter 1 500 MW de capacité en Ontario, de remettre à neuf le groupe électrogène 3 de cette centrale et de remplacer les générateurs de vapeur du groupe électrogène 4.
- L'Ontario Power Generation (OPG) a entrepris le Projet de construction d'un tunnel à Niagara, qui permettra d'accroître la production de la centrale Sir Adam Beck d'environ 1,6 TWh par année. Ce projet coûtera environ 985 millions de dollars. L'OPG est en train de remettre en service le groupe électrogène 1 de la centrale Pickering A (515 MW) et de convertir la centrale de Thunder Bay, qui produit 310 MW, pour qu'elle fonctionne au gaz naturel.
- Le gouvernement a lancé deux demandes de propositions supplémentaires portant sur une production d'énergie renouvelable pouvant atteindre 1 200 MW. L'OEO a annoncé des initiatives futures totalisant près de 3 000 MW.

Pour s'assurer que l'électricité est distribuée là où on en a besoin, Hydro One, la société qui possède la majeure partie du réseau de transport de l'Ontario, investit dans des travaux de mise à niveau afin de répondre à la demande croissante et de relier de nouvelles centrales au réseau de transport. Au cours des prochaines années, Hydro One prévoit investir 400 millions de dollars par année dans la mise à niveau de ce réseau. On étudie d'autres possibilités d'approvisionnement en électricité auprès des territoires voisins de l'Ontario. Il pourrait donc être nécessaire d'effectuer des investissements supplémentaires dans le réseau de transport.

COMPARAISON DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AVEC CELLES DES PAYS DU G-7

Malgré les défis que l'Ontario doit relever, les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que la province continue de figurer parmi les territoires industriels dont la croissance sera la plus rapide entre 2005 et 2008.

Selon les prévisions du secteur privé, le PIB réel devrait croître de 2,6 % en moyenne par année de 2005 à 2006. Ce taux est inférieur au taux de croissance prévu à l'égard de l'ensemble du pays et des États-Unis. Toutefois, de 2007 à 2008, les prévisionnistes du secteur privé croient que les perspectives pour l'Ontario seront meilleures. Ils s'attendent en fait à ce que le taux de croissance du PIB réel de la province atteigne 3,3 % en moyenne par année, un taux supérieur au taux prévu pour tous les pays du G-7.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO ET DES PAYS DU G-7, DE 2005 À 2008
CROISSANCE DU PIB RÉEL (EN POURCENTAGE)

	2005	2006	2007	2008
Ontario	2,5	2,6	3,2	3,3
Canada	2,8	3,0	3,0	2,9
États-Unis	3,5	3,3	3,2	3,2
France	1,5	1,8	2,1	2,1
Royaume-Uni	1,8	2,2	2,2	2,2
Allemagne	0,8	1,2	1,4	1,6
Italie	0,0	1,1	1,4	1,6
Japon	2,1	1,7	1,7	1,3

Sources : prévisions établies par consensus (octobre 2005) et enquête sur les prévisions (octobre 2005) du ministère des Finances de l'Ontario.

Croissance économique de l'Ontario et des pays du G-7

Croissance moyenne du PIB réel, 2005 à 2006, en pourcentage

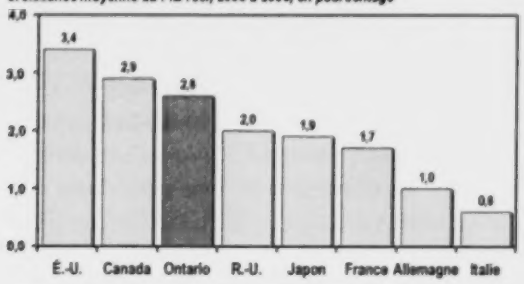

Sources : prévisions établies par consensus (octobre 2005) et enquête sur les prévisions (octobre 2005) du ministère des Finances de l'Ontario.

Croissance économique de l'Ontario et des pays du G-7

Croissance moyenne du PIB réel, 2007 à 2008, en pourcentage

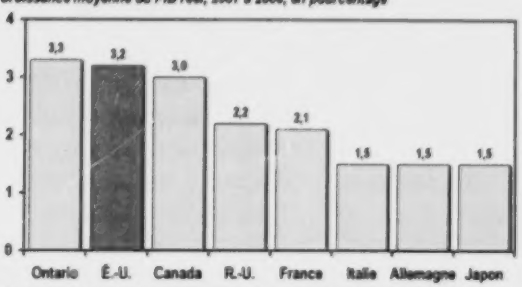

Sources : prévisions établies par consensus (octobre 2005) et enquête sur les prévisions (octobre 2005) du ministère des Finances de l'Ontario.

DÉTAILS DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO

Le tableau ci-après indique les principaux détails des perspectives économiques actualisées de 2005 à 2008.

ÉCONOMIE DE L'ONTARIO, DE 2003 À 2008 (VARIATION EN POURCENTAGE)

	Chiffres réels		Prévisions			
	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Produit intérieur brut réel	1,7	2,8	2,2	2,6	3,2	3,3
Consommation personnelle	3,2	3,2	3,2	2,5	2,9	3,2
Construction résidentielle	3,2	4,1	0,8	-1,3	2,2	2,5
Construction non résidentielle	1,3	-5,2	1,6	3,1	3,5	3,5
Matériel et outillage	9,2	7,7	5,2	6,8	6,3	6,1
Exportations	-0,3	5,3	1,1	2,0	3,3	3,6
Importations	4,1	6,9	2,8	2,9	3,4	3,7
Produit intérieur brut nominal	3,3	4,7	4,1	4,5	4,8	5,0
Autres indicateurs économiques						
Ventes au détail	3,4	3,2	5,0	3,6	4,0	4,4
Mises en chantier de logements (en milliers)	85,2	85,1	78,6	73,5	74,9	76,6
Revenu des particuliers	3,0	3,8	4,2	4,2	4,7	4,7
Traitements et salaires*	3,8	3,9	4,1	4,3	4,8	4,9
Bénéfices des sociétés	-2,9	14,7	5,2	1,9	4,1	4,3
Indice des prix à la consommation	2,7	1,9	2,3	2,2	1,8	1,9
Marché du travail						
Emploi	2,9	1,7	1,2	1,4	1,8	1,9
Création d'emplois (en milliers)	173	108	77	90	117	125
Taux de chômage (en pourcentage)	7,0	6,8	6,7	6,5	6,3	6,1

* Y compris le revenu supplémentaire du travail.

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances de l'Ontario.

SECTION II : PERSPECTIVES DES REVENUS DE L'ONTARIO

Les perspectives des revenus tiennent compte des perspectives économiques et des risques connexes. Depuis le dépôt du budget de l'Ontario de 2005, les perspectives de croissance économique pour 2005 se sont renforcées tandis que celles pour 2006 et 2007 se sont dégradées. En outre, les nouvelles données sur les revenus provenant du traitement des déclarations de revenus des particuliers et des sociétés pour 2004 se traduisent par une augmentation des revenus qu'on prévoit tirer de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les sociétés pour 2004-2005, ce qui entraîne un élargissement de l'assiette en fonction de laquelle la croissance de ces impôts est prévue pour l'exercice 2005-2006 et les exercices suivants.

L'établissement des perspectives des revenus pour l'exercice 2005-2006 et les exercices ultérieurs s'appuie sur une approche avisée. Certes, la croissance économique pour l'année civile 2005 est supérieure aux prévisions établies dans le budget de 2005, mais elle devrait ralentir vers la fin de 2005 et au début de l'année civile 2006. En conséquence, les perspectives prudentes pour 2005-2006 ne supposent aucune autre augmentation des revenus en fonction de la croissance économique. De plus, en raison de la volatilité historique de l'impôt sur les sociétés, les perspectives sont prudentes pour ce qui est de la partie de l'augmentation de l'impôt sur les sociétés fondée sur les déclarations de revenus de 2004 qui est reportée dans les perspectives des revenus.

Les perspectives des revenus à moyen terme pour 2006-2007 et les exercices suivants seront actualisées dans le prochain budget. À l'heure actuelle, la hausse des revenus découlant du traitement des déclarations des revenus des particuliers et des sociétés pour 2004 et d'une plus forte croissance économique en 2005 doit être analysée en regard du fléchissement prévu de la croissance économique à court terme et des risques associés à l'augmentation du prix du pétrole, à la hausse des taux d'intérêt et à l'appréciation du dollar canadien.

PERSPECTIVES DES REVENUS EN 2005-2006

À l'heure actuelle, on prévoit que le total des revenus en 2005-2006 s'établira à 82 132 millions de dollars, soit 445 millions de dollars de plus que le montant prévu dans le plan budgétaire de 2005-2006.

SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES REVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2005-2006 DEPUIS LA PUBLICATION DU BUDGET
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

Revenus fiscaux		
Impôt sur le revenu des particuliers	225	
Impôt sur les sociétés	240	
Taxe sur l'essence	-20	
		445
Total – Évolution des revenus		**445**

Les perspectives des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et des revenus tirés de l'impôt sur les sociétés en 2005-2006 ont été majorées de 225 millions de dollars et de 240 millions de dollars respectivement, en raison de la hausse des revenus découlant du traitement des déclarations des revenus des particuliers et des sociétés pour 2004.

Les prévisions des revenus tirés de la taxe sur l'essence en 2005-2006 ont diminué de 20 millions de dollars par suite de la baisse prévue de la consommation en raison de l'augmentation des prix de l'essence à la pompe. La taxe ontarienne sur l'essence est fondée sur le volume. Contrairement à celle prélevée par le gouvernement fédéral et d'autres provinces, la taxe ontarienne ne s'applique pas aux achats d'essence à la pompe. Par conséquent, les revenus tirés de cette taxe n'augmentent pas non plus lorsque les prix à la pompe sont à la hausse.

PERSPECTIVES DES REVENUS À MOYEN TERME

PERSPECTIVES FINANCIÈRES À MOYEN TERME (EN MILLIARDS DE DOLLARS)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Revenus				
Revenus fiscaux	58,2	60,6	63,4	66,7
Gouvernement du Canada	13,2	12,9	13,6	14,0
Revenus des entreprises publiques	4,0	4,2	4,1	4,1
Autres revenus non fiscaux	6,8	7,0	7,3	7,5
Total des revenus	**82,1**	**84,8**	**88,5**	**92,2**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les perspectives à moyen terme de 2006-2007 à 2008-2009 restent inchangées par rapport aux données figurant dans le budget de l'Ontario de 2005. On peut s'attendre à ce que la hausse des revenus découlant du traitement des déclarations des revenus des particuliers et des sociétés pour 2004 et la croissance économique plus forte que prévue en 2005 aient une incidence positive sur les perspectives à moyen terme. Toutefois, le fléchissement de la croissance en 2006 et 2007 et les risques liés à l'augmentation du prix du pétrole, à la hausse des taux d'intérêt et à l'appréciation du dollar canadien justifient le maintien des perspectives dans leur état actuel.

On prévoit que les revenus totaliseront 92,2 milliards de dollars en 2008-2009, soit une hausse de 10,1 milliards de dollars par rapport aux prévisions révisées de 2005-2006, qui s'établissaient à 82,1 milliards de dollars. Il s'agit là d'un taux de croissance moyen de 3,9 % par année entre 2005-2006 et 2008-2009.

Les revenus fiscaux devraient augmenter de 8,5 milliards de dollars entre 2005-2006 et 2008-2009, soit un taux de croissance moyen de 4,6 % par année. Ce taux est compatible avec le taux de croissance moyen du PIB nominal de 4,8 % par année de 2005 à 2008.

Les paiements versés à l'Ontario par le gouvernement du Canada devraient augmenter de 0,8 milliard de dollars entre 2005-2006 et 2008-2009, soit un taux de croissance moyen de 2 % par année. Ces prévisions reposent sur les ententes actuelles entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, les engagements financiers et les formules applicables aux principaux transferts en matière de santé et de programmes sociaux. La diminution des revenus en 2006-2007 par rapport à l'exercice 2005-2006 est principalement attribuable au dernier transfert, de la part du gouvernement fédéral, des suppléments au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux et des paiements versés dans le cadre du Fonds de fiducie pour le financement des appareils médicaux en 2005-2006.

Les revenus des entreprises publiques devraient rester relativement inchangés à moyen terme. La hausse des revenus en 2006-2007 est principalement attribuable à l'accroissement prévu du revenu net de l'Ontario Power Generation Inc. (OPG) par suite des réformes que le gouvernement a apportées au secteur de l'électricité, y compris l'instauration de prix équitables et stables qui s'appliquent à l'électricité produite par l'OPG. La diminution du revenu en 2007-2008 résulte de la baisse du revenu net de l'OPG, qui fait suite à la décision du gouvernement de fermer les centrales alimentées au charbon. Le revenu net de la Régie des alcools de l'Ontario devrait augmenter à moyen terme par suite de la hausse des ventes. Le revenu net de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO) devrait rester inchangé pendant la période de prévision en raison des pressions constantes qui s'exercent sur les casinos situés à proximité de la frontière et de la vigueur constante du dollar canadien par rapport au dollar américain.

Les autres revenus non fiscaux devraient augmenter de 0,7 milliard de dollars entre 2005-2006 et 2008-2009, soit un taux de croissance moyen de 3,5 % par année. La hausse des autres revenus non fiscaux est surtout attribuable aux augmentations prévues du nombre d'immatriculations de véhicules et de permis de conduire, de la vente d'électricité achetée à des producteurs privés d'électricité et des remboursements à l'égard des dépenses provinciales en hausse constante.

SECTION III : RISQUES ÉVENTUELS POUR LES REVENUS PROVINCIAUX

Une économie croissante, caractérisée par une hausse des revenus de la population, des bénéfices des sociétés et des dépenses de consommation, génère des revenus plus élevés qui permettent de financer les services publics. Les revenus fiscaux sont la plus importante catégorie de revenus du gouvernement provincial. Des 82,1 milliards de dollars prévus au titre des revenus provinciaux en 2005-2006, 58,2 milliards de dollars, ou environ 71 %, devraient provenir des revenus fiscaux. Trois sources de revenus au sein de cette catégorie, à savoir l'impôt sur le revenu des particuliers, la taxe de vente au détail et l'impôt sur les sociétés, représentent environ 55 % de tous les revenus. L'incertitude face à l'avenir fait partie intégrante de toute projection pluriannuelle des revenus. En conséquence, tout projet de réduction du déficit doit reposer en très grande partie sur une planification prudente.

La présente section met en relief certains des risques et sensibilités clés qui pourraient avoir une incidence sur le plan financier si la conjoncture économique subissait des changements inattendus. Il convient de signaler que ces estimations, quoique utiles, ne sont que des indications et qu'elles peuvent varier selon la nature et la forme des risques éventuels.

CERTAINS RISQUES ET SENSIBILITÉS – ÉCONOMIE ET REVENUS

ÉLÉMENTS CLÉS	HYPOTHÈSE 2005-2006	SENSIBILITÉS 2005-2006
Total des revenus		
– PIB réel	Croissance de 2,2 % en 2005	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB réel modifie les revenus de 615 millions de dollars. Ce montant peut varier grandement selon la nature et la source de la variation du taux de croissance du PIB.
– Indice du PIB	Croissance de 1,9 % en 2005	
– Taux d'intérêt au Canada	Taux des bons du Trésor de 3 mois fixé à 2,7 % en 2005	Une augmentation de un point de pourcentage des taux d'intérêt fait diminuer les revenus de 60 à 310 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.
– PIB réel des États-Unis	Croissance de 3,5 % en 2005	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB réel des États-Unis modifie les revenus de 185 à 430 millions de dollars.
– Taux de change du dollar canadien	82,4 cents américains en 2005	Une augmentation de un point de pourcentage du taux de change du dollar canadien fait diminuer les revenus de 25 à 110 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.
Total des revenus fiscaux		
– Assiette de revenu[1]	Croissance de 3,3 % en 2005-2006	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB nominal modifie les revenus de 550 millions de dollars. Ce montant peut varier grandement selon la nature et la source de la variation du taux de croissance du PIB.
– PIB nominal	Croissance de 4,1 % en 2005	
Revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers		
– Assiette de revenu	Croissance de 5,1 % en 2005-2006	
Principales hypothèses économiques		
– Traitements et salaires	Croissance de 4,1 % en 2005	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des traitements et salaires modifie les revenus de 220 millions de dollars.
– Emploi	Croissance de 1,2 % en 2005	
– Revenu des entreprises non constituées en personne morale	Croissance de 4,0 % en 2005	
Principales hypothèses en matière de revenus		
– Revenus nets – gains en capital	Croissance de 3,9 % en 2005	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des gains en capital nets modifie les revenus de 3 millions de dollars.

CERTAINS RISQUES ET SENSIBILITÉS – ÉCONOMIE ET REVENUS

ÉLÉMENTS CLÉS	HYPOTHÈSE 2005-2006	SENSIBILITÉS 2005-2006
– Déductions au titre des REER	Croissance de 4,4 % en 2005	Une augmentation de un point de pourcentage du taux de croissance des déductions au titre des REER fait diminuer les revenus de 14 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.
– Cotisations – Année d'imposition 2004[2]	18,9 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage des cotisations fiscales des particuliers en 2004 modifie les revenus de 380 millions de dollars[4].
Revenus tirés de la taxe de vente au détail		
– Assiette de revenu	Croissance de 3,9 % en 2005-2006	
Comprend :		
– Dépenses des ménages imposables	Croissance de 3,5 % en 2005-2006	
– Autres dépenses imposables	Croissance de 4,4 % en 2005-2006	
Principales hypothèses économiques		
– Vente au détail	Croissance de 5,0 % en 2005	
– Dépenses de consommation nominales	Croissance de 5,2 % en 2005	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des dépenses de consommation nominales modifie les revenus de 90 millions de dollars.
Revenus tirés de l'impôt sur les sociétés		
– Assiette de revenu	Diminution de 0,3 % en 2005-2006	
– Bénéfices des sociétés	Croissance de 5,2 % en 2005	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des bénéfices des sociétés avant impôt modifie les revenus de 65 millions de dollars.
– Rembours. au titre des cotisations fiscales de 2004-2005[3]	1,1 milliard de dollars exigibles en 2005-2006	Une augmentation de un point de pourcentage des remboursements de 2004-2005 fait diminuer les revenus de 22 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai[4].
– Paiements d'impôt au moment de la production de la déclaration en 2004-2005	0,6 milliard de dollars à recevoir en 2005-2006	Une variation de un point de pourcentage des paiements d'impôt au moment de la production de la déclaration ou des paiements des cotisations en 2004-2005 modifie les revenus de 12 millions de dollars[4].
– Paiements des cotisations d'impôt de 2004-2005	0,6 milliard de dollars à recevoir en 2005-2006	

CERTAINS RISQUES ET SENSIBILITÉS – ÉCONOMIE ET REVENUS

ÉLÉMENTS CLÉS	HYPOTHÈSE 2005-2006	SENSIBILITÉS 2005-2006
Revenus tirés de l'impôt-santé des employeurs		
– Assiette de revenu	Croissance de 3,0 % en 2005-2006	
– Traitements et salaires	Croissance de 4,1 % en 2005	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des traitements et salaires modifie les revenus de 30 millions de dollars.
Revenus tirés de la Contribution-santé de l'Ontario		
– Assiette de revenu	Croissance de 4,6 % en 2005-2006	
– Revenu des particuliers	Croissance de 4,2 % en 2005	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du revenu des particuliers modifie les revenus de 20 millions de dollars.
Revenus tirés de la taxe sur l'essence		
– Assiette de revenu	Croissance de 0,4 % en 2005-2006	
– Prix de l'essence à la pompe	93,1 cents le litre en 2005	Une augmentation de un cent le litre du prix de l'essence à la pompe fait diminuer les revenus de 5 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.
Revenus tirés de la taxe sur les carburants		
– Assiette de revenu	Croissance de 1,0 % en 2005-2006	
– PIB réel	Croissance de 2,2 % en 2005	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB réel modifie les revenus de 10 millions de dollars.
Revenus tirés des droits de cession immobilière		
– Assiette de revenu	Croissance de 0,8 % en 2005-2006	
– Reventes de logements	Diminution de 0,5 % en 2005	Une variation de un point de pourcentage du nombre de logements revendus et du prix de revente modifie les revenus de 10 millions de dollars.
– Prix de revente	Croissance de 7,6 % en 2005	

CERTAINS RISQUES ET SENSIBILITÉS – ÉCONOMIE ET REVENUS

ÉLÉMENTS CLÉS	HYPOTHÈSE 2005-2006	SENSIBILITÉS 2005-2006
Transferts – Santé et programmes sociaux		
– Assiette de revenu – Canada	27,2 milliards de dollars en 2005-2006	
– Part du revenu de l'Ontario	37,3 % en 2005-2006	
– Pourcentage de la population de l'Ontario	38,9 % en 2005-2006	Une variation de un dixième de point de pourcentage de la population modifie les revenus de 40 millions de dollars.
– Part de l'assiette de l'IRP fédéral de base de l'Ontario	44,3 % en 2005-2006	Une augmentation de un dixième de point de pourcentage de l'assiette de l'impôt fédéral de base sur le revenu des particuliers fait diminuer les revenus de 10 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.

1. L'assiette de revenu est constituée des revenus, à l'exception de l'incidence des mesures, des rajustements pour les variations avec les estimations antérieures des Comptes publics et d'autres facteurs ponctuels.
2. Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) de l'Ontario de 2004 sont estimatifs, car l'Agence du revenu du Canada évalue actuellement les déclarations de revenus de 2004.
3. Les remboursements d'impôt sur les sociétés pour 2004-2005 sont une estimation parce que la Division des revenus fiscaux du ministère des Finances de l'Ontario évalue actuellement les déclarations de revenus des sociétés dont les exercices se terminent pendant l'exercice 2004-2005 de l'Ontario.
4. Maintenant que les *Comptes publics de l'Ontario 2004-2005* sont publiés, un changement dans les cotisations aux fins de l'impôt sur le revenu des particuliers de 2004 ou dans les revenus tirés de l'impôt sur les sociétés de 2004-2005 aura un double effet sur les revenus de 2005-2006 en raison a) de changements à l'assiette de revenu à laquelle est appliquée la croissance pour le présent exercice et b) d'un rajustement des revenus appliqué au présent exercice relativement à tout écart par rapport aux estimations contenues dans les *Comptes publics de l'Ontario 2004-2005*.

ANNEXE II

PLAN FINANCIER À MOYEN TERME DE L'ONTARIO

INTRODUCTION

L'une des grandes priorités du gouvernement consiste à rétablir la santé financière de la province, tout en veillant aux investissements clés nécessaires dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'acquisition de compétences, afin de favoriser une nouvelle ère de croissance économique et de prospérité en Ontario. Ces investissements correspondent aux priorités gouvernementales et ils visent à obtenir les résultats auxquels s'attend la population ontarienne, entre autres des temps d'attente plus courts pour les soins de santé, des classes plus petites dans les écoles élémentaires, un meilleur rendement des élèves ainsi qu'une infrastructure moderne, fiable et efficiente. En plus de prendre des mesures pour atteindre ces résultats, le gouvernement continue à éliminer le déficit structurel dont il a hérité de son prédécesseur.

Le gouvernement a réalisé des progrès marqués pour ce qui est de rétablir la santé financière de l'Ontario. Le budget de l'Ontario de 2005 décrivait le plan financier du gouvernement pour équilibrer le budget à moyen terme. La réalisation de ce plan est sur la bonne voie. Les Comptes publics de 2004-2005 publiés récemment indiquent que le déficit de la province avait été ramené à 1,6 milliard de dollars en 2004-2005. On prévoit maintenant que le déficit de 2005-2006 sera de 2,4 milliards de dollars, ce qui représente une amélioration en cours d'exercice de 427 millions de dollars et dépasse l'objectif fixé dans le budget de 2005, qui était de ramener le déficit à 2,8 milliards de dollars. Les perspectives financières pour 2005-2006 comprennent une réserve de 1,0 milliard de dollars destinée à protéger le plan financier contre les changements imprévus et défavorables dans les perspectives économiques et financières. S'il n'est pas nécessaire d'utiliser cette réserve pendant l'exercice en cours, le déficit devrait être de 1,4 milliard de dollars.

Malgré le fort rendement financier de la province en 2004-2005 et les meilleures perspectives à ce chapitre pour 2005-2006, les prévisions financières de 2006-2007 à 2008-2009 restent les mêmes que celles du budget de 2005. On doit tenir compte non seulement des revenus plus élevés en 2005-2006 et de la croissance économique plus importante que prévu plus tôt cette année, mais aussi des répercussions éventuelles à moyen terme d'un ralentissement de la croissance économique et de l'incertitude continue provenant de l'économie américaine et de la hausse des prix du pétrole, des taux d'intérêt et du dollar canadien. Conformément au plan financier à moyen terme décrit dans le budget de 2005, le déficit prévu pour 2006-2007 se situe à 2,4 milliards de dollars, il est ramené à 1,5 milliard de dollars en 2007-2008 et est éliminé en 2008-2009. Si la réserve n'est pas nécessaire en 2006-2007, le déficit passera à 0,9 milliard de dollars. Le budget sera équilibré en 2007-2008 s'il n'y a pas lieu d'utiliser la réserve de cette année-là.

La présente annexe donne un aperçu de ce qui suit :

- **Section I :** Plan financier et perspectives financières à moyen terme de l'Ontario;
- **Section II :** Mise à jour sur les finances au deuxième trimestre 2005-2006;
- **Section III :** Risques éventuels, inducteurs de coût et passif éventuel.

On trouvera de plus amples détails sur les finances de l'Ontario à l'annexe V, *Tableaux et graphiques financiers*.

SECTION 1 : PLAN FINANCIER ET PERSPECTIVES FINANCIÈRES À MOYEN TERME DE L'ONTARIO

PLAN FINANCIER DE L'ONTARIO

En 2000-2001, les dépenses de programmes ont commencé à augmenter considérablement plus vite que les revenus fiscaux, ce qui a eu pour effet de créer un déficit structurel. Le gouvernement réalise son plan visant à éliminer le déficit en transformant et en modernisant l'appareil administratif de la province et en limitant la croissance des dépenses de programmes en deçà du taux de croissance des revenus fiscaux à moyen terme.

Perspectives financières de l'Ontario

Équilibre budgétaire (en milliards de dollars)

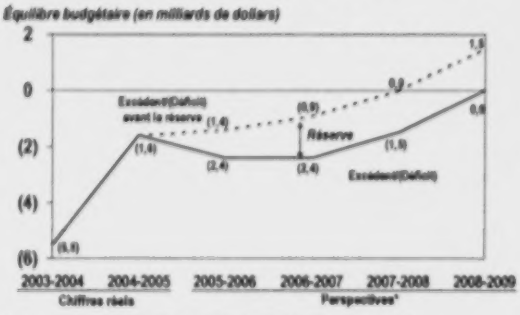

* Prévisions financières du deuxième trimestre au 30 septembre 2005.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Le plan financier à moyen terme de la province que décrivait le budget de 2005 vise à éliminer le déficit d'ici 2008-2009. Le gouvernement réussira à équilibrer le budget un an plus tôt s'il n'est pas nécessaire d'utiliser la réserve en 2007-2008.

Éléments clés du plan financier

Voici les éléments clés du plan financier du gouvernement visant à éliminer le déficit de façon responsable :

- Faire en sorte que le système de santé soit viable et fournisse des services de grande qualité, axés sur les résultats et les patients.
- Trouver les économies de 343 millions de dollars qu'il reste à réaliser dans le cadre de l'examen des programmes, afin d'atteindre l'objectif de 750 millions de dollars fixé pour 2007-2008; cet examen a permis de repérer des économies de 407 millions de dollars.
- Veiller à ce qu'il y ait une base du revenu viable qui puisse soutenir les programmes et les services auxquels la population accorde de l'importance.
- Maintenir une planification financière prudente, notamment en établissant une réserve chaque année.
- Faire preuve de discipline et prendre des décisions permettant de ne pas accroître les dépenses.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES À MOYEN TERME

Principales modifications depuis le budget de l'Ontario de 2005

Les perspectives financières à moyen terme du gouvernement qui figuraient dans le budget de 2005 ont été mises à jour afin de tenir compte de l'évolution des revenus en 2005-2006 depuis le dépôt du budget (voir l'annexe I, *Perspectives économiques de l'Ontario et prévisions de revenus*), des modifications des dépenses approuvées au cours des deux premiers trimestres de 2005-2006, ainsi que des mises à jour apportées aux prévisions concernant l'intérêt sur la dette de la province.

Le déficit provisoire prévu dans le budget de 2005, qui était de 3,0 milliards de dollars pour 2004-2005, a été modifié depuis dans les Comptes publics et confirmé par le vérificateur général. Il est de 1,6 milliard de dollars en raison d'une hausse de 0,7 milliard de dollars des revenus et d'une diminution des dépenses de 0,7 milliard de dollars par rapport au montant prévu. De même, selon les perspectives financières pour 2005-2006, le déficit devrait être inférieur au montant prévu de 2,8 milliards de dollars indiqué dans le budget de 2005, ce qui s'explique principalement par des revenus plus élevés cette année. Le déficit prévu pour 2005-2006 se chiffre maintenant à 2,4 milliards de dollars, soit une amélioration de 0,4 milliard de dollars par rapport au montant prévu dans le budget de 2005.

Le tableau suivant présente les principales modifications apportées aux perspectives financières à moyen terme depuis la publication du budget de 2005.

RÉPERCUSSIONS DES PRINCIPALES VARIATIONS SUR LES OBJECTIFS TOUCHANT LE DÉFICIT À MOYEN TERME (EN MILLIARDS DE DOLLARS)

	Perspectives*			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Excédent/(Déficit) selon le budget de 2005	**(2,8)**	**(2,4)**	**(1,5)**	**0,0**
Principales variations des revenus depuis le budget de 2005 :				
Déclarations de revenus de 2004 et baisse des revenus obtenus de la taxe sur l'essence	0,4	–	–	–
Total des variations des revenus	**0,4**	**–**	**–**	**–**
Principales variations des charges depuis le budget de 2005 :				
Obligations liées aux prestations de retraite	0,2	–	–	–
Investissements aux fins de la Stratégie du secteur forestier de l'Ontario	–	0,1	0,1	–**
Économies liées à l'intérêt sur la dette	(0,2)	(0,1)	(0,1)	–
Total des variations des charges	**–**	**–**	**–**	**–**
Variation de la réserve	–	–	–	–
Total des variations depuis le budget de 2005	**0,4**	**–**	**–**	**–**
Excédent/(Déficit)	**(2,4)**	**(2,4)**	**(1,5)**	**0,0**
Réserve	**1,0**	**1,5**	**1,5**	**1,5**
Excédent/(Déficit) s'il n'est pas nécessaire d'utiliser la réserve	**(1,4)**	**(0,9)**	**0,0**	**1,5**

* Prévisions financières du deuxième trimestre au 30 septembre 2005.

** Les investissements dans la Stratégie du secteur forestier de l'Ontario représenteront 39 millions de dollars au total en 2008-2009

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Compte tenu des principales variations des revenus et des charges depuis la publication du budget de 2005, on s'attend à dépasser les objectifs d'élimination du déficit pour 2005-2006 établis dans le budget de 2005. Malgré le fort rendement financier de la province en 2004-2005 et les meilleures perspectives pour 2005-2006, les prévisions financières établies pour les exercices allant de 2006-2007 à 2008-2009 demeurent inchangées. Ainsi, le déficit devrait être ramené à 2,4 milliards de dollars en 2006-2007 et à 1,5 milliard de dollars en 2007-2008, et éliminé en 2008-2009, comme prévu. S'il n'est pas nécessaire d'utiliser la réserve en 2006-2007, le déficit sera de 0,9 milliard de dollars. Si la réserve n'est pas utilisée en 2007-2008 non plus, le déficit sera éliminé dès cet exercice.

Le total des revenus pour 2005-2006 est supérieur à ce qui avait été prévu initialement dans le budget de 2005. Cependant, on doit tenir compte non seulement des revenus plus élevés en 2005-2006 et de la croissance économique plus importante que prévu plus tôt cette année, mais aussi des répercussions éventuelles à moyen terme d'un ralentissement de la croissance économique ainsi que de l'incertitude continue provenant de l'économie américaine et de la hausse des prix du pétrole, des taux d'intérêt et du dollar canadien. Par conséquent, les perspectives de revenus à moyen terme pour 2006-2007 et les exercices subséquents demeurent les mêmes que celles du plan budgétaire de 2005 et elles seront révisées au besoin dans le budget de 2006.

Les principales variations, depuis le budget de 2005, des revenus indiqués dans le plan financier à moyen terme comprennent les suivantes :

- Les perspectives concernant les revenus provenant de **l'impôt des particuliers et de l'impôt sur les sociétés** en 2005-2006 sont supérieures de 225 millions de dollars et de 240 millions de dollars respectivement en raison des revenus plus élevés tirés des déclarations de revenus des particuliers et des sociétés pour 2004. Les perspectives concernant les revenus provenant de la taxe sur l'essence pour 2005-2006 ont été réduites de 20 millions de dollars, ce qui est attribuable à une diminution prévue du volume des ventes d'essence qui s'explique par des prix plus élevés à la pompe. La taxe sur l'essence de l'Ontario est une taxe calculée en fonction du volume. Contrairement au gouvernement fédéral et à celui de certaines autres provinces, le gouvernement de l'Ontario n'applique pas la taxe de vente aux achats à la pompe et, par conséquent, les revenus qu'il tire de la taxe de vente n'augmentent pas lorsque les prix à la pompe augmentent. Les perspectives concernant les revenus totaux pour les exercices 2006-2007 à 2008-2009 restent les mêmes.

Les charges totales nettes à moyen terme restent conformes aux prévisions du budget de 2005. Les principales variations des charges par rapport au budget de 2005 comprennent les suivantes :

- **Une hausse des charges** de 0,2 milliard de dollars en 2005-2006 au titre des prestations payables au cours des exercices futurs, par suite de la modification de diverses prestations supplémentaires pour soins de santé accordées aux employés retraités.
- **Des investissements additionnels** de 0,1 milliard de dollars en 2006-2007 et en 2007-2008 afin d'appuyer la Stratégie du secteur forestier de l'Ontario, qui est dotée de 680 millions de dollars.
- **Une diminution des charges prévues au titre de l'intérêt sur la dette** de 0,2 milliard de dollars en 2005-2006 et de 0,1 milliard de dollars en 2006-2007 et en 2007-2008.

La réserve demeure inchangée, s'établissant à 1,0 milliard de dollars en 2005-2006 et à 1,5 milliard de dollars en 2006-2007, en 2007-2008 et en 2008-2009.

Plan financier et perspectives financières à moyen terme

Conformément au plan financier à moyen terme décrit dans le budget de 2005, le déficit prévu pour 2006-2007 se situe à 2,4 milliards de dollars, il est ramené à 1,5 milliard de dollars en 2007-2008 et est éliminé en 2008-2009. Si la réserve n'est pas nécessaire en 2006-2007, le déficit passera à 0,9 milliard de dollars. Le budget sera équilibré en 2007-2008 s'il n'y a pas lieu d'utiliser la réserve de cette année-là.

Le tableau ci-après présente le plan financier et les perspectives financières à moyen terme de la province à l'heure actuelle et il donne des détails sur les principales sources de revenus et les dépenses prévues dans les secteurs clés jusqu'en 2008-2009.

PLAN FINANCIER ET PERSPECTIVES FINANCIÈRES À MOYEN TERME (EN MILLIARDS DE DOLLARS)

	Chiffres réels 2004-2005	Perspectives* 2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Revenus					
Revenus fiscaux	56,0	58,2	60,6	63,4	66,7
Gouvernement du Canada	11,9	13,2	12,9	13,6	14,0
Revenus des entreprises publiques	3,6	4,0	4,2	4,1	4,1
Autres revenus non fiscaux	6,4	6,8	7,0	7,3	7,5
Total des revenus	**77,8**	**82,1**	**84,8**	**88,5**	**92,2**
Charges					
Programmes					
Secteur de la santé	31,0	33,0	34,6	36,0	37,4
Éducation (excluant le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants)	10,6	11,3	11,7	12,2	12,5
Formation, collèges et universités	4,2	4,7	5,0	5,3	5,4
Secteur des services sociaux et à l'enfance	9,2	9,8	10,0	10,2	10,3
Autres programmes	12,1	12,5	12,0	12,4	12,4
Total – Programmes	**67,0**	**71,3**	**73,4**	**76,0**	**77,9**
Immobilisations	3,0	2,7	2,5	2,1	2,1
Intérêt sur la dette	9,4	9,6	9,9	10,3	10,7
Total des charges	**79,4**	**83,5**	**85,7**	**88,5**	**90,7**
Excédent/(Déficit) avant la réserve	**(1,6)**	**(1,4)**	**(0,9)**	**0,0**	**1,5**
Réserve	**–**	**1,0**	**1,5**	**1,5**	**1,5**
Excédent/(Déficit)	**(1,6)**	**(2,4)**	**(2,4)**	**(1,5)**	**0,0**

* Prévisions financières du deuxième trimestre au 30 septembre 2005.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Revenus

Perspectives de revenus et de charges à moyen terme (sans la réserve)

En milliards de dollars

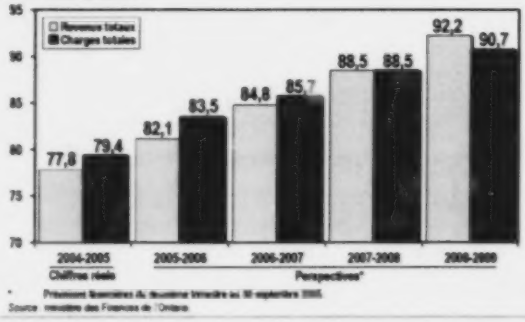

* Prévisions financières du deuxième trimestre au 30 septembre 2005.

Source : ministère des Finances de l'Ontario

On prévoit maintenant qu'en 2005-2006, le total des revenus augmentera de 4,3 milliards de dollars, soit 5,5 %. Entre 2005-2006 et 2008-2009, le total des revenus devrait augmenter à un taux annuel moyen de 3,9 %, pour passer de 82,1 milliards de dollars en 2005-2006 à 92,2 milliards de dollars en 2008-2009. Les perspectives de revenus à moyen terme pour 2006-2007 et les exercices suivants qui figuraient dans le budget de 2005 restent les mêmes et elles seront actualisées dans le prochain budget. On doit tenir compte non seulement des revenus supérieurs tirés des déclarations de revenus des particuliers et des sociétés pour 2004 et de la croissance économique plus importante enregistrée en 2005, mais aussi des répercussions éventuelles d'un ralentissement de la croissance économique en 2006 et des risques associés à la hausse des prix du pétrole et du dollar canadien. Des détails sur les perspectives de revenus à moyen terme sont fournis à l'annexe I, *Perspectives économiques de l'Ontario et prévisions de revenus*.

Charges

À moyen terme, les charges totales devraient augmenter pour passer de 83,5 milliards de dollars au cours du présent exercice à 90,7 milliards de dollars en 2008-2009, une hausse de 7,2 milliards de dollars. La croissance annuelle des charges totales se situera en moyenne à 2,8 % au cours de cette période, un taux de croissance inférieur à celui de 5,2 % prévu pour 2005-2006.

Afin d'éliminer le déficit structurel et d'assurer la viabilité financière, le gouvernement maintiendra la croissance des dépenses de programmes à moyen terme à un taux inférieur au taux de croissance des revenus fiscaux. Les prévisions financières à moyen terme indiquent que les dépenses de programmes augmenteront de 3,0 % en moyenne par année entre 2005-2006 et 2008-2009, ce qui est nettement inférieur au taux de croissance moyen des revenus fiscaux, qui devrait être de 4,6 % par année.

- En 2005-2006, les dépenses de fonctionnement dans le **secteur de la santé** augmenteront de 2,0 milliards de dollars. Entre 2005-2006 et 2008-2009, les dépenses de fonctionnement du secteur de la santé augmenteront de 4,4 milliards de dollars au total. Conformément à la stratégie de changement du gouvernement, ces fonds mettront l'accent sur la promotion du mieux-être, un meilleur accès aux soins primaires et communautaires et la réduction des temps d'attente pour les examens IRM, les tomodensitogrammes, les traitements contre le cancer, les opérations de la cataracte, les interventions en cardiologie et les arthroplasties de la hanche et du genou.

- Dans le **secteur de l'éducation**, les dépenses augmenteront de 0,8 milliard de dollars en 2005-2006 et de 1,2 milliard de dollars entre 2005-2006 et 2008-2009 en raison de l'engagement du gouvernement de stabiliser le système d'éducation de l'Ontario, de réduire la taille des classes au palier élémentaire et d'améliorer les résultats des élèves.
- Le **secteur de la formation et des collèges et universités** recevra 4,7 milliards de dollars en 2005-2006, montant qui atteindra 5,4 milliards de dollars d'ici 2008-2009, afin de mettre en oeuvre le Plan d'action pour des résultats supérieurs, destiné à améliorer l'accès à des programmes d'éducation postsecondaire et de formation de qualité. En vertu de ce plan, un montant de 6,2 milliards de dollars en nouveaux investissements cumulatifs sera consacré à l'éducation postsecondaire et à la formation d'ici 2009-2010.
- On affectera 0,6 milliard de dollars de plus en 2005-2006 au **secteur des services sociaux et à l'enfance**, dont le budget de fonctionnement total passera à 10,3 milliards de dollars d'ici 2008-2009. Ces fonds serviront surtout à la mise en oeuvre du programme « Meilleur départ », qui contribue à ce que les enfants de l'Ontario soient prêts à apprendre lorsqu'ils entrent à l'école.
- À moyen terme, les fonds affectés aux **autres programmes** seront maintenus à peu près au même niveau qu'en 2005-2006, soit 12,5 milliards de dollars.

Les dépenses en immobilisations atteindront 2,7 milliards de dollars en 2005-2006, 2,5 milliards de dollars en 2006-2007, et 2,1 milliards de dollars en 2007-2008 et en 2008-2009. Ces dépenses, conjuguées aux revenus provinciaux tirés de la taxe sur l'essence qui sont transférés aux municipalités, aux subventions de fonctionnement destinées au renouvellement et à l'expansion de l'infrastructure, au partage des coûts avec des partenaires ainsi qu'à la valeur des actifs qui sera remboursée au cours de leur durée utile, renforcent ReNouveau Ontario, le plan quinquennal d'investissement dans l'infrastructure, doté de 30 milliards de dollars, mis en place par le gouvernement. Les investissements prévus pourront être haussés grâce au produit d'initiatives de gestion stratégique des biens.

On prévoit que les frais d'intérêt sur la dette augmenteront de 1,1 milliard de dollars entre 2005-2006 et 2008-2009. Cela découle des objectifs du gouvernement quant à la réduction du déficit ainsi que de la hausse prévue des taux d'intérêt, qui sont historiquement faibles. En 2005-2006, ces frais équivaudront approximativement à 12 % des revenus totaux de la province et resteront à ce niveau à moyen terme.

Prudence financière

En plus de faire preuve de discipline pour trouver le juste équilibre entre les investissements stratégiques dans les principaux domaines prioritaires et ses objectifs d'élimination du déficit, le gouvernement a préparé son plan financier à moyen terme avec prudence pour tenir compte des risques inhérents aux prévisions financières et économiques.

Le plan financier à moyen terme du gouvernement comprend une réserve de 1,5 milliard de dollars en 2006-2007 et pour chaque exercice subséquent afin de protéger le plan financier contre les changements imprévus et défavorables dans les perspectives économiques et financières. Cette réserve est de 0,5 milliard de dollars supérieure à la réserve de 1,0 milliard de dollars établie en 2005-2006 afin de mieux tenir compte des risques et de la nature incertaine des prévisions

financières à moyen terme. De plus, cette réserve va au-delà des critères de prudence des perspectives économiques sur lesquels reposent les prévisions de revenus de la province.

Conformément aux principes de l'intensification de la transparence et de la responsabilité financières, le gouvernement publie des mises à jour trimestrielles sur les finances et l'économie en utilisant les meilleures données disponibles. En raison des facteurs externes qui influent sur les résultats économiques et financiers de la province, les revenus et les charges évoluent tout au long de l'exercice à mesure que de nouvelles données sont disponibles et que le gouvernement réagit aux principaux événements touchant la population de l'Ontario.

Maintien d'un rapport dette-PIB prudent

Le gouvernement s'est engagé à maintenir un rapport prudent entre la dette de la province (déficit accumulé) et la taille de l'économie ontarienne, laquelle est mesurée par le produit intérieur brut (PIB) nominal. Il s'agit d'un autre élément clé du plan financier à moyen terme du gouvernement. L'endettement constant peut réduire considérablement la capacité de financement des services publics essentiels, car la hausse des frais de la dette qui en découle gruge les fonds pouvant être affectés aux priorités du gouvernement. Par conséquent, la gestion responsable des finances doit se faire à long terme pour s'assurer que les générations futures ne devront pas assumer le fardeau des coûts découlant de la surconsommation actuelle ou de la prestation inefficace des services du gouvernement.

Rapport dette-PIB prévu*

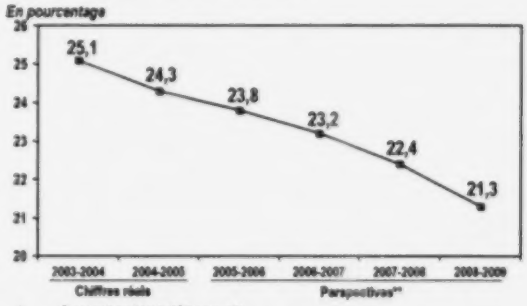

Conformément aux perspectives financières à moyen terme, on prévoit que le rapport dette-PIB de la province diminuera pour passer de 25,1 % en 2003-2004 à 23,8 % au cours de l'exercice en cours, puis à 21,3 % d'ici 2008-2009. Lorsqu'il aura atteint l'objectif pour 2008-2009, le rapport dette-PIB de la province aura atteint le niveau le plus bas en 17 ans.

SECTION II : MISE À JOUR SUR LES FINANCES AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2005-2006

SOMMAIRE FINANCIER 2005-2006

Le plan budgétaire de 2005 prévoyait un déficit de 2 796 millions de dollars pour 2005-2006. Au 30 septembre 2005, on prévoyait un déficit de 2 369 millions de dollars pour 2005-2006, une diminution de 427 millions de dollars en cours d'exercice par rapport au déficit prévu dans le budget de 2005. On trouvera des renseignements supplémentaires sur les finances de l'Ontario à l'annexe V, *Tableaux et graphiques financiers.*

PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2005-2006
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	Plan budgétaire 2005-2006	Perspectives* 2005-2006	Variation en cours d'exercice
Revenus	**81 687**	**82 132**	**445**
Charges			
Programmes	71 014	71 257	243
Immobilisations	2 673	2 673	–
Intérêt sur la dette	9 796	9 571	(225)
Total des charges	**83 483**	**83 501**	**18**
Excédent/Déficit avant la réserve	**(1 796)**	**(1 369)**	**427**
Réserve	1 000	1 000	–
Excédent/(Déficit)	**(2 796)**	**(2 369)**	**427**

* Prévisions financières du deuxième trimestre au 30 septembre 2005.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

En tenant compte des principales variations au chapitre des revenus et des charges qui sont survenues depuis la publication du budget de 2005, on prévoit que l'objectif de réduction du déficit de 2005-2006 fixé dans le budget de 2005 sera dépassé.

Les revenus devraient atteindre 82 132 millions de dollars en 2005-2006, une augmentation nette de 445 millions de dollars par rapport au plan budgétaire de 2005. Cette augmentation s'explique surtout par la hausse des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les sociétés, par rapport aux revenus prévus. On trouvera plus de précisions sur ces variations dans l'annexe I, *Perspectives économiques de l'Ontario et prévisions de revenus.*

On prévoit que les charges totaliseront 83 501 millions de dollars, une augmentation nette de 18 millions de dollars par rapport au plan budgétaire de 2005. Cette augmentation s'explique surtout par une hausse en cours d'exercice des charges de 221 millions de dollars au titre des obligations liées aux prestations de retraite et de 28 millions de dollars au titre de la Stratégie du

secteur forestier de l'Ontario et des économies de 225 millions de dollars en frais d'intérêt sur la dette publique.

La réserve, qui vise à protéger le plan financier contre une détérioration imprévue des perspectives économiques et financières, demeure à 1,0 milliard de dollars. Tout solde de la réserve qui n'aura pas été utilisé à la fin de l'exercice sera affecté à la réduction du déficit.

SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS LA PUBLICATION DU BUDGET (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	Variation en cours d'exercice
Évolution des charges de fonctionnement au cours du trimestre* :	
Ministère des Services gouvernementaux – prestations de retraite	221
Ministère des Affaires intergouvernementales – secours aux sinistrés	1
Ministère des Richesses naturelles – coûts supplémentaires de lutte contre les incendies de forêt	64
Ministère des Richesses naturelles – Stratégie du secteur forestier de l'Ontario	28
Secrétariat des affaires autochtones – financement des négociations portant sur la revendication territoriale des Algonquins	1
Ministère des Finances – sommes provenant du Fonds de prévoyance	(72)
Intérêt sur la dette – économies	(225)
Total de l'évolution des charges de fonctionnement au cours du trimestre	**18**
Variations nettes des charges de fonctionnement indiquées dans *Finances de l'Ontario* du premier trimestre	–
Total de l'évolution des charges de fonctionnement depuis la publication du budget	**18**

* Prévisions financières du deuxième trimestre au 30 septembre 2005.

- Les charges au titre des prestations de retraite ont augmenté de 221 millions de dollars, en ce qui a trait aux prestations payables au cours des exercices futurs, par suite de la modification de diverses prestations supplémentaires pour soins de santé accordées aux employés retraités.
- Une contribution de 1 million de dollars a été accordée en cours d'exercice à la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge pour venir en aide aux victimes du tremblement de terre en Asie du Sud. Ce montant a été versé par l'entremise du Fonds de secours en cas de catastrophe à l'étranger et provient entièrement du Fonds de prévoyance.
- Un montant supplémentaire de 64 millions de dollars a été accordé en cours d'exercice, car les coûts de lutte contre les incendies de forêt ont été plus élevés que prévu l'été dernier. Ce montant provient entièrement du Fonds de prévoyance.
- Dans le cadre de la Stratégie du secteur forestier de l'Ontario, on a affecté en cours d'exercice une somme supplémentaire de 28 millions de dollars pour l'entretien des chemins d'accès forestier primaires. Ce montant provient en partie du Fonds de prévoyance.

- Un montant supplémentaire de 1 million de dollars a été approuvé en cours d'exercice pour appuyer le processus de négociation qui vise à régler la revendication territoriale des Algonquins. Ce montant provient entièrement du Fonds de prévoyance.
- Des économies de 225 millions de dollars ont été réalisées en frais d'intérêt sur la dette grâce à une gestion efficiente de la dette et à des taux d'intérêt à long terme moindres que ceux prévus.

SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES D'IMMOBILISATIONS DEPUIS LA PUBLICATION DU BUDGET (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	Variation en cours d'exercice
Évolution des charges d'immobilisations au cours du trimestre* :	
Ministère du Développement du Nord et des Mines – modification du traitement comptable des routes du Nord	(157)
Ministère des Transports – modification du traitement comptable des routes du Nord	157
Ministère des Transports – augmentation nette, Programme ontarien des véhicules de transport en commun	58
Provenant entièrement du Fonds de prévoyance pour les immobilisations	(58)
Total de l'évolution des charges d'immobilisations au cours du trimestre	–
Modifications nettes des charges d'immobilisations indiquées dans *Finances de l'Ontario* du premier trimestre	–
Total de l'évolution des charges d'immobilisations depuis la publication du budget	–

* Prévisions financières du deuxième trimestre au 30 septembre 2005.

- Les charges du ministère du Développement du Nord et des Mines ont diminué de 157 millions de dollars en cours d'exercice et celles du ministère des Transports ont augmenté du même montant en raison de la modification du traitement comptable utilisé dans les Comptes publics de 2004-2005 afin d'imputer les dépenses consacrées aux routes du Nord au ministère qui se charge des activités à cet égard.
- Il y a eu une augmentation nette de 58 millions de dollars des fonds consacrés pendant l'exercice en cours au Programme ontarien des véhicules de transport en commun pour appuyer le renouvellement des véhicules municipaux de transport en commun. Cette augmentation provient entièrement du Fonds de prévoyance pour les immobilisations.

SECTION III : RISQUES ÉVENTUELS, INDUCTEURS DE COÛTS ET PASSIF ÉVENTUEL

La présente section met en relief certains des risques et sensibilités clés qui pourraient découler de changements inattendus ayant des incidences sur les charges.

On trouvera plus de précisions sur les risques liés aux revenus à l'annexe I, *Perspectives économiques de l'Ontario et prévisions de revenus*.

RISQUES ET SENSIBILITÉS LIÉS AUX CHARGES

Un grand nombre de programmes dispensés par la province sont assujettis à des risques éventuels et des inducteurs de coûts tels que la hausse de l'utilisation ou de l'inscription et les variations du nombre de cas. Les sensibilités suivantes sont axées sur les moyennes pour les secteurs de programmes et peuvent varier selon la nature et la forme des risques éventuels.

CERTAINS RISQUES ET SENSIBILITÉS LIÉS AUX CHARGES

Programme/Secteur	Hypothèse pour 2005-2006*	Sensibilités 2005-2006
Secteur de la santé	Croissance annuelle de 6,4 %.	Variation de 1 % dans le secteur de la santé : dépenses de 330 millions de dollars.
Hôpitaux	Croissance annuelle de 4,7 %.	Variation de 1 % du financement des hôpitaux : 120 millions de dollars.
Programmes de médicaments	Croissance annuelle de 15,9 % (personnes âgées).	Variation de 1 % dans l'utilisation de tous les programmes de médicaments : 36 millions de dollars (personnes âgées et bénéficiaires de l'aide sociale).
Centres de soins de longue durée	Plus de 74 000 lits de soins de longue durée.	Le coût d'exploitation provincial annuel moyen d'un lit, déduction faite des revenus des quote-parts versées par les pensionnaires, dans un centre de soins de longue durée est de 36 000 $. Une variation de 1 % du nombre de lits : 27 millions de dollars.
Soins à domicile	Plus de 15,5 millions d'heures de services d'aides familiales et de soutien; 8,5 millions de visites par du personnel infirmier et des professionnels.	Variation de 1 % des heures de services d'aides familiales et de soutien : 4 millions de dollars. Variation de 1 % des visites par du personnel infirmier et des professionnels : 6 millions de dollars.
Écoles élémentaires et secondaires	Effectif quotidien moyen : près de 2 millions d'élèves.	Variation de 1 % de l'effectif : 170 millions de dollars.
Étudiantes et étudiants universitaires	308 000 étudiantes et étudiants de premier cycle à temps plein.	Variation de 1 % de l'effectif : 22 millions de dollars.
Ontario au travail**	Moyenne annuelle de 194 000 cas.	Variation de 1 % du nombre de cas : 15 millions de dollars.
Étudiantes et étudiants collégiaux	151 000 étudiantes et étudiants à plein temps.	Variation de 1 % de l'effectif : 7 millions de dollars.
Intérêt sur la dette	Coût moyen d'emprunt prévu : environ 5,4 %.	Variation de 100 points de base des taux d'emprunt : environ 250 millions de dollars.

CERTAINS RISQUES ET SENSIBILITÉS LIÉS AUX CHARGES

Programme/Secteur	Hypothèse pour 2005-2006*	Sensibilités 2005-2006
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées**	Moyenne annuelle de 226 000 cas.	Variation de 1 % du nombre de cas : 23 millions de dollars.
Système correctionnel	2,8 millions de jours-détenus adultes par année.	Coût moyen d'un détenu par jour : 162 $. Variation de 1 % du nombre de jours-détenus : 5 millions de dollars.

* Prévisions financières du deuxième trimestre au 30 septembre 2005.
** Chiffres de 2004-2005.

COÛTS D'INDEMNISATION

Les coûts d'indemnisation et les règlements salariaux constituent les principaux inducteurs de coûts et ont une incidence considérable tant sur les finances du secteur parapublic que sur celles de la province.

Secteur	Coût de 1 % d'augmentation salariale	Taille du secteur
Paiements versés aux médecins dans le cadre de l'Assurance-santé de l'Ontario*	70 millions de dollars	Près de 22 000 médecins en Ontario, soit quelque 10 800 médecins de famille et 11 000 spécialistes.
Infirmières et infirmiers dans les hôpitaux**	34 millions de dollars	Plus de 40 000 infirmières et infirmiers dans les hôpitaux.
Personnel des écoles élémentaires et secondaires***	121 millions de dollars	Plus de 190 000 membres du personnel, y compris le personnel enseignant, administratif, de direction, de soutien et chargé de l'entretien.
Fonction publique de l'Ontario†	50 millions de dollars	Plus de 64 000 fonctionnaires.

* Chiffres de 2005-2006.
** Chiffres de 2003-2004.
*** Un pour cent d'augmentation des repères salariaux des Subventions pour les besoins des élèves en fonction de l'année scolaire 2005-2006.
† Chiffres de 2004-2005 représentant les coûts totaux de rémunération.

PASSIF ÉVENTUEL

Outre les principaux risques économiques et sensibilités liées à la demande auxquels il est exposé, le plan financier est aussi assujetti à des risques découlant du passif éventuel du gouvernement. La réalisation ou non de ces obligations échappe au contrôle du gouvernement. Des pertes pourraient survenir à la suite de règlements judiciaires, de manquements dans le cadre de projets et de garanties de prêt ou de financement. Des provisions pour pertes ayant de fortes chances de se réaliser et dont on peut raisonnablement faire une estimation sont imputées au titre des passifs dans les états financiers de la province. Le rapport annuel et les états financiers consolidés de 2004-2005 faisaient état d'importants passifs éventuels qui sont décrits ci-après.

Ontario Nuclear Funds Agreement

La province a certaines responsabilités en matière de déclassement et de gestion des déchets de combustion des centrales nucléaires. La province, l'Ontario Power Generation Inc. (OPG), une filiale appartenant entièrement à la province, et certaines filiales de l'OPG sont parties à l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA), qui vise à mettre sur pied, à financer et à gérer des fonds distincts de façon à pouvoir assumer les coûts de déclassement des centrales nucléaires et de gestion des déchets de combustion nucléaire. Aux termes de l'ONFA, la province est tenue d'effectuer des paiements si les coûts estimatifs de gestion des déchets nucléaires dépassent les seuils établis pour un volume donné de combustible épuisé. En outre, aux termes de la même entente, la province garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour le fonds de gestion des déchets nucléaires. Elle a également procuré une garantie provinciale directe à la Commission canadienne de sûreté nucléaire au nom de l'OPG jusqu'à concurrence de 1,5 milliard de dollars en ce qui a trait à la partie des obligations liées au déclassement et à la gestion des déchets nucléaires qui n'est pas couverte par les fonds distincts.

Obligations garanties par la province

La province fournit des garanties de prêts au nom de diverses parties. La limite autorisée pour les prêts garantis par la province au 31 mars 2005 était de 3,9 milliards de dollars. Les encours de prêts garantis et les autres éventualités s'élevaient à 3,2 milliards de dollars au 31 mars 2005. Une provision de 409 millions de dollars, fondée sur une estimation de la perte probable découlant de garanties données en vertu du Programme de soutien aux étudiants, a été portée aux charges et a été comptabilisée dans le rapport annuel et les états financiers consolidés de 2004-2005 de la province.

Logement social – Ententes d'assurance-prêts

La province est tenue d'indemniser et de rembourser la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour tous frais nets, y compris tout passif environnemental résultant de défauts de paiement, dans le cadre de tous les projets de logement sans but lucratif faisant partie du portefeuille de la province. Au 31 mars 2005, les prêts hypothécaires en cours étaient de 8,8 milliards de dollars.

Créances exigibles de la Couronne

Les créances exigibles de la Couronne découlent de poursuites judiciaires, en cours ou éventuelles, relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à des inexécutions de contrats, à des dommages subis par des personnes ou des biens, ou à des entreprises semblables. Au 31 mars 2005, il y avait 82 créances exigibles de la Couronne s'élevant à plus de 50 millions de dollars.

CONCLUSION

Le budget de l'Ontario de 2005 décrivait un plan visant à éliminer le déficit à moyen terme tout en maintenant les investissements clés dans les domaines des soins de santé, de l'éducation et de la formation afin d'appuyer une nouvelle ère de croissance économique et de prospérité en Ontario.

Le gouvernement maintient son engagement à l'égard d'une gestion financière rigoureuse et il fera preuve de discipline en vue de contenir les dépenses de programmes. Les réserves sont créées afin de protéger le plan financier contre les changements imprévus et défavorables dans les perspectives économiques et financières.

Le gouvernement est en bonne voie de réaliser ses objectifs financiers. Le présent document prévoit que le déficit pour 2005-2006 sera de 2,4 milliards de dollars, ce qui représente une amélioration de 0,4 milliard de dollars par rapport au déficit de 2,8 milliards de dollars qui avait été prévu dans le budget de 2005. S'il n'a pas été nécessaire d'avoir recours à la réserve en fin d'exercice, on prévoit que le déficit sera de 1,4 milliard de dollars. À moyen terme, la province reste en bonne position pour éliminer le déficit d'ici 2008-2009. Le budget sera équilibré un an plus tôt s'il n'y a pas lieu de puiser dans la réserve en 2007-2008.

On trouvera de plus amples détails fiscaux et financiers dans les tableaux et graphiques de l'annexe V, *Tableaux et graphiques financiers.*

ANNEXE III

TRANSPARENCE FISCALE

INTRODUCTION

L'adoption de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* témoigne de l'engagement important qu'a pris le gouvernement de l'Ontario de faire preuve de davantage de transparence et d'être plus responsable. En vertu de l'article 6 de la Loi, le ministre des Finances est tenu de rendre publique la revue de mi-exercice du plan financier au plus tard le 15 novembre de chaque année et de présenter des renseignements sur le coût estimatif des dépenses fiscales engagées.

La présentation de rapports sur les dépenses fiscales joue un rôle important dans l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financières. Le présent rapport est la première compilation annuelle de ce genre des coûts estimatifs des charges d'impôts de l'Ontario préparée aux termes de la Loi.

Un grand nombre d'autres territoires publient des rapports sur les dépenses fiscales dont plusieurs autres provinces canadiennes, le gouvernement fédéral, un certain nombre de pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques et des États américains.

STRUCTURE DU RAPPORT

Le présent rapport comprend des estimations en ce qui concerne les charges liées aux impôts suivants :

- Impôt sur le revenu des particuliers
- Impôt sur les sociétés
- Taxe de vente et taxes à la consommation
- Impôt foncier prélevé aux fins scolaires
- Impôt-santé des employeurs
- Taxe sur l'administration des successions
- Redevance sur le revenu brut

Les estimations des revenus cédés en 2005 sont présentées dans les tableaux, suivies d'une brève description de chaque charge d'impôts. Ces descriptions constituent une définition fondamentale de la charge; elles ne remplacent pas les textes législatifs ou réglementaires pertinents.

PORTÉE

Il n'existe pas de définition universelle de l'expression « dépenses fiscales ». Le présent rapport suit une démarche plus large en présentant les estimations des revenus cédés en vertu du régime fiscal actuel à l'égard d'un vaste éventail de charges d'impôts.

Les dépenses liées à l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés incluses dans le présent rapport comprennent les dépenses fiscales assumées conjointement par l'Ontario et le gouvernement fédéral et celles qui sont assumées uniquement par l'Ontario.

En vertu d'un accord de perception fiscale conclu entre l'Ontario et le Canada, le gouvernement fédéral détermine l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers. L'Ontario a un pouvoir limité sur les politiques touchant les divers éléments du revenu imposable et sur les dépenses fiscales connexes liées à l'assiette définie par le gouvernement fédéral.

À l'heure actuelle, l'Ontario perçoit et administre son propre impôt sur les sociétés[1]. Toutefois, pour réduire la complexité du régime fiscal et les coûts de conformité, l'Ontario adopte généralement les mêmes mesures que le gouvernement fédéral en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés. Les dépenses fiscales assumées uniquement par l'Ontario sont du ressort de la province seulement.

MÉTHODE

Les estimations fournies dans le présent rapport ont été élaborées à l'aide des plus récentes données fiscales ou économiques prévues pour l'année civile 2005. Les données utilisées pour estimer le coût des charges d'impôts proviennent de différentes sources. Les révisions effectuées aux données sous-jacentes ainsi que les améliorations apportées à la méthode d'estimation risquent de faire fluctuer la valeur de ces dépenses fiscales dans les rapports qui seront publiés à l'avenir. De plus, certaines mesures fiscales sont particulièrement sensibles à la conjoncture économique ou à d'autres variables; elles pourraient donc être bien différentes d'une année à l'autre.

Pour estimer les revenus cédés, on a calculé de nouveau les revenus en présumant que la mesure en question serait éliminée et en appliquant des projections appropriées afin d'évaluer l'incidence des revenus cédés pendant l'année civile 2005. La différence entre le chiffre ainsi obtenu et les revenus réels fournit l'estimation du coût de la charge d'impôts. Les sources des données et d'autres renseignements sont indiqués dans les notes se trouvant à la fin de chaque tableau.

Ces estimations ne visent pas à indiquer les revenus potentiels que l'Ontario pourrait percevoir si les charges d'impôts n'existaient pas. Chaque estimation a été déterminée séparément en faisant abstraction d'autres facteurs comme l'incidence économique de toute modification apportée, les

1 L'Ontario négocie actuellement avec le gouvernement fédéral une entente aux termes de laquelle le gouvernement fédéral prélèverait et administrerait l'impôt ontarien sur les sociétés.

réactions comportementales, l'interaction entre les diverses charges d'impôts et toute modification de politique qui pourrait raisonnablement accompagner la modification. En outre, les estimations ne peuvent être additionnées pour déterminer le coût total d'une certaine catégorie de dépenses fiscales ou de toutes les dépenses fiscales combinées, compte tenu de la nature interreliée du régime fiscal.

La lettre « f » (« faible ») indique que le coût de la dépense fiscale est estimé à moins de 1 million de dollars. Le présent rapport comprend également des charges d'impôts pour lesquelles on ne dispose pas de données estimatives. L'inclusion de ces charges est fidèle à l'approche adoptée dans d'autres territoires et justifiée, car le rapport vise une transparence et une responsabilité accrues.

Pour les rapports annuels futurs, on continuera d'améliorer l'estimation des dépenses fiscales de l'Ontario.

IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

Le tableau 1 comprend des estimations des charges d'impôts liées au régime ontarien d'impôt sur le revenu des particuliers. Les déductions des entreprises énumérées ici s'appliquent aux entreprises non constituées en personne morale.

TABLEAU 1 : IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS[1]

Charges d'impôts	Estimations pour 2005[2] (en millions de dollars)
Crédits d'impôt non remboursables de l'Ontario	
Crédit applicable aux dépenses d'adoption[3]	1
Crédit en raison de l'âge	230
Montants transférés d'un conjoint	40
Crédit personnel de base	3 935
Crédit au titre des cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC) et au Régime de rentes du Québec (RRQ)	445
Crédit pour soignant	10
Crédit pour dons de bienfaisance	465
Crédit pour personne handicapée	75
Crédit pour personne à charge admissible	95
Crédit pour cotisation d'assurance-emploi (a.-e.)	190
Crédit pour personne infirme à charge	1
Crédit pour frais médicaux	105
Crédit d'impôt de l'Ontario pour emploi à l'étranger	6
Crédit pour revenu de pension	85
Crédit de personne mariée ou vivant en union de fait	215
Crédit au titre des intérêts sur les prêts étudiants	10
Crédits pour frais de scolarité et pour études	215
RÉDUCTION DE L'IMPÔT ONTARIEN (RIO)	
RIO – Réduction de base	130
RIO – Réduction pour personne à charge de moins de 19 ans	180
RIO – Réduction pour personne à charge handicapée ou infirme	7
RIO – Total[4]	255
Crédits d'impôt de l'Ontario[5]	
Crédit d'impôt pour actions accréditives ciblées de l'Ontario	2
Crédit d'impôt de l'Ontario pour contributions politiques	5
CRÉDITS D'IMPÔT FONCIER ET DE TAXE SUR LES VENTES DE L'ONTARIO (CIFTVO)	
CIFTVO – Personnes non âgées	460
CIFTVO – Personnes âgées[6]	515
CIFTVO – Total[6]	975

TABLEAU 1 : IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS[1]

Charges d'impôts	Estimations pour 2005[2] (en millions de dollars)
CRÉDITS D'IMPÔT AU TITRE DES FONDS D'INVESTISSEMENT DES TRAVAILLEURS ET DE L'ACTIONNARIAT DES EMPLOYÉS	
Crédit d'impôt sur le revenu des sociétés de type actionnariat des employés	f
Crédit d'impôt relatif aux fonds d'investissement des travailleurs	30
Crédit d'impôt au titre des fonds d'investissement axé sur la recherche	2
Exonérations, déductions et reports offerts conjointement avec le gouvernement fédéral	
ENTREPRISES	
Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation	
Aide aux artistes et déduction pour oeuvres d'art canadiennes achetées par des entreprises non constituées en société	
Aide aux prospecteurs et aux commanditaires en prospection	
Déduction pour amortissement accéléré	
Report au moyen de la méthode de comptabilité fondée sur la facturation pour professionnels	
EMPLOI	
Déduction pour les résidences des membres du clergé	15
Déduction des prêts à la réinstallation	f
Déduction des autres frais liés à un emploi	240
Déduction des cotisations syndicales et professionnelles	115
Options d'achat d'actions accordées à des employés	130
Déduction des frais de déménagement	15
Déductions pour les habitants du Nord	1
Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation	
Déduction au titre des dépenses d'outillage des apprentis mécaniciens de véhicules	
Déduction pour les musiciens et autres artistes	
Déduction pour les militaires et les policiers déployés dans le cadre de missions internationales à risque élevé	
Déduction au titre de l'aide au paiement des frais de scolarité pour la formation de base des adultes	
Report de salaire – Congé sabbatique ou autre congé autorisé	
Régimes de prestations aux employés	
Non-imposition de la somme versée aux agents publics	
Non-imposition des avantages liés aux régimes d'assurance-santé et de soins dentaires payés par une entreprise	
Non-imposition de certains avantages non monétaires liés à un emploi	
Calculs spéciaux de l'impôt sur certains paiements forfaitaires rétroactifs	
AGRICULTURE ET PÊCHE	
Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation	
Comptabilité de caisse et souplesse dans la comptabilité des stocks	
Déduction des pertes agricoles des agriculteurs à temps partiel	
Report du revenu des agriculteurs	
Compte de stabilisation du revenu net des agriculteurs	

IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

Le tableau 1 comprend des estimations des charges d'impôts liées au régime ontarien d'impôt sur le revenu des particuliers. Les déductions des entreprises énumérées ici s'appliquent aux entreprises non constituées en personne morale.

TABLEAU 1 : IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS[1]

Charges d'impôts	Estimations pour 2005[2] (en millions de dollars)
Crédits d'impôt non remboursables de l'Ontario	
Crédit applicable aux dépenses d'adoption[3]	1
Crédit en raison de l'âge	230
Montants transférés d'un conjoint	40
Crédit personnel de base	3 935
Crédit au titre des cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC) et au Régime de rentes du Québec (RRQ)	445
Crédit pour soignant	10
Crédit pour dons de bienfaisance	465
Crédit pour personne handicapée	75
Crédit pour personne à charge admissible	95
Crédit pour cotisation d'assurance-emploi (a.-e.)	190
Crédit pour personne infirme à charge	1
Crédit pour frais médicaux	105
Crédit d'impôt de l'Ontario pour emploi à l'étranger	6
Crédit pour revenu de pension	85
Crédit de personne mariée ou vivant en union de fait	215
Crédit au titre des intérêts sur les prêts étudiants	10
Crédits pour frais de scolarité et pour études	215
RÉDUCTION DE L'IMPÔT ONTARIEN (RIO)	
RIO – Réduction de base	130
RIO – Réduction pour personne à charge de moins de 19 ans	180
RIO – Réduction pour personne à charge handicapée ou infirme	7
RIO – Total[4]	255
Crédits d'impôt de l'Ontario[5]	
Crédit d'impôt pour actions accréditives ciblées de l'Ontario	2
Crédit d'impôt de l'Ontario pour contributions politiques	5
CRÉDITS D'IMPÔT FONCIER ET DE TAXE SUR LES VENTES DE L'ONTARIO (CIFTVO)	
CIFTVO – Personnes non âgées	460
CIFTVO – Personnes âgées[6]	515
CIFTVO – Total[6]	975

TABLEAU 1 : IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS[1]

Charges d'impôts	Estimations pour 2005[2] (en millions de dollars)
CRÉDITS D'IMPÔT AU TITRE DES FONDS D'INVESTISSEMENT DES TRAVAILLEURS ET DE L'ACTIONNARIAT DES EMPLOYÉS	
Crédit d'impôt sur le revenu des sociétés de type actionnariat des employés	f
Crédit d'impôt relatif aux fonds d'investissement des travailleurs	30
Crédit d'impôt au titre des fonds d'investissement axé sur la recherche	2
Exonérations, déductions et reports offerts conjointement avec le gouvernement fédéral	
ENTREPRISES	
Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation	
Aide aux artistes et déduction pour oeuvres d'art canadiennes achetées par des entreprises non constituées en société	
Aide aux prospecteurs et aux commanditaires en prospection	
Déduction pour amortissement accéléré	
Report au moyen de la méthode de comptabilité fondée sur la facturation pour professionnels	
EMPLOI	
Déduction pour les résidences des membres du clergé	15
Déduction des prêts à la réinstallation	f
Déduction des autres frais liés à un emploi	240
Déduction des cotisations syndicales et professionnelles	115
Options d'achat d'actions accordées à des employés	130
Déduction des frais de déménagement	15
Déductions pour les habitants du Nord	1
Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation	
Déduction au titre des dépenses d'outillage des apprentis mécaniciens de véhicules	
Déduction pour les musiciens et autres artistes	
Déduction pour les militaires et les policiers déployés dans le cadre de missions internationales à risque élevé	
Déduction au titre de l'aide au paiement des frais de scolarité pour la formation de base des adultes	
Report de salaire – Congé sabbatique ou autre congé autorisé	
Régimes de prestations aux employés	
Non-imposition de la somme versée aux agents publics	
Non-imposition des avantages liés aux régimes d'assurance-santé et de soins dentaires payés par une entreprise	
Non-imposition de certains avantages non monétaires liés à un emploi	
Calculs spéciaux de l'impôt sur certains paiements forfaitaires rétroactifs	
AGRICULTURE ET PÊCHE	
Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation	
Comptabilité de caisse et souplesse dans la comptabilité des stocks	
Déduction des pertes agricoles des agriculteurs à temps partiel	
Report du revenu des agriculteurs	
Compte de stabilisation du revenu net des agriculteurs	

TABLEAU 1 : IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS[1]

Charges d'impôts	Estimations pour 2005[2] (en millions de dollars)
PLACEMENTS	
Exonération cumulative de 500 000 $ des gains en capital sur les biens agricoles et les actions des petites entreprises	130
Déduction des pertes admissibles au titre d'un placement d'entreprise	10
Déduction des frais financiers engagés pour gagner un revenu	250
Déduction des dépenses liées aux ressources	40
Inclusion partielle des gains en capital	305
Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation	
Exonération des gains en capital – 1 000 $ sur les biens à usage personnel et 200 $ sur les opérations de change	
Déduction des pertes de sociétés de personnes en commandite	
Report des gains en capital au moyen de la réserve de cinq ans	
Report des gains en capital au moyen des dispositions de roulement	
Report des gains en capital au moyen de la réserve de dix ans en ce qui concerne les biens agricoles et les actions des petites entreprises	
Report des gains en capital grâce aux transferts au conjoint ou à une fiducie en faveur du conjoint	
Non-imposition des gains en capital sur les résidences principales	
Réduction du taux d'inclusion des gains en capital découlant de certains dons	
Imposition des gains en capital réalisés	
REVENU NON IMPOSABLE	
Prestations de Supplément de revenu garanti et allocations	25
Prestations d'assistance sociale	20
Indemnités pour accidents du travail	155
Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation	
Certaines pensions et allocations du gouvernement fédéral	
Dommages-intérêts pour préjudice corporel ou décès	
Prestations de décès jusqu'à concurrence de 10 000 $	
Cotisations d'employeur au RPC et au RRQ et cotisations d'a.-e.	
Dons et legs	
Revenu des Indiens sur les réserves	
Revenu provenant du Bureau du gouverneur général et indemnités versées aux diplomates et aux autres employés du gouvernement en poste à l'étranger	
Revenu de placement provenant de polices d'assurance-vie	
Gains de loterie et de jeu	
Indemnités de grève	
CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES	
Déduction des frais de garde d'enfants	135
Traitement des pensions alimentaires pour enfants, des pensions alimentaires et des allocations d'entretien	55

TABLEAU 1 : IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS[1]

Charges d'impôts	Estimations pour 2005[2] (en millions de dollars)
Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation	
Déduction pour les particuliers ayant fait voeu de pauvreté perpétuelle	
Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées	
Exonération partielle du revenu provenant d'une bourse d'études, de perfectionnement ou d'entretien	
Somme non imposable reçue par les bénévoles des services d'urgence	
ÉCONOMIES LIÉES AU REPORT DE L'IMPÔT	
Régimes enregistrés de retraite (RER) – Déduction pour cotisations	505
Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) – Déduction pour cotisations	1 755
Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation	
Régimes de participation différée aux bénéfices	
Régimes enregistrés d'épargne-études (REEE)	
RER et REER – Non-imposition du revenu de placement	

Notes :

1. Les estimations ne tiennent pas compte de l'incidence des revenus cédés découlant des charges liées à l'impôt sur le revenu des particuliers pour les fiducies, qui sont imposés de la même façon que le sont les particuliers aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.
2. À moins d'indication contraire, les estimations pour l'année d'imposition 2005 reposent sur les données des déclarants de 2002. Les données des déclarants proviennent uniquement des déclarations ayant fait l'objet d'une cotisation au cours de l'année suivant l'année d'imposition.
3. Les estimations reposent sur les estimations fédérales.
4. Le total est inférieur à la somme des éléments de la réduction de l'impôt ontarien en raison de leur interaction.
5. À moins d'indication contraire, les estimations reposent sur les données préliminaires relatives aux cotisations de 2004, rajustées pour tenir compte des cotisations effectuées pendant le reste de l'année; elles constituent des prévisions pour l'année d'imposition 2005.
6. Les estimations reposent sur celles qui sont indiquées au point 5 ci-dessus et la bonification proposée dans le budget de l'Ontario de 2005.

IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS — DESCRIPTION DES CHARGES D'IMPÔTS

Crédits d'impôt non remboursables de l'Ontario

Crédit applicable aux dépenses d'adoption – Le budget de l'Ontario de 2005 propose un crédit d'impôt non remboursable équivalant à 6,05 % des dépenses d'adoption admissibles, jusqu'à concurrence de 10 000 $.

Crédit en raison de l'âge – Les déclarants de 65 ans et plus peuvent se prévaloir d'un crédit équivalant à 6,05 % de 4 002 $. Le montant de base est réduit du moindre des montants suivants : 4 002 $ ou 15 % du revenu net du particulier supérieur à 29 793 $. Toute fraction inutilisée peut être transférée à la personne mariée ou vivant en union de fait qui subvient aux besoins de la personne.

Montants transférés d'un conjoint – La fraction inutilisée du crédit en raison de l'âge, du crédit pour revenu de pension, du crédit pour personne handicapée et des crédits pour frais de scolarité et pour études peut être transférée à la personne mariée ou vivant en union de fait qui subvient aux besoins de la personne.

Crédit personnel de base – Les déclarants peuvent se prévaloir d'un crédit de base équivalant à 6,05 % de 8 196 $.

Crédit au titre des cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC) et au Régime de rentes du Québec (RRQ) – Les déclarants peuvent se prévaloir d'un crédit équivalant à 6,05 % de leurs cotisations au RPC et au RRQ.

Crédit pour soignant – Les déclarants qui sont responsables de la prestation de soins à domicile à une personne infirme, à un proche parent à charge ou à un parent ou un grand-parent âgé (y compris les beaux-parents) et qui habitent avec cette personne peuvent se prévaloir d'un crédit équivalant à 6,05 % de 3 863 $ moins le montant du revenu net annuel de la personne à charge supérieur à 13 218 $.

Crédit pour dons de bienfaisance – Les déclarants peuvent se prévaloir d'un crédit équivalant à 6,05 % de la première tranche de 200 $ des dons de bienfaisance et autres dons et à 11,16 % du montant de ces dons supérieur à 200 $.

Crédit pour personne handicapée – Les déclarants qui ont une déficience intellectuelle ou physique grave et de longue durée qui limite de façon marquée leur capacité d'accomplir les activités courantes de la vie quotidienne peuvent se prévaloir d'un crédit équivalant à 6,05 % de 6 622 $. Tout montant inutilisé peut être transféré à un parent qui subvient aux besoins de la personne handicapée.

Crédit pour personne à charge admissible – Les déclarants qui peuvent faire état d'une personne à charge admissible peuvent se prévaloir d'un crédit équivalant à 6,05 % de 6 960 $.

Le montant de base est réduit du montant du revenu net de la personne à charge admissible supérieur à 696 $, mais inférieur à 7 656 $.

Crédit pour cotisation d'assurance-emploi (a.-e.) – Les déclarants peuvent se prévaloir d'un crédit équivalant à 6,05 % du montant de leurs cotisations d'assurance-emploi.

Crédit pour personne infirme à charge – Le montant qu'un déclarant peut demander à l'égard d'une personne infirme à charge est égal à 6,05 % de 3 863 $ moins la partie du revenu net de la personne à charge supérieure à 5 492 $.

Crédits pour frais médicaux – Les déclarants peuvent se prévaloir d'un crédit au titre des frais médicaux non remboursés, y compris les frais médicaux engagés au nom de leur conjoint ou conjoint de fait ou de leurs enfants mineurs. En général, le crédit est de 6,05 % des dépenses admissibles supérieures au moins élevé des montants suivants : 1 856 $ ou 3 % du revenu net du particulier pour l'année. En outre, les déclarants peuvent se prévaloir d'un crédit pouvant atteindre 5 095 $ des frais médicaux admissibles payés au nom d'autres parents à charge, montant que le budget de l'Ontario de 2005 a proposé de porter à 10 000 $, dans la mesure où ces frais sont supérieurs au moins élevé des montants suivants : 1 856 $ ou 3 % du revenu net de la personne à charge.

Crédit d'impôt de l'Ontario pour emploi à l'étranger – Les employés admissibles qui travaillent à l'étranger pendant plus de six mois dans certains secteurs, notamment l'exploitation des ressources, la construction, l'installation, l'agriculture ou le génie, peuvent se prévaloir d'un crédit d'impôt.

Crédit pour revenu de pension – Les déclarants admissibles peuvent se prévaloir d'un crédit d'impôt équivalant à 6,05 % jusqu'à concurrence de 1 133 $ du revenu de pension admissible. Toute fraction inutilisée peut être transférée à la personne mariée ou vivant en union de fait qui subvient aux besoins de la personne.

Crédit de personne mariée ou vivant en union de fait – Les déclarants qui sont mariés ou qui vivent en union de fait peuvent se prévaloir d'un crédit équivalant à 6,05 % du moindre des montants suivants : 6 960 $ ou le revenu net de la personne mariée ou vivant en union de fait déduit de 7 656 $.

Crédit au titre des intérêts sur les prêts étudiants – Un crédit d'impôt de 6,05 % sur la fraction des intérêts des remboursements de prêts étudiants effectués pendant l'année peut être demandé dans l'année où il est acquis ou au cours des cinq années suivantes. Le crédit s'applique aux paiements faits aux termes du Programme canadien de prêts aux étudiants et de programmes provinciaux semblables.

Crédits pour frais de scolarité et pour études – Les étudiantes et étudiants peuvent se prévaloir d'un crédit équivalant à 6,05 % des frais de scolarité admissibles et d'un crédit équivalant à 6,05 % de 441 $ (dans le cas d'étudiantes et d'étudiants à temps plein) ou de 132 $ (dans le cas d'étudiantes et d'étudiants à temps partiel) pour chaque mois où ils sont inscrits à un établissement admissible d'enseignement postsecondaire. La fraction inutilisée des crédits pour frais de scolarité et pour études peut être transférée au conjoint, au conjoint de fait, au

parent ou au grand-parent qui subvient aux besoins d'une étudiante ou d'un étudiant. Le transfert maximum, provenant d'une étudiante ou d'un étudiant, des deux montants combinés est de 5 667 $. Si les étudiantes et étudiants ne se prévalent pas de la totalité des crédits pour frais de scolarité et pour études dans l'année ou ne les transfèrent pas dans leur totalité, ils peuvent reporter la fraction inutilisée indéfiniment à leur propre fin sur une année ultérieure.

RÉDUCTION DE L'IMPÔT ONTARIEN

Réduction de l'impôt ontarien – Ce programme élimine ou réduit l'impôt ontarien sur le revenu des particuliers que doivent autrement payer les déclarants ayant un revenu faible ou modeste. Tous les déclarants de l'Ontario peuvent demander une exonération de base et un montant supplémentaire à l'égard de chaque enfant à charge âgé de 18 ans ou moins et de chaque personne à charge handicapée ou infirme. Le particulier dont l'impôt ontarien à payer est inférieur à la somme de ces montants ne paie pas cet impôt.

Crédits d'impôt de l'Ontario

Crédit d'impôt pour actions accréditives ciblées de l'Ontario – Pour accroître l'accès des sociétés d'exploration minière aux capitaux et stimuler l'exploration minière en Ontario, les actionnaires peuvent se prévaloir d'un crédit remboursable de 5 % sur les investissements admissibles.

Crédit d'impôt de l'Ontario pour contributions politiques – Les contributions aux partis politiques enregistrés de l'Ontario de même que les contributions aux candidats et aux associations donnent droit à un crédit d'impôt égal à 75 % de la première tranche de 336 $, à 50 % de la tranche suivante de 784 $ et à 33,3 % de la tranche suivante de 1 428 $. Toute contribution de 2 548 $ ou plus donne droit à un crédit de 1 120 $.

Crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes de l'Ontario (CIFTVO) – Le crédit d'impôt foncier est égal au moins élevé des montants suivants : les coûts d'habitation ou un montant de base au titre de ce crédit plus 10 % des coûts d'habitation. Les coûts d'habitation sont égaux à l'impôt foncier payé ou à 20 % du loyer payé pour la résidence principale du particulier ou du couple plus 25 $ si la personne vit dans une résidence d'étudiants. Le crédit d'impôt foncier de base s'élève à 250 $ dans le cas de personnes non âgées ou de couples qui ne sont pas des personnes âgées, et à 625 $ dans le cas de personnes âgées ou de couples de personnes âgées. Le crédit de taxe sur les ventes est égal à 100 $ pour un particulier plus 100 $ pour une personne mariée ou vivant en union de fait et 50 $ pour chaque enfant à charge de 18 ans ou moins. Les crédits pour les personnes non âgées sont réduits conjointement de 2 % du revenu net de la famille supérieur à 4 000 $. Les crédits pour les personnes âgées sont réduits conjointement de 4 % du revenu net de la famille supérieur à 22 000 $. Le budget de l'Ontario de 2005 propose de bonifier ce crédit pour les couples de personnes âgées. Le montant maximal des CIFTVO est de 1 000 $ pour les personnes non âgées et 1 125 $ pour les personnes âgées. Les estimations comprennent la majoration proposée du seuil du revenu pour les couples de personnes âgées, qui devrait atteindre 22 250 $ en 2005.

CRÉDITS D'IMPÔT AU TITRE DES FONDS D'INVESTISSEMENT DES TRAVAILLEURS ET DE L'ACTIONNARIAT DES EMPLOYÉS

Crédit d'impôt sur le revenu des sociétés de type actionnariat des employés – Un crédit d'impôt est offert aux employés investisseurs. Il repose sur un investissement maximal à vie de 150 000 $ dans une société de type actionnariat.

Crédit d'impôt relatif aux fonds d'investissement des travailleurs (FIT) – Les FIT sont des sociétés à capital de risque qui offrent d'autres sources de capitaux aux petites et moyennes entreprises de l'Ontario. Un crédit d'impôt de 15 %, jusqu'à concurrence de 750 $, est offert aux investisseurs admissibles. Le 30 septembre 2005, le gouvernement a annoncé que ce crédit d'impôt serait progressivement éliminé et disparaîtrait totalement après 2010.

Crédit d'impôt au titre des fonds d'investissement axé sur la recherche – En plus du crédit d'impôt relatif aux FIT, un crédit d'impôt de 5 %, jusqu'à concurrence de 250 $, est offert aux investisseurs admissibles si le FIT est considéré comme un fonds d'investissement axé sur la recherche. À l'instar du crédit d'impôt relatif aux FIT, ce crédit serait aussi éliminé après 2010.

Exonérations, déductions et reports offerts conjointement avec le gouvernement fédéral

ENTREPRISES

Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation

Aide aux artistes et déduction pour les oeuvres d'art canadiennes achetées par des entreprises non constituées en société – Les oeuvres d'art canadiennes acquises par des entreprises et destinées à être exposées dans un bureau peuvent être amorties au taux de 20 % de la valeur résiduelle, et ce, même si les oeuvres d'art canadiennes peuvent se déprécier beaucoup plus lentement, voire, dans certains cas, prendre de la valeur. Les artistes peuvent déduire les coûts de création de leur oeuvre pendant l'année où ils engagent ces coûts plutôt que pendant l'année où ils vendent leur oeuvre.

Aide aux prospecteurs et aux commanditaires en prospection – Lorsqu'un prospecteur ou un commanditaire en prospection cède un bien minier à une société en contrepartie d'actions de celle-ci, l'impôt à payer est reporté jusqu'à la cession subséquente de ces actions.

Déduction pour amortissement accéléré – L'amortissement fiscal est aussi appelé déduction pour amortissement. Un report d'impôt peut être créé lorsque les déductions fiscales au cours des premières années utiles d'un bien dépassent la dépréciation effective de ce bien. La différence est récupérée au fil des années ou au moment de la disposition du bien.

Report au moyen de la méthode de comptabilité fondée sur la facturation pour professionnels – Pour calculer leur revenu aux fins de l'impôt, les professionnels peuvent choisir d'utiliser la comptabilité d'exercice ou une méthode fondée sur la facturation. Cette dernière méthode consiste à passer en charges les coûts des travaux en cours, même si les recettes correspondantes ne sont intégrées au revenu qu'au moment où la facture est payée ou devient une somme à recevoir. Cela donne lieu à un report d'impôt.

EMPLOI

Déduction pour les résidences des membres du clergé – Le contribuable qui est membre du clergé à temps plein ou ministre ordinaire d'un ordre religieux peut déduire ses frais de logement de son revenu aux fins de l'impôt. Si le membre du clergé a un logement fourni par son employeur ou qu'il touche des allocations de logement, il peut demander une déduction compensatoire dans la mesure où cet avantage est inclus dans son revenu.

Déduction des prêts à la réinstallation – Une déduction compensatoire du revenu imposable est fournie au titre de l'avantage reçu par un employé à l'égard d'un prêt à la réinstallation. Le montant de la déduction est égal au moindre de la somme incluse dans le revenu à titre d'avantage imposable ou de celle représentant l'avantage qui serait calculé au titre d'un prêt sans intérêt de 25 000 $ pendant cinq ans.

Déduction des autres frais liés à un emploi – De façon générale, un employé ne peut déduire les frais liés à un emploi. Toutefois, certains frais particuliers relatifs à un emploi (comme les frais d'automobile, le coût des repas et d'hébergement de certains employés de sociétés de transports et les frais juridiques engagés pour percevoir un salaire dû) sont déductibles du revenu dans certaines circonstances.

Déduction des cotisations syndicales et professionnelles – Les cotisations syndicales, professionnelles et autres cotisations semblables annuelles sont déductibles du revenu.

Options d'achat d'actions accordées à des employés – Sous réserve de certaines conditions, l'employé d'une société ou d'une société canadienne de fonds commun de placement peut déduire de son revenu net une partie de l'avantage attribuable aux options d'achat d'actions (ou d'une unité de fonds commun de placement) qui lui sont accordées lorsqu'il calcule son revenu d'emploi. En 2005, la partie déductible de l'avantage est de 50 %.

Déduction des frais de déménagement – Une déduction peut être faite sur les frais de déménagement admissibles si le déclarant déménage à l'intérieur du Canada à condition que ce déménagement le rapproche d'au moins 40 kilomètres de son nouvel emploi, de son nouveau lieu de travail ou d'études postsecondaires à temps plein. Les estimations ne comprennent pas les remboursements non imposables accordés par les employeurs.

Déductions pour les habitants du Nord – En compensation du coût de la vie et des frais de transport qui sont relativement plus élevés dans le Nord, les particuliers qui vivent dans une région éloignée admissible du Canada pendant une période continue d'au moins six mois peuvent demander certaines déductions de leur revenu.

Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation

Déduction au titre des dépenses d'outillage des apprentis mécaniciens de véhicules – Les apprentis mécaniciens de véhicules inscrits peuvent déduire de leur revenu d'apprentissage un montant au titre du coût de leurs outils qui est supérieur à un pourcentage de leur revenu.

Déduction pour les musiciens et autres artistes – Les musiciens occupant un emploi peuvent retrancher du revenu d'emploi qu'ils touchent à ce titre le coût de l'entretien, les frais de location, les primes d'assurance et la déduction pour amortissement applicables à leurs instruments de musique. Les artistes occupant un emploi peuvent déduire les dépenses liées à leur entreprise artistique, jusqu'à concurrence de la limite fixée.

Déduction pour les militaires et les policiers déployés dans le cadre de missions internationales à risque élevé – Les membres des Forces canadiennes ou des services de police canadiens qui participent à des missions internationales à risque élevé peuvent se prévaloir d'une déduction compensatoire à l'égard du revenu gagné pendant une mission.

Déduction au titre de l'aide au paiement des frais de scolarité pour la formation de base des adultes – Les étudiantes et étudiants peuvent déduire de leur revenu l'aide pour frais de scolarité fournie aux termes de la *Loi sur l'assurance-emploi*.

Report de salaire – Congé sabbatique ou autre congé autorisé – Les employés peuvent reporter le versement de leur salaire quand ils prennent un congé sabbatique ou un autre congé autorisé. Sous réserve de certaines conditions, les montants ainsi reportés ne sont imposables qu'au moment où les employés les reçoivent.

Régimes de prestations aux employés – Les employeurs peuvent verser des cotisations à un régime de prestations aux employés au nom de leurs employés. L'employé n'est pas tenu d'ajouter à son revenu les cotisations au régime, ni le revenu de placement tiré de ce régime avant de toucher les montants en question. Les employeurs ne peuvent déduire ces cotisations au régime avant que les cotisations aient été effectivement distribuées aux employés.

Non-imposition de la somme versée aux agents publics – Les députés fédéraux, les sénateurs et certains autres agents publics reçoivent une somme forfaitaire pour couvrir les dépenses liées à l'accomplissement de leurs fonctions. Cette somme n'est pas incluse dans le revenu aux fins de l'impôt.

Non-imposition des avantages liés aux régimes d'assurance-santé et de soins dentaires payés par une entreprise – Les avantages liés aux régimes privés d'assurance-santé et de soins dentaires payés par l'employeur ne sont pas imposables. Les particuliers qui sont des travailleurs indépendants peuvent déduire les primes d'assurance-santé et d'assurance-soins dentaires privées de leur revenu d'entreprise.

Non-imposition de certains avantages non monétaires liés à un emploi – Certains avantages sociaux comme les repas subventionnés dans les cantines du personnel, les installations de loisirs subventionnées et les vêtements spéciaux fournis aux employés ne sont pas imposables.

Calculs spéciaux de l'impôt sur certains paiements forfaitaires rétroactifs – Pour certains paiements forfaitaires rétroactifs totalisant 3 000 $ ou plus, le contribuable peut recourir à une méthode de calcul spéciale.

AGRICULTURE ET PÊCHE

Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation

Comptabilité de caisse et souplesse dans la comptabilité des stocks – Les particuliers qui pratiquent l'agriculture et la pêche peuvent choisir d'inclure leurs revenus lorsqu'ils les touchent plutôt que lorsqu'ils les gagnent et de déduire leurs charges lorsqu'elles sont engagées plutôt que lorsque les revenus correspondants sont déclarés. Les agriculteurs qui utilisent la comptabilité de caisse peuvent s'en écarter en ce qui concerne leurs stocks.

Déduction des pertes agricoles des agriculteurs à temps partiel – Les particuliers dont la principale source de revenu n'est pas l'agriculture peuvent déduire leurs pertes agricoles de leur revenu provenant d'autres sources jusqu'à concurrence d'un montant maximal chaque année.

Report du revenu des agriculteurs – Le revenu lié à la réduction de la taille d'un troupeau dans une région où une sécheresse a sévi ou lié à l'abattage forcé obligatoire en vertu de la loi peut entrer dans le revenu de l'année suivante. Les bons de paiement au comptant établis pour la livraison de grains avant la fin de l'année s'ajoutent au revenu uniquement pendant l'année où ils sont encaissés.

Compte de stabilisation du revenu net des agriculteurs – Les agriculteurs peuvent déposer un certain pourcentage de leurs ventes nettes admissibles pour une année, jusqu'à concurrence d'un montant maximal, dans leur compte de stabilisation du revenu net. Une partie de ces dépôts fait l'objet de cotisations équivalentes des gouvernements fédéral et provinciaux. Les gouvernements versent également une prime d'intérêt de 3 % par année sur les dépôts laissés dans le compte. Les cotisations des gouvernements et l'intérêt couru ne sont imposables qu'à leur retrait.

PLACEMENTS

Exonération cumulative de 500 000 $ des gains en capital sur les biens agricoles et les actions des petites entreprises – Il s'agit d'une exonération cumulative de 500 000 $ des gains en capital provenant de la disposition de biens agricoles admissibles et d'actions de petites entreprises.

Déduction des pertes admissibles au titre d'un placement d'entreprise – Une partie des pertes en capital attribuable aux actions ou aux titres de créance d'une société exploitant une petite entreprise (perte admissible au titre d'un placement d'entreprise) peut être utilisée pour compenser d'autres sources de revenu.

Déduction des frais financiers engagés pour gagner un revenu – Les intérêts et autres frais financiers, comme les honoraires de conseillers en placements et les frais de coffre-fort, engagés en vue de tirer un revenu d'une entreprise ou d'un placement sont déductibles.

Déduction des dépenses liées aux ressources – Les particuliers peuvent déduire certaines charges liées à l'exploration et à la mise en valeur des ressources naturelles du Canada. Ils peuvent se prévaloir de cette mesure lorsqu'ils mènent directement une activité dans le secteur

des ressources naturelles ou qu'ils financent une société du secteur des ressources, laquelle leur transfère par la suite les déductions connexes.

Inclusion partielle des gains en capital – Cinquante pour cent des gains en capital nets réalisés sont inclus dans le revenu. Le montant de la dépense fiscale représente l'impôt supplémentaire qui aurait été perçu si le montant total des gains en capital avait été inclus dans le revenu.

Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation

Exonération des gains en capital – 1 000 $ sur les biens à usage personnel et 200 $ sur les opérations de change – Pour calculer le gain en capital réalisé sur des biens à usage personnel, il n'est pas nécessaire de déclarer un gain en capital lorsque le produit de la disposition est inférieur à 1 000 $. La première tranche de 200 $ de gains nets en capital réalisés sur des opérations de change est exonérée d'impôt.

Déduction des pertes de sociétés de personnes en commandite – Un commanditaire peut déduire de son revenu provenant d'autres sources les pertes de la société, à concurrence de la fraction à risque de son placement, tandis qu'un actionnaire n'est habituellement pas autorisé à déduire de son revenu personnel les pertes subies par la société. La fraction inutilisée des pertes peut faire l'objet d'un report rétrospectif (sur trois ans) ou prospectif (sur sept ans).

Report des gains en capital au moyen de la réserve de cinq ans – Si le produit de la vente d'une immobilisation n'est pas à recevoir intégralement l'année de la vente, une portion du gain en capital réalisé peut être reportée à l'année où le produit est reçu. Il faut toutefois intégrer, chaque année, au moins 20 % du gain au revenu, ce qui crée une période de réserve d'au plus cinq ans.

Report des gains en capital au moyen des dispositions de roulement – Les particuliers (autres que les fiducies) peuvent se prévaloir des dispositions de roulement pour les gains en capital réalisés sur les investissements admissibles dans des petites entreprises. Dans la mesure où le produit est réinvesti dans une ou plusieurs sociétés admissibles exploitant une petite entreprise, l'assujettissement à l'impôt sur le revenu des particuliers perçu sur le gain est reporté jusqu'à la vente du bien de remplacement. De plus, dans certaines circonstances, les gains en capital sur les transferts de biens agricoles entre générations ne sont assujettis à l'impôt que lorsque les biens sont cédés à une personne n'appartenant pas à la famille immédiate.

Report des gains en capital au moyen de la réserve de dix ans en ce qui concerne les biens agricoles et les actions des petites entreprises – Si le produit de la vente d'actions d'une petite entreprise ou de biens agricoles à des enfants, petits-enfants ou arrière-petits-enfants n'est pas à recevoir intégralement l'année de la vente, une portion du gain en capital réalisé peut être reportée à l'année où le produit est à recevoir. Il faut toutefois intégrer, chaque année, au moins 10 % du gain au revenu, ce qui crée une période de réserve d'au plus dix ans. Pour la plupart des autres actifs, la période maximale de réserve est de cinq ans.

Report des gains en capital grâce aux transferts au conjoint ou à une fiducie en faveur du conjoint – Les particuliers peuvent transférer des immobilisations à leur conjoint ou à une fiducie en faveur de leur conjoint à leur prix de base rajusté plutôt qu'à leur juste

valeur marchande. Cela permet de reporter le gain en capital jusqu'à une nouvelle disposition du bien ou jusqu'au décès du conjoint ayant bénéficié du transfert.

Non-imposition des gains en capital sur les résidences principales – Les gains en capital réalisés par un déclarant au moment de la disposition de sa résidence principale ne sont pas imposables.

Réduction du taux d'inclusion des gains en capital découlant de certains dons – Le taux d'inclusion pour les dons de valeurs et de terres écosensibles est de 25 %, soit la moitié du taux d'inclusion pour les gains en capital. De plus, certains objets attestés comme étant d'importance culturelle pour le Canada sont exonérés de l'impôt sur les gains en capital s'ils sont donnés à un musée ou à une galerie d'art désigné.

Imposition des gains en capital réalisés – Les gains en capital sont imposés au moment de la disposition du bien, et non selon la comptabilité d'exercice, ce qui permet de bénéficier d'un report d'impôt.

REVENU NON IMPOSABLE

Prestations de Supplément de revenu garanti et allocations – Bien que les prestations de Supplément de revenu garanti et les allocations au conjoint ou au conjoint de fait, au veuf ou à la veuve admissible doivent être incluses dans le revenu, une déduction compensatoire du revenu net est prévue. Cela permet d'exonérer d'impôt ces prestations tout en leur permettant de continuer d'influer sur les crédits fondés sur le revenu.

Prestations d'assistance sociale – Les prestations d'assistance sociale doivent être incluses dans le revenu. Une déduction compensatoire du revenu net est toutefois prévue, ce qui a pour effet d'exonérer d'impôt ces prestations tout en leur permettant de continuer d'influer sur les crédits fondés sur le revenu.

Indemnités pour accidents du travail – Les indemnités pour accidents du travail doivent être ajoutées au revenu. Une déduction compensatoire du revenu net est toutefois prévue, ce qui a pour effet d'exonérer d'impôt ces indemnités tout en leur permettant de continuer d'influer sur les crédits fondés sur le revenu.

Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation

Certaines pensions et allocations du gouvernement fédéral – Les pensions, allocations et autres indemnités liées à une blessure, à un handicap ou à un décès faisant suite au service au sein de la Gendarmerie royale du Canada ne sont pas imposables. De plus, les allocations d'anciens combattants, les pensions d'invalidité pour les anciens combattants et les allocations de soutien des personnes à charge, les pensions et allocations de guerre versées aux civils et les autres pensions militaires ne sont pas incluses dans le revenu imposable.

Dommages-intérêts pour préjudice corporel ou décès – Les montants reçus à titre de dommages-intérêts pour préjudice corporel ou décès ou en vertu des dispositions de lois concernant le dédommagement pour lésions corporelles découlant d'actes criminels ne sont pas

imposables. En outre, le revenu de placement tiré de ces montants n'entre pas dans le calcul du revenu jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle la personne atteint l'âge de 21 ans.

Prestations de décès jusqu'à concurrence de 10 000 $ – Les prestations de décès versées par un employeur au conjoint d'un employé décédé jusqu'à concurrence de 10 000 $ ne sont pas imposables.

Cotisations d'employeur au RPC et au RRQ et cotisations d'a.-e. – Les cotisations versées par l'employeur au RPC et au RRQ et les cotisations d'assurance-emploi n'entrent pas dans le calcul du revenu de l'employé.

Dons et legs – Les dons et legs n'entrent pas dans le calcul du revenu du bénéficiaire aux fins de l'impôt.

Revenu des Indiens sur les réserves – Le revenu des Indiens inscrits vivant dans une réserve n'est pas imposable.

Revenu provenant du Bureau du gouverneur général et indemnités versées aux diplomates et aux autres employés du gouvernement en poste à l'étranger – Le revenu du gouverneur général est exempté de l'impôt sur le revenu des particuliers. Les diplomates et les autres employés du gouvernement en poste à l'étranger reçoivent une indemnité non imposable visant à couvrir les frais supplémentaires liés à une affectation hors du Canada.

Revenu de placement provenant de polices d'assurance-vie – Le revenu de placement gagné sur certaines polices d'assurance-vie n'est pas imputé, aux fins de l'impôt, au titulaire de la police. Pour des raisons de commodité administrative, ce sont les compagnies d'assurances qui sont assujetties à l'impôt sur ce revenu.

Gains de loterie et de jeu – Les gains de loterie et de jeu sont exclus du revenu aux fins de l'impôt.

Indemnités de grève – Les indemnités de grève ne sont pas imposables.

CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES

Déduction des frais de garde d'enfants – On peut déduire les frais engagés relativement à un enfant admissible pour permettre à un particulier d'occuper un emploi rémunéré, de faire des études ou de suivre une formation professionnelle donnant droit à une allocation aux termes de la *Loi nationale sur la formation*, ou de mener une recherche pour laquelle une subvention a été accordée. En règle générale, le conjoint ayant un revenu inférieur doit demander cette déduction.

Traitement des pensions alimentaires pour enfants, des pensions alimentaires et des allocations d'entretien – Les pensions alimentaires pour enfants versées aux termes d'un accord écrit conclu le 1er mai 1997 ou postérieurement, ou d'une ordonnance émise à cette même date ou postérieurement, ne peuvent être ni déduites du revenu du payeur, ni

incluses dans celui du bénéficiaire. Les pensions alimentaires pour enfants versées aux termes d'une ordonnance ou d'un accord écrit antérieur à la date susmentionnée continuent d'être déductibles du revenu du payeur et de compter dans celui du bénéficiaire, à moins que l'accord ne soit modifié ou que les deux parties ne décident de faire appliquer les nouvelles règles. Les modifications fiscales ne s'appliquent pas aux allocations d'entretien versées au conjoint, qui continuent d'être déductibles du revenu du payeur et de compter dans celui du bénéficiaire.

Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation

Déduction pour les particuliers ayant fait voeu de pauvreté perpétuelle – Lorsqu'une personne a fait voeu de pauvreté perpétuelle à titre de membre d'un ordre religieux, elle peut déduire les dons faits à cet ordre jusqu'à concurrence du montant total de son revenu d'emploi et de pension (à l'exclusion des revenus de placements et autres revenus) au lieu de se prévaloir du crédit pour dons de bienfaisance.

Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées – Les particuliers peuvent déduire de leur revenu les dépenses relatives aux produits et services de soutien aux personnes handicapées s'ils engagent ces dépenses aux fins de leur éducation ou de leur emploi.

Exonération partielle du revenu provenant d'une bourse d'études, de perfectionnement ou d'entretien – Pour les étudiantes et étudiants admissibles au crédit pour études, la première tranche de 3 000 $ du revenu tiré de la bourse d'études, de perfectionnement ou d'entretien est exonérée d'impôt.

Somme non imposable reçue par les bénévoles des services d'urgence – La première tranche de 1 000 $ reçue par les déclarants à titre de bénévoles (technicien ambulancier, pompier ou autre travailleur des services d'urgence) est exonérée d'impôt.

ÉCONOMIES LIÉES AU REPORT DE L'IMPÔT

Régimes enregistrés de retraite (RER) et régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) – Déduction pour cotisations – Les cotisations des particuliers aux régimes enregistrés sont déductibles, sous réserve de certaines limites.

Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation

Régimes de participation différée aux bénéfices – Les cotisations des employeurs aux régimes de participation différée aux bénéfices au nom de leurs employés sont déductibles. Les retraits des régimes sont imposables lorsque les employés les touchent.

Régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) – Les particuliers peuvent cotiser à des régimes enregistrés d'épargne-études au nom d'enfants désignés. Le revenu gagné dans le cadre des régimes n'est imposable que lorsque les bénéficiaires nommés le retirent afin de faire des études postsecondaires.

RER et REER – Non-imposition du revenu de placement – Le revenu de placement tiré des régimes enregistrés n'est pas imposable à mesure qu'il croît. Les particuliers peuvent se prévaloir d'un report d'impôt sur le revenu de placement jusqu'au retrait de fonds de ces régimes.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

La valeur estimée des charges d'impôt liées à l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le capital et l'impôt sur l'exploitation minière de l'Ontario figure au tableau 2.

TABLEAU 2 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Charges d'impôts	Estimations pour 2005[1] (en millions de dollars)
Impôt sur les sociétés	
Crédits d'impôt de l'Ontario remboursables	
Crédit d'impôt pour la formation en apprentissage[2, 3]	95
Crédit d'impôt pour l'éducation coopérative[2, 3]	5
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition[4]	2
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les entreprises parrainant les instituts de recherche	5
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques[4]	4
Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne[4]	80
Crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario	160
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques[4]	2
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production[4]	40
Crédit d'impôt de l'Ontario pour l'enregistrement sonore[4]	1
Déductions et exonérations accordées par l'Ontario	
Déduction supplémentaire pour les *credit unions*	5
Éléments d'actif liés à la production d'énergie propre	f
Secteur de la fabrication-transformation et secteur des ressources	220
Non-imposition du crédit d'impôt fédéral à l'investissement[5]	180
Redressement en fonction du coût de remplacement actuel	2
Déduction ontarienne pour épuisement	f
Stimulant fiscal de l'Ontario pour les nouvelles technologies	f
Contributions politiques en Ontario	2
Déduction de l'Ontario en matière de ressources[6]	50
Incitatif fiscal de l'Ontario pour la sécurité des autobus scolaires[2]	3
Déduction pour petite entreprise[7]	825
Exonérations, déductions et reports offerts conjointement avec le gouvernement fédéral	
Pertes admissibles au titre d'un placement d'entreprise[8, 9]	3
Déductibilité des dons de bienfaisance[8]	70
Déductibilité des dons à l'État[8]	f
Déductibilité des dons de biens culturels et de terres écosensibles[8]	3
Report du revenu pour les agriculteurs[8]	f
Retenue sur les paiements échelonnés aux entrepreneurs[8]	11
Non-imposition d'organismes à but non lucratif[8]	70
Inclusion partielle des gains en capital[8]	700
Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation	
Amortissement accéléré des biens en capital et des dépenses liées aux ressources	
Comptabilité de caisse et souplesse dans la comptabilité des stocks	
Déductibilité des droits compensateurs et antidumping	
Report grâce à diverses dispositions de roulement des gains en capital	
Report au moyen de la méthode de comptabilité fondée sur la facturation pour professionnels	

TABLEAU 2 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Charges d'impôts	Estimations pour 2005[1] (en millions de dollars)
Déduction immédiate des frais de publicité	
Non-imposition des sociétés provinciales et municipales et des sociétés d'État fédérales	
Non-imposition des organismes de bienfaisance enregistrés	
Exonération du revenu des sociétés étrangères affiliées à des sociétés canadiennes	
Imposition des gains en capital à leur réalisation	
Impôt sur le capital[10]	
Déduction de l'impôt sur le capital	255
Frais d'exploration et d'aménagement miniers reportés	4
Frais reportés au titre du stimulant fiscal de l'Ontario pour les nouvelles technologies et de la recherche scientifique et du développement expérimental	f
Exonération pour les éléments d'actif liés à la production d'énergie propre	f
Exonération pour les sociétés agricoles familiales, les sociétés de pêche familiales, les *credit unions* et les autres entités précisées	f
Crédit d'impôt à l'investissement dans les petites entreprises accordé aux institutions financières	8
Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation	
Frais d'exploration et d'aménagement miniers auxquels on a renoncé	
Impôt sur l'exploitation minière[11]	
Exonération de l'impôt sur l'exploitation minière	15
Exonération de l'impôt sur l'exploitation minière (mines autres que les mines éloignées)	f
Exonération de l'impôt sur l'exploitation minière dans les nouvelles mines éloignées	f
Taux d'imposition applicable aux mines éloignées	f
Allocation de traitement	40
Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation	
Radiation rapide des frais d'exploration	

Notes :

1. À moins d'indication contraire, les estimations sont des prévisions pour l'année civile 2005. Elles reposent sur les données préliminaires d'administration de l'impôt de l'Ontario de 2003. Elles ne tiennent pas compte de l'incidence, sur les revenus, des dépenses liées à l'impôt sur les sociétés engagées au titre de fonds communs de placement.
2. Les estimations portent sur les répercussions des charges relatives à l'impôt des particuliers et des sociétés.
3. Le crédit d'impôt pour la formation en apprentissage a été annoncé dans le budget de l'Ontario de 2004, qui prévoyait une incidence de 95 millions de dollars pour 2005-2006. Certains des programmes d'apprentissage visés par le crédit d'impôt pour l'éducation coopérative (CIEP) ont été transférés à ce nouveau crédit. L'estimation liée au CIEP a été faite lors du budget de 2004.
4. Les estimations tiennent compte de l'incidence des améliorations proposées dans le budget de l'Ontario de 2005.
5. Renvoie aux charges liées aux activités de recherche-développement admissibles effectuées en Ontario.
6. Les estimations *ne sont pas* nettes des redevances à la Couronne ni des impôts sur l'exploitation minière qui ont été payés.
7. Tient compte de l'incidence de la surtaxe de l'Ontario perçue sur les sociétés privées sous contrôle canadien.
8. Les estimations reposent sur les données d'administration établies de l'impôt fédéral de 2003 affectées à l'Ontario et prévues pour 2005.
9. Les estimations pourraient surévaluer la valeur réelle, car elles ne tiennent pas compte de la réduction future des revenus fiscaux qui se produirait si ces pertes étaient déduites des gains en capital futurs.
10. L'Ontario a adopté des mesures législatives prévoyant un calendrier pour l'élimination de l'impôt sur le capital d'ici 2012.
11. Les estimations sont des prévisions pour l'année civile 2005. Elles reposent sur les données préliminaires d'administration de l'impôt sur l'exploitation minière de l'Ontario de 2003.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

La valeur estimée des charges d'impôt liées à l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le capital et l'impôt sur l'exploitation minière de l'Ontario figure au tableau 2.

TABLEAU 2 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Charges d'impôts	Estimations pour 2005[1] (en millions de dollars)
Impôt sur les sociétés	
Crédits d'impôt de l'Ontario remboursables	
Crédit d'impôt pour la formation en apprentissage[2, 3]	95
Crédit d'impôt pour l'éducation coopérative[2, 3]	5
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition[4]	2
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les entreprises parrainant les instituts de recherche	5
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques[4]	4
Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne[4]	80
Crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario	160
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques[4]	2
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production[4]	40
Crédit d'impôt de l'Ontario pour l'enregistrement sonore[4]	1
Déductions et exonérations accordées par l'Ontario	
Déduction supplémentaire pour les *credit unions*	5
Éléments d'actif liés à la production d'énergie propre	f
Secteur de la fabrication-transformation et secteur des ressources	220
Non-imposition du crédit d'impôt fédéral à l'investissement[5]	180
Redressement en fonction du coût de remplacement actuel	2
Déduction ontarienne pour épuisement	f
Stimulant fiscal de l'Ontario pour les nouvelles technologies	f
Contributions politiques en Ontario	2
Déduction de l'Ontario en matière de ressources[6]	50
Incitatif fiscal de l'Ontario pour la sécurité des autobus scolaires[2]	3
Déduction pour petite entreprise[7]	825
Exonérations, déductions et reports offerts conjointement avec le gouvernement fédéral	
Pertes admissibles au titre d'un placement d'entreprise[8, 9]	3
Déductibilité des dons de bienfaisance[8]	70
Déductibilité des dons à l'État[8]	f
Déductibilité des dons de biens culturels et de terres écosensibles[8]	3
Report du revenu pour les agriculteurs[8]	f
Retenue sur les paiements échelonnés aux entrepreneurs[8]	11
Non-imposition d'organismes à but non lucratif[8]	70
Inclusion partielle des gains en capital[8]	700
Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation	
Amortissement accéléré des biens en capital et des dépenses liées aux ressources	
Comptabilité de caisse et souplesse dans la comptabilité des stocks	
Déductibilité des droits compensateurs et antidumping	
Report grâce à diverses dispositions de roulement des gains en capital	
Report au moyen de la méthode de comptabilité fondée sur la facturation pour professionnels	

TABLEAU 2 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Charges d'impôts	Estimations pour 2005[1] (en millions de dollars)
Déduction immédiate des frais de publicité	
Non-imposition des sociétés provinciales et municipales et des sociétés d'État fédérales	
Non-imposition des organismes de bienfaisance enregistrés	
Exonération du revenu des sociétés étrangères affiliées à des sociétés canadiennes	
Imposition des gains en capital à leur réalisation	
Impôt sur le capital[10]	
Déduction de l'impôt sur le capital	255
Frais d'exploration et d'aménagement miniers reportés	4
Frais reportés au titre du stimulant fiscal de l'Ontario pour les nouvelles technologies et de la recherche scientifique et du développement expérimental	f
Exonération pour les éléments d'actif liés à la production d'énergie propre	f
Exonération pour les sociétés agricoles familiales, les sociétés de pêche familiales, les *credit unions* et les autres entités précisées	f
Crédit d'impôt à l'investissement dans les petites entreprises accordé aux institutions financières	8
Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation	
Frais d'exploration et d'aménagement miniers auxquels on a renoncé	
Impôt sur l'exploitation minière[11]	
Exonération de l'impôt sur l'exploitation minière	15
Exonération de l'impôt sur l'exploitation minière (mines autres que les mines éloignées)	f
Exonération de l'impôt sur l'exploitation minière dans les nouvelles mines éloignées	f
Taux d'imposition applicable aux mines éloignées	f
Allocation de traitement	40
Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation	
Radiation rapide des frais d'exploration	

Notes :

1. À moins d'indication contraire, les estimations sont des prévisions pour l'année civile 2005. Elles reposent sur les données préliminaires d'administration de l'impôt de l'Ontario de 2003. Elles ne tiennent pas compte de l'incidence, sur les revenus, des dépenses liées à l'impôt sur les sociétés engagées au titre de fonds communs de placement.
2. Les estimations portent sur les répercussions des charges relatives à l'impôt des particuliers et des sociétés.
3. Le crédit d'impôt pour la formation en apprentissage a été annoncé dans le budget de l'Ontario de 2004, qui prévoyait une incidence de 95 millions de dollars pour 2005-2006. Certains des programmes d'apprentissage visés par le crédit d'impôt pour l'éducation coopérative (CIEP) ont été transférés à ce nouveau crédit. L'estimation liée au CIEP a été faite lors du budget de 2004.
4. Les estimations tiennent compte de l'incidence des améliorations proposées dans le budget de l'Ontario de 2005.
5. Renvoie aux charges liées aux activités de recherche-développement admissibles effectuées en Ontario.
6. Les estimations *ne sont pas* nettes des redevances à la Couronne ni des impôts sur l'exploitation minière qui ont été payés.
7. Tient compte de l'incidence de la surtaxe de l'Ontario perçue sur les sociétés privées sous contrôle canadien.
8. Les estimations reposent sur les données d'administration établies de l'impôt fédéral de 2003 affectées à l'Ontario et prévues pour 2005.
9. Les estimations pourraient surévaluer la valeur réelle, car elles ne tiennent pas compte de la réduction future des revenus fiscaux qui se produirait si ces pertes étaient déduites des gains en capital futurs.
10. L'Ontario a adopté des mesures législatives prévoyant un calendrier pour l'élimination de l'impôt sur le capital d'ici 2012.
11. Les estimations sont des prévisions pour l'année civile 2005. Elles reposent sur les données préliminaires d'administration de l'impôt sur l'exploitation minière de l'Ontario de 2003.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS – DESCRIPTION DES CHARGES D'IMPÔTS

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Crédits d'impôt de l'Ontario remboursables

Crédit d'impôt pour la formation en apprentissage – Les entreprises constituées ou non en personne morale qui engagent un apprenti dans les métiers des industries, de la construction, de la force motrice et dans certains métiers du secteur tertiaire avant le 1er janvier 2008 peuvent se prévaloir d'un crédit d'impôt sur le revenu des sociétés ou des particuliers remboursable de 25 % (30 % dans le cas de petites entreprises).

Crédit d'impôt pour l'éducation coopérative – Les entreprises constituées ou non en personne morale qui engagent une étudiante ou un étudiant inscrit à un programme d'enseignement coopératif peuvent se prévaloir d'un crédit d'impôt sur le revenu des sociétés ou des particuliers remboursable de 10 % (15 % dans le cas des petites entreprises).

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition – Les maisons d'édition ontariennes qui publient et commercialisent les trois premiers ouvrages littéraires d'un auteur canadien peuvent se prévaloir d'un crédit d'impôt remboursable de 30 % dans chaque catégorie d'ouvrages admissible.

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les entreprises parrainant les instituts de recherche – Les activités de recherche et de développement menées sous contrat dans les instituts de recherche admissibles de l'Ontario donnent droit à un crédit d'impôt remboursable de 20 %.

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques – Les productions cinématographiques et télévisuelles qui comportent des effets spéciaux et de l'animation informatiques peuvent se prévaloir d'un crédit d'impôt remboursable de 20 %. Ce crédit d'impôt s'ajoute au crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne.

Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne – Les productions cinématographiques et télévisuelles canadiennes certifiées et réalisées en Ontario donnent droit à un crédit d'impôt remboursable de 20 % (il est proposé que ce taux passe à 30 % à partir du 1er janvier 2005 et ce, jusqu'au 31 décembre 2009). Les nouveaux producteurs peuvent se prévaloir d'un crédit supplémentaire de 10 %. Les tournages réalisés à l'extérieur de la région du grand Toronto donnent droit à un crédit supplémentaire de 10 %.

Crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario – Les petites sociétés spécialisées en recherche-développement en Ontario peuvent se prévaloir d'un crédit d'impôt remboursable de 10 %.

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques – Un crédit d'impôt remboursable de 20 % est accordé pour la création, le marketing et la distribution de produits multimédias interactifs numériques originaux.

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production – Un crédit d'impôt remboursable de 11 % est accordé pour les activités de production étrangères et les activités de production cinématographique et télévisuelle non certifiées réalisées en Ontario (il est proposé que ce taux passe à 18 % à partir du 1er janvier 2005 et ce, jusqu'au 31 mars 2006).

Crédit d'impôt de l'Ontario pour l'enregistrement sonore – Un crédit d'impôt remboursable de 20 % est accordé aux entreprises ontariennes d'enregistrement sonore pour la production et le marketing d'enregistrements sonores produits par de nouveaux artistes ou groupes canadiens.

Déductions et exonérations accordées par l'Ontario

Déduction supplémentaire pour les *credit unions* – Une *credit union* peut se prévaloir d'un crédit d'impôt d'au plus 8,5 % de son revenu imposable qui dépasse le revenu admissible ouvrant droit à la déduction pour petites entreprises.

Éléments d'actif liés à la production d'énergie propre – Une déduction immédiate de 100 % est prévue pour les nouveaux éléments d'actif liés à la production d'électricité à partir de sources propres, renouvelables ou de remplacement et acquis avant le 1er janvier 2008.

Secteur de la fabrication-transformation (F-T) et secteur des ressources – Une réduction de deux points de pourcentage du taux général d'imposition du revenu des sociétés provenant de la F-T (y compris le revenu de la vente de génération d'électricité et de la production de vapeur), de l'exploitation agricole, de la pêche, de l'exploitation minière et de l'exploitation forestière est prévue. Le taux réduit s'élève à 12 %.

Non-imposition du crédit d'impôt fédéral à l'investissement – Le crédit d'impôt fédéral à l'investissement applicable à la recherche scientifique et au développement expérimental effectué en Ontario est exonéré de l'impôt ontarien sur les sociétés.

Redressement en fonction du coût de remplacement actuel – Une déduction supplémentaire de 30 % pour l'achat de matériel antipollution neuf est prévue.

Déduction ontarienne pour épuisement – Une déduction supplémentaire d'un pourcentage déterminé de certaines dépenses au titre des ressources engagées avant 1990 est prévue.

Stimulant fiscal de l'Ontario pour les nouvelles technologies – Une déduction immédiate de 100 % est prévue pour la propriété intellectuelle admissible lors de la cession de cette propriété.

Contributions politiques en Ontario – Les sociétés peuvent déduire certaines contributions aux partis politiques, associations de circonscription et candidats inscrits de l'Ontario.

Déduction de l'Ontario en matière de ressources – Une déduction équivalant à 25 % des profits sur les ressources est prévue. Cette déduction est assimilée aux redevances de la Couronne et aux impôts miniers, qui n'ouvrent pas droit à une déduction aux fins de l'impôt ontarien sur le revenu.

Incitatif fiscal de l'Ontario pour la sécurité des autobus scolaires – Une déduction supplémentaire de 30 % est accordée aux sociétés (crédit d'impôt des particuliers remboursable de 5 % pour les entreprises non constituées en personne morale) qui achètent des autobus scolaires neufs et plus sûrs avant le 1er janvier 2006.

Déduction pour petite entreprise – Les sociétés privées sous contrôle canadien peuvent se prévaloir d'un taux d'imposition inférieur de 5,5 % sur la première tranche de 400 000 $ de revenu tiré d'une entreprise exploitée activement. L'avantage de ce taux inférieur est généralement éliminé graduellement à mesure que le revenu imposable augmente jusqu'à 1 128 519 $.

Exonérations, déductions et reports offerts conjointement avec le gouvernement fédéral

Pertes admissibles au titre d'un placement d'entreprise – Une partie des pertes en capital attribuable aux actions ou aux titres de créance d'une société exploitant une petite entreprise (perte admissible au titre d'un placement d'entreprise) peut être utilisée pour compenser d'autres sources de revenu.

Déductibilité des dons de bienfaisance – Les dons à des organismes de bienfaisance enregistrés donnent droit à une déduction aux fins du calcul du revenu imposable, sous réserve de certaines limites.

Déductibilité des dons à l'État – Les dons au Canada ou à une province donnent droit à une déduction aux fins du calcul du revenu imposable, sous réserve de certaines limites.

Déductibilité des dons de biens culturels et de terres écosensibles – Les dons de biens culturels et de terres écosensibles donnent droit à une déduction aux fins du calcul du revenu imposable, sous réserve de certaines limites.

Report du revenu pour les agriculteurs – Le revenu lié à la réduction de la taille d'un troupeau dans une région où une sécheresse a sévi ou lié à l'abattage forcé obligatoire en vertu de la loi peut entrer dans le revenu de l'année suivante. Les bons de paiement au comptant établis pour la livraison de grains avant la fin de l'année s'ajoutent au revenu uniquement pendant l'année où ils sont encaissés.

Retenue sur les paiements échelonnés aux entrepreneurs – Un entrepreneur peut exclure de son revenu imposable la partie des paiements échelonnés (p. ex., de 10 à 15 %) qui peut être retenue jusqu'à l'achèvement satisfaisant de travaux.

Non-imposition d'organismes à but non lucratif – Les organismes à but non lucratif sont généralement exonérés de l'impôt sur le revenu.

Inclusion partielle des gains en capital – Cinquante pour cent des gains en capital nets réalisés sont inclus dans le revenu. Le montant de la dépense fiscale représente l'impôt supplémentaire qui aurait été perçu si le montant total des gains en capital avait été inclus dans le revenu.

Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation

Amortissement accéléré des biens en capital et des dépenses liées aux ressources – S'entend de la différence entre la déduction accélérée aux fins du calcul de l'impôt (p. ex., la dépréciation pour amortissement) et la dépréciation économique réelle fondée sur la durée de vie utile du bien. Sont compris certains biens d'équipement aux fins de la recherche-développement et de la fabrication de même que les coûts associés à l'exploration et à l'aménagement.

Comptabilité de caisse et souplesse dans la comptabilité des stocks – Les entreprises qui pratiquent l'agriculture et la pêche peuvent choisir d'inclure leurs revenus lorsqu'elles les touchent plutôt que lorsqu'elles les gagnent et de déduire leurs charges lorsqu'elles sont engagées plutôt que lorsque les revenus correspondants sont déclarés. Les agriculteurs qui utilisent la comptabilité de caisse peuvent s'en écarter en ce qui concerne leurs stocks.

Déductibilité des droits compensateurs et antidumping – Les débours en espèces en vue d'acquitter les droits compensateurs et antidumping sont déductibles du revenu de l'année où ils sont payés, même s'ils peuvent être remboursés, en tout ou en partie, au cours d'une année ultérieure.

Report grâce à diverses dispositions de roulement des gains en capital – La réalisation des gains en capital peut être reportée aux fins d'imposition grâce à diverses dispositions de roulement.

Report au moyen de la méthode de comptabilité fondée sur la facturation pour professionnels – Pour calculer leur revenu aux fins de l'impôt, les professionnels peuvent choisir d'utiliser la comptabilité d'exercice ou une méthode fondée sur la facturation. Cette dernière méthode consiste à passer en charges les coûts des travaux en cours, même si les recettes correspondantes ne sont intégrées au revenu qu'au moment où la facture est payée ou devient une somme à recevoir. Cela donne lieu à un report d'impôt.

Déduction des frais de publicité – Les frais de publicité sont déductibles au cours de l'année où ils sont engagés, même s'ils produisent en partie des avantages économiques futurs.

Non-imposition des sociétés provinciales et municipales et des sociétés d'État fédérales – Les sociétés provinciales et municipales et certaines sociétés d'État fédérales ne sont généralement pas assujetties à l'impôt sur le revenu.

Non-imposition des organismes de bienfaisance enregistrés – Les organismes de bienfaisance enregistrés sont généralement exonérés de l'impôt sur le revenu.

Exonération du revenu des sociétés étrangères affiliées à des sociétés canadiennes – Lorsqu'une filiale étrangère tire un revenu d'une entreprise exploitée activement, ce revenu

n'est pas pris en considération jusqu'à ce qu'il soit versé aux actionnaires canadiens sous forme de dividendes.

Imposition des gains en capital à leur réalisation – Les gains en capital sont imposés au moment de la disposition du bien, et non selon la comptabilité d'exercice, ce qui permet de bénéficier d'un report d'impôt.

IMPÔT SUR LE CAPITAL

Déduction de l'impôt sur le capital – Lorsqu'elles calculent l'impôt ontarien sur le capital, les sociétés peuvent déduire du capital versé imposable la première tranche de 7,5 millions de dollars. Cette déduction passera à 10 millions de dollars le 1er janvier 2006, à 12,5 millions de dollars le 1er janvier 2007 et à 15 millions de dollars le 1er janvier 2008.

Frais d'exploration et d'aménagement miniers reportés – Les sociétés minières peuvent déduire du capital versé la totalité des frais d'exploration et d'aménagement.

Frais reportés au titre du stimulant fiscal de l'Ontario pour les nouvelles technologies et de la recherche scientifique et du développement expérimental – Les sociétés peuvent déduire du capital versé tous les montants relatifs aux actifs liés à ce stimulant fiscal et aux actifs servant aux activités de recherche scientifique et de développement expérimental.

Exonération pour les éléments d'actif liés à la production d'énergie propre – Les éléments d'actif liés à la production d'électricité à partir de sources propres, renouvelables ou de remplacement achetés au plus tard le 31 décembre 2007 sont exonérés de l'impôt sur le capital.

Exonération pour les sociétés agricoles familiales, les sociétés de pêche familiales, les *credit unions* et les autres entités précisées – Les *credit unions*, les caisses populaires, les sociétés agricoles familiales, les sociétés de pêche familiales et les autres entités précisées sont exonérées de l'impôt sur le capital.

Crédit d'impôt à l'investissement dans les petites entreprises accordé aux institutions financières – Le crédit d'impôt réduit l'impôt sur le capital auquel sont assujetties les institutions financières. Il s'applique aux investissements de capital patient dans les petites entreprises, aux prêts consentis aux petites entreprises à des taux inférieurs au taux préférentiel et aux investissements dans des fonds communautaires d'investissement dans les petites entreprises.

Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation

Frais d'exploration et d'aménagement miniers auxquels on a renoncé – Les sociétés minières peuvent déduire du capital versé les frais d'exploration et d'aménagement auxquels elles ont renoncé en faveur des actionnaires.

IMPÔT SUR L'EXPLOITATION MINIÈRE

Exonération de l'impôt sur l'exploitation minière – Les bénéfices annuels des sociétés minières ne dépassant pas 500 000 $ sont exonérés de l'impôt sur l'exploitation minière.

Exonération de l'impôt sur l'exploitation minière (mines autres que les mines éloignées) – Pendant une période de trois ans, la première tranche de 10 millions de dollars des bénéfices générés par une nouvelle mine ou par un agrandissement important d'une mine existante est exonérée de l'impôt.

Exonération de l'impôt sur l'exploitation minière dans les nouvelles mines éloignées – Pendant une période de 10 ans, la première tranche de 10 millions de dollars des bénéfices générés par une nouvelle mine ouverte dans une région éloignée de l'Ontario est exonérée de l'impôt.

Taux d'imposition applicable aux mines éloignées – Une fois terminée l'exonération provisoire de l'impôt sur l'exploitation minière de 10 ans applicable aux mines éloignées, un taux d'imposition de 5 % s'applique aux bénéfices générés par l'exploitation d'une telle mine.

Allocation de traitement – Les exploitants de mines qui traitent la production d'une mine au Canada reçoivent une allocation qui peut être déduite du bénéfice minier selon le coût en capital de l'actif servant au traitement. Cette allocation varie entre 8 et 20 %, compte tenu de la nature et de l'emplacement de l'actif.

Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation

Radiation rapide des frais d'exploration – Jusqu'à 100 % des frais d'exploration, d'aménagement et de préparation à la production engagés par l'exploitant d'une mine en Ontario peuvent être déduits au cours de l'année d'imposition.

TAXE DE VENTE ET TAXES À LA CONSOMMATION

Les charges liées à la taxe de vente et aux taxes à la consommation, y compris les droits de cession immobilière, la taxe sur les carburants, la taxe sur l'essence, la taxe de vente au détail et la taxe sur le tabac, figurent au tableau 3.

TABLEAU 3 : TAXE DE VENTE ET TAXES À LA CONSOMMATION

Charges d'impôts	Estimations 2005[1] (en millions de dollars)
Droits de cession immobilière	
Exonérations	
Baux viagers[2]	1
Reports et exonérations pour la réorganisation de sociétés[3]	37
Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation	
Restructuration d'hôpitaux	
Servitudes pour oléoducs et gazoducs et biens-fonds miniers	
Autres cessions et aliénations	
Remboursements	
Remboursement accordé aux accédants à la propriété[3]	35
Taxe sur les carburants	
Exonérations/Taux réduits	
Exonération pour le biodiesel[4]	f
Exonération pour le carburant coloré[5]	420
Réduction de la taxe pour le carburant diesel servant à faire fonctionner du matériel ferroviaire[6]	30
Remboursements	
Matériel auxiliaire de prise de force[3]	5
Taxe sur l'essence	
Exonérations/Taux réduits	
Exonération pour l'éthanol, le méthanol et le gaz naturel[7]	38
Réduction de la taxe pour les aéronefs[8]	260
Réduction de la taxe perçue sur le propane[8]	10
Remboursements	
Matériel auxiliaire de prise de force[3]	f
Carburant aviation[3]	f
Utilisation exonérée de taxe du matériel utilisé sans permis[3]	7
Taxe de vente au détail	
Exonérations	
Appels téléphoniques pour 25 cents[2]	10
Biens agricoles	265
Livres sonores achetés par des personnes aveugles au sens de la loi[2]	4
Primes d'assurance-automobile[9, 10]	845
Produits alimentaires de base	1 560
Livres, journaux et revues vendues par abonnement	355
Sièges d'auto et sièges d'appoint pour enfants[11]	4
Vêtements d'enfants	110
Aéronefs commerciaux, navires de plus de 1 400 mètres cubes et navires commerciaux de moins de 1 400 mètres cubes	70
Logiciels personnalisés[12]	70

TABLEAU 3 : TAXE DE VENTE ET TAXES À LA CONSOMMATION

Charges d'impôts	Estimations 2005[1] (en millions de dollars)
Dons faits à des écoles, des collèges et des universités[2]	6
CD-ROM et DVD éducatifs[2]	3
Énergie	4 090
Produits d'hygiène féminine[11]	17
Chaussures vendues 30 $ ou moins	30
Biens achetés pour des activités commerciales de pêche ou de piégeage	f
Primes d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles[10]	415
Maisons mobiles	f
Véhicules municipaux de lutte contre les incendies	f
Aliments préparés vendus 4 $ ou moins[11]	210
Médicaments délivrés sur ordonnance et fournitures médicales	590
Outillage et matériel de production	600
Matériel utilisé par une institution religieuse	9
Réparations et remplacements effectués sous garantie[9]	140
Semis	f
Services	8 930
Services de téléphone sans frais[2]	42
Logement temporaire[13]	85
Matériel de recherche des universités	7
Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation	
Entrées	
Restructuration des hôpitaux et des municipalités	
Musées et galeries d'art	
Vêtements et chaussures d'occasion pour adultes vendus 50 $ ou moins par des organismes religieux ou charitables ou des oeuvres de bienfaisance	
Crédits/Remboursements	
Remboursement de la TVD pour les véhicules utilisant des carburants de substitution[3]	1
Remboursement de la TVD pour les matériaux de construction utilisés par des organismes religieux ou charitables ou des oeuvres de bienfaisance[3]	25
Crédit de taxe aux fins de conservation de carburant[14]	5
Exonération temporaire pour les frais de marketing de destinations[11]	2
Remboursement temporaire pour les matériaux de construction intégrés dans des centrales électriques, des centrales nucléaires et des centrales de refroidissement par eaux profondes admissibles[3]	f
Remboursement temporaire pour les systèmes d'énergie hélio-électrique, les systèmes d'énergie éolienne, les microsystèmes hydroélectriques et les systèmes d'énergie géothermique[3]	f
Indemnités aux vendeurs[15]	100

TAXE DE VENTE ET TAXES À LA CONSOMMATION

Les charges liées à la taxe de vente et aux taxes à la consommation, y compris les droits de cession immobilière, la taxe sur les carburants, la taxe sur l'essence, la taxe de vente au détail et la taxe sur le tabac, figurent au tableau 3.

TABLEAU 3 : TAXE DE VENTE ET TAXES À LA CONSOMMATION

Charges d'impôts	Estimations 2005[1] (en millions de dollars)
Droits de cession immobilière	
Exonérations	
Baux viagers[2]	1
Reports et exonérations pour la réorganisation de sociétés[3]	37
Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation	
Restructuration d'hôpitaux	
Servitudes pour oléoducs et gazoducs et biens-fonds miniers	
Autres cessions et aliénations	
Remboursements	
Remboursement accordé aux accédants à la propriété[3]	35
Taxe sur les carburants	
Exonérations/Taux réduits	
Exonération pour le biodiesel[4]	f
Exonération pour le carburant coloré[5]	420
Réduction de la taxe pour le carburant diesel servant à faire fonctionner du matériel ferroviaire[6]	30
Remboursements	
Matériel auxiliaire de prise de force[3]	5
Taxe sur l'essence	
Exonérations/Taux réduits	
Exonération pour l'éthanol, le méthanol et le gaz naturel[7]	38
Réduction de la taxe pour les aéronefs[8]	260
Réduction de la taxe perçue sur le propane[8]	10
Remboursements	
Matériel auxiliaire de prise de force[3]	f
Carburant aviation[3]	f
Utilisation exonérée de taxe du matériel utilisé sans permis[3]	7
Taxe de vente au détail	
Exonérations	
Appels téléphoniques pour 25 cents[2]	10
Biens agricoles	265
Livres sonores achetés par des personnes aveugles au sens de la loi[2]	4
Primes d'assurance-automobile[9, 10]	845
Produits alimentaires de base	1 560
Livres, journaux et revues vendues par abonnement	355
Sièges d'auto et sièges d'appoint pour enfants[11]	4
Vêtements d'enfants	110
Aéronefs commerciaux, navires de plus de 1 400 mètres cubes et navires commerciaux de moins de 1 400 mètres cubes	70
Logiciels personnalisés[12]	70

TABLEAU 3 : TAXE DE VENTE ET TAXES À LA CONSOMMATION

Charges d'impôts	Estimations 2005[1] (en millions de dollars)
Dons faits à des écoles, des collèges et des universités[2]	6
CD-ROM et DVD éducatifs[2]	3
Énergie	4 090
Produits d'hygiène féminine[11]	17
Chaussures vendues 30 $ ou moins	30
Biens achetés pour des activités commerciales de pêche ou de piégeage	f
Primes d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles[10]	415
Maisons mobiles	f
Véhicules municipaux de lutte contre les incendies	f
Aliments préparés vendus 4 $ ou moins[11]	210
Médicaments délivrés sur ordonnance et fournitures médicales	590
Outillage et matériel de production	600
Matériel utilisé par une institution religieuse	9
Réparations et remplacements effectués sous garantie[9]	140
Semis	f
Services	8 930
Services de téléphone sans frais[2]	42
Logement temporaire[13]	85
Matériel de recherche des universités	7
Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation	
Entrées	
Restructuration des hôpitaux et des municipalités	
Musées et galeries d'art	
Vêtements et chaussures d'occasion pour adultes vendus 50 $ ou moins par des organismes religieux ou charitables ou des oeuvres de bienfaisance	
Crédits/Remboursements	
Remboursement de la TVD pour les véhicules utilisant des carburants de substitution[3]	1
Remboursement de la TVD pour les matériaux de construction utilisés par des organismes religieux ou charitables ou des oeuvres de bienfaisance[3]	25
Crédit de taxe aux fins de conservation de carburant[14]	5
Exonération temporaire pour les frais de marketing de destinations[11]	2
Remboursement temporaire pour les matériaux de construction intégrés dans des centrales électriques, des centrales nucléaires et des centrales de refroidissement par eaux profondes admissibles[3]	f
Remboursement temporaire pour les systèmes d'énergie hélio-électrique, les systèmes d'énergie éolienne, les microsystèmes hydroélectriques et les systèmes d'énergie géothermique[3]	f
Indemnités aux vendeurs[15]	100

TABLEAU 3 : TAXE DE VENTE ET TAXES À LA CONSOMMATION

Charges d'impôts	Estimations 2005[1] (en millions de dollars)
Taxe sur le tabac	
Indemnisation des percepteurs[16]	f

Notes :

1. Sauf indication contraire, les estimations sont fondées sur l'année civile 2005 et reposent sur les tableaux sur les entrées-sorties provisoires provinciaux de 2001 de Statistique Canada.
2. Conformément aux estimations figurant dans le budget de l'Ontario lorsque la mesure a été proposée. Projection jusqu'en 2005.
3. Compte tenu des demandes de remboursement déposées ou des remboursements ou reports demandés.
4. Compte tenu de la quantité estimative de biodiesel vendue en Ontario.
5. Compte tenu des déclarations produites par les préposés à la coloration inscrits.
6. Estimation des revenus cédés équivalant à la différence par rapport au taux ordinaire de la taxe sur les carburants.
7. Compte tenu des volumes estimés d'éthanol produits ou importés en Ontario.
8. Estimation des revenus cédés équivalant à la différence par rapport au taux ordinaire de la taxe sur l'essence.
9. Les estimations supposent que les articles seraient assujettis au taux ordinaire de la taxe de vente au détail fixé à 8 %.
10. Compte tenu des données sur les primes d'assurance fournies par la Commission des services financiers de l'Ontario.
11. Estimations tirées de données sur les dépenses de consommation.
12. Compte tenu du profil de revenus de l'industrie des logiciels et des services connexes établi par Statistique Canada.
13. Le taux de la taxe de vente au détail sur les logements temporaires est fixé à 5 %. Estimation des revenus cédés équivalant à la différence par rapport au taux ordinaire de la taxe de vente au détail fixé à 8 %.
14. Compte tenu des ventes de voitures de tourisme neuves.
15. Compte tenu des déclarations produites par les vendeurs percevant la taxe de vente au détail.
16. Compte tenu des déclarations produites par les percepteurs de la taxe sur le tabac.

TABLEAU 3 : TAXE DE VENTE ET TAXES À LA CONSOMMATION

Charges d'impôts	Estimations 2005[1] (en millions de dollars)
Taxe sur le tabac	
Indemnisation des percepteurs[16]	f

Notes :

1. Sauf indication contraire, les estimations sont fondées sur l'année civile 2005 et reposent sur les tableaux sur les entrées-sorties provisoires provinciaux de 2001 de Statistique Canada.
2. Conformément aux estimations figurant dans le budget de l'Ontario lorsque la mesure a été proposée. Projection jusqu'en 2005.
3. Compte tenu des demandes de remboursement déposées ou des remboursements ou reports demandés.
4. Compte tenu de la quantité estimative de biodiesel vendue en Ontario.
5. Compte tenu des déclarations produites par les préposés à la coloration inscrits.
6. Estimation des revenus cédés équivalant à la différence par rapport au taux ordinaire de la taxe sur les carburants.
7. Compte tenu des volumes estimés d'éthanol produits ou importés en Ontario.
8. Estimation des revenus cédés équivalant à la différence par rapport au taux ordinaire de la taxe sur l'essence.
9. Les estimations supposent que les articles seraient assujettis au taux ordinaire de la taxe de vente au détail fixé à 8 %.
10. Compte tenu des données sur les primes d'assurance fournies par la Commission des services financiers de l'Ontario.
11. Estimations tirées de données sur les dépenses de consommation.
12. Compte tenu du profil de revenus de l'industrie des logiciels et des services connexes établi par Statistique Canada.
13. Le taux de la taxe de vente au détail sur les logements temporaires est fixé à 5 %. Estimation des revenus cédés équivalant à la différence par rapport au taux ordinaire de la taxe de vente au détail fixé à 8 %.
14. Compte tenu des ventes de voitures de tourisme neuves.
15. Compte tenu des déclarations produites par les vendeurs percevant la taxe de vente au détail.
16. Compte tenu des déclarations produites par les percepteurs de la taxe sur le tabac.

TAXE DE VENTE ET TAXES À LA CONSOMMATION – DESCRIPTION DES CHARGES D'IMPÔTS

DROITS DE CESSION IMMOBILIÈRE

Exonérations

Baux viagers – L'acquisition d'une unité dans un ensemble résidentiel fonctionnant selon le principe des baux viagers et exploité par un organisme à but non lucratif ou de bienfaisance est exonérée des droits de cession immobilière (DCI). Il faut que cette unité soit la résidence principale du propriétaire, ou du conjoint ou du père ou de la mère du propriétaire.

Reports et exonérations pour la réorganisation de sociétés – Les cessions entre des sociétés peuvent être exonérées des DCI pourvu qu'elles soient effectuées entre des sociétés affiliées ou dans le cadre de certaines réorganisations de sociétés et qu'elles ne soient pas enregistrées.

Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation

Restructuration d'hôpitaux – Les cessions entre hôpitaux découlant de la fusion, de la fermeture ou du transfert de programmes hospitaliers sont exonérées.

Servitudes pour oléoducs et gazoducs et biens-fonds miniers – L'acquisition d'une servitude ou d'une emprise pour la construction ou l'exploitation d'un oléoduc ou d'un gazoduc et l'acquisition de certains droits miniers sont exonérées des DCI.

Autres cessions et aliénations – Certaines cessions et aliénations de biens-fonds, notamment les cessions à la Couronne, les cessions entre conjoints et les cessions de fermes et d'entreprises familiales, sont exonérées des DCI. En sont également exonérées les aliénations non enregistrées liées à des programmes de déménagement des employés, l'acquisition d'une participation *de minimus* dans une société en nom collectif et l'acquisition d'une unité de fiducie de fonds commun de placement.

Il existe également diverses autres dépenses fiscales, y compris une exonération d'impôt pour les cessions d'un intérêt dans une tenure à bail dont le bail n'a pas pris fin et ne dépasse pas 50 ans et une réduction de la valeur de contrepartie des biens-fonds achetés dans le but de remplacer ceux qui ont été pris en vertu d'un pouvoir légal.

Remboursements

Remboursement accordé aux accédants à la propriété – Les accédants à la propriété qui achètent un logement neuf ont droit au remboursement des DCI. Le remboursement maximal est de 2 000 $.

TAXE SUR LES CARBURANTS

Exonérations/Taux réduits

Exonération pour le biodiesel – Le biodiesel est exonéré de la taxe de 14,3 cents le litre prévue par la *Loi de la taxe sur les carburants*, qu'il soit mélangé ou non avec du carburant diesel.

Exonération pour le carburant coloré – Le carburant coloré est exonéré de la taxe de 14,3 cents le litre prévue par la *Loi de la taxe sur les carburants*. Voici des exemples d'utilisations permises de carburant coloré : utilisation de matériel de construction, d'exploitation forestière, d'exploitation minière et d'exploitation agricole ainsi que d'autre matériel ne faisant pas l'objet d'un permis; production d'électricité; utilisation du carburant pour le chauffage, l'éclairage ou la cuisson; utilisation de bâtiments de mer à des fins commerciales.

Réduction de la taxe pour le carburant diesel servant à faire fonctionner du matériel ferroviaire – La taxe sur le carburant diesel est de 4,5 cents le litre si ce dernier est utilisé pour faire fonctionner une locomotive.

Remboursements

Matériel auxiliaire de prise de force – Une unité mue par un moteur qui consomme du carburant imposable stocké dans le réservoir d'un véhicule est considérée comme du matériel de prise de force (p. ex., mélangeur d'une bétonnière mobile) et est admissible au remboursement de la taxe sur les carburants de 14,3 cents le litre.

TAXE SUR L'ESSENCE

Exonérations/Taux réduits

Exonération pour l'éthanol, le méthanol et le gaz naturel – L'éthanol, le méthanol et le gaz naturel sont exonérés de la taxe sur l'essence de 14,7 cents le litre. Pour les mélanges d'éthanol et d'essence, la partie du mélange constituée d'éthanol est exonérée.

Réduction de la taxe pour les aéronefs – La taxe sur le carburant aviation acheté ou livré en Ontario ou transféré dans les réservoirs à carburant d'un aéronef en Ontario est de 2,7 cents le litre.

Réduction de la taxe perçue sur le propane – La taxe sur le propane est de 4,3 cents le litre.

Remboursements

Matériel auxiliaire de prise de force – Une unité mue par un moteur qui consomme de l'essence stockée dans le réservoir d'un véhicule est considérée comme du matériel de prise de force et donne droit à un remboursement de la taxe sur l'essence de 14,7 cents le litre.

Carburant aviation – Le carburant aviation servant au ravitaillement en carburant lors d'une escale technique à l'Aéroport international d'Ottawa est admissible à un remboursement de la taxe de 2,7 cents le litre perçue sur ce type de carburant.

Utilisation exonérée de taxe du matériel utilisé sans permis – Le matériel et les véhicules pour lesquels on n'a pas de permis ou pour lesquels il n'est pas nécessaire d'avoir de permis en vertu du *Code de la route* et qui sont utilisés en Ontario par une entreprise, une industrie ou une institution (sauf à des fins récréatives) peuvent être admissibles à un remboursement de la taxe sur l'essence ou le propane. Voici des exemples de matériel pour lequel on peut demander un remboursement : matériel utilisé sans permis pour l'exploitation agricole, la construction et l'exploitation forestière; bateaux utilisés à des fins commerciales ou navires ateliers utilisés pour des travaux de construction.

TAXE DE VENTE AU DÉTAIL

Exonérations

Appels téléphoniques pour 25 cents – Les appels téléphoniques locaux faits à l'aide d'un téléphone public pour 25 cents sont exonérés de la taxe de vente au détail (TVD).

Biens agricoles – Un large éventail de biens et de produits agricoles utilisés dans l'industrie agricole sont exonérés de la TVD.

Livres sonores achetés par des personnes aveugles au sens de la loi – Les livres sonores sont exonérés de la TVD lorsqu'ils sont achetés par ou pour une personne qui est aveugle au sens de la loi, comme l'atteste une carte de l'Institut national canadien pour les aveugles.

Primes d'assurance-automobile – Les primes d'assurance-automobile sont exonérées de la TVD.

Produits alimentaires de base – Les produits alimentaires exonérés de la TVD comprennent la plupart des aliments à préparer et consommer à la maison, ainsi que les vitamines et les minéraux. On perçoit la taxe sur les boissons gazeuses, les friandises, les confiseries, certains aliments pour collation et les boissons alcoolisées.

Livres, journaux et revues vendues par abonnement – Les livres publiés uniquement à des fins éducatives, techniques, culturelles ou littéraires et ne contenant pas de publicité de tierces parties sont exonérés. Les journaux exonérés englobent les publications imprimées non reliées qui sont habituellement publiées sur une base quotidienne ou hebdomadaire, qui contiennent des nouvelles et de la publicité et qui portent sur des questions littéraires. Les revues exonérées englobent celles qui sont vendues par abonnement et qui sont des publications reliées imprimées et publiées annuellement ou plus fréquemment, qui renferment des articles de différents collaborateurs identifiés et qui peuvent contenir des photos et de la publicité. Cette exonération s'applique également aux bulletins et aux publications d'un organisme religieux ou de charité ou d'une oeuvre de bienfaisance. Le budget de l'Ontario de 2005 proposait que l'exonération de la TVD appliquée aux publications produites ou achetées par des organismes religieux ou de charité et des oeuvres de bienfaisance s'applique également aux CD-ROM et aux DVD servant à la promotion des objectifs de l'organisme.

Sièges d'auto et sièges d'appoint pour enfants – Les sièges d'auto qui sont conçus de façon à maintenir les enfants en place dans un véhicule automobile et qui respectent les normes prescrites par le gouvernement fédéral sont exonérés. Le budget de l'Ontario de 2005

proposait que l'exonération de la TVD s'applique également aux sièges d'appoint pour enfants.

Vêtements d'enfants – Les vêtements allant jusqu'aux tailles régulières 16 pour les filles et 20 pour les garçons au Canada ou les vêtements fabriqués pour les filles ou les garçons dans les tailles petite, moyenne ou grande sont exonérés de la TVD. Les couches en sont également exonérées.

Aéronefs commerciaux, navires de plus de 1 400 mètres cubes et navires commerciaux de moins de 1 400 mètres cubes – Le matériel aérien et maritime commercial pouvant généralement effectuer des déplacements interterritoriaux est exonéré de la taxe.

Logiciels personnalisés – Les programmes informatiques personnalisés sont exonérés de la TVD. Ces programmes sont conçus uniquement pour répondre aux besoins d'une personne en particulier et pour être utilisés uniquement par celle-ci. Il s'agit entre autres de programmes informatiques modifiés pour satisfaire aux exigences d'une personne lorsque le prix du programme modifié est supérieur au coût du programme standard, si les programmes sont vendus séparément, ou lorsque le prix du programme modifié est plus de 200 % supérieur à celui du programme standard, si les programmes sont vendus ensemble.

Dons faits à des écoles, des collèges et des universités – Les dons faits à des écoles, des collèges et des universités sont exonérés de la TVD.

CD-ROM et DVD éducatifs – Les CD-ROM achetés par des écoles, des conseils scolaires, des collèges communautaires, des universités et des bibliothèques publiques sont exonérés de la TVD. Le budget de l'Ontario de 2005 proposait que l'exonération soit mise à jour pour y inclure les DVD éducatifs, à condition qu'ils ne soient pas utilisés à des fins commerciales ou lucratives.

Énergie – Parmi les types d'énergie exonérés de la TVD, citons l'électricité, le mazout domestique, les combustibles de cuisson, le bois, le charbon, le coke et les sources d'énergie imposées en vertu d'autres lois.

Produits d'hygiène féminine – Les serviettes et ceintures hygiéniques et les tampons sont exonérés de la TVD.

Chaussures vendues 30 $ ou moins – Les chaussures vendues 30 $ ou moins la paire, peu importe la pointure, sont exonérées.

Biens achetés pour des activités commerciales de pêche ou de piégeage – Divers biens utilisés pour la pêche ou le piégeage commercial sont exonérés de la TVD.

Primes d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles – Les primes d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles sont exonérées de la TVD.

Maisons mobiles – Les maisons mobiles sont imposées selon un taux de 8 % appliqué à 50 % du prix de vente du concessionnaire. Pour les maisons modulaires, le taux de 8 % est appliqué à 55 % du prix de vente que le fabricant exige du concessionnaire. Les maisons mobiles et modulaires admissibles sont fabriquées selon les normes Z240 de l'Association canadienne de normalisation et elles représentent un substitut aux logements construits pour rester en permanence à un endroit.

Véhicules municipaux de lutte contre les incendies – Les véhicules de lutte contre les incendies achetés à un prix supérieur à 1 000 $ le véhicule et destinés à l'usage exclusif d'une municipalité, d'une université, d'un hôpital public, d'une régie locale des services publics ou d'un groupe de bénévoles, ainsi que les pièces de rechange pour ces véhicules sont exonérés de la TVD.

Aliments préparés vendus 4 $ ou moins – La taxe s'applique à tous les aliments préparés, y compris les mets à emporter. Elle ne s'applique pas aux aliments préparés dont le coût total est de 4 $ ou moins.

Médicaments délivrés sur ordonnance et fournitures médicales – Divers médicaments et fournitures médicales utilisés pour traiter une maladie, une maladie chronique ou un handicap physique ou pour composer avec ceux-ci sont exonérés de la TVD. On peut assujettir cette exonération à l'une ou l'autre des conditions suivantes : obtention d'une ordonnance d'un professionnel de la santé autorisé (p. ex., pour des médicaments ou des appareils optiques); fournitures achetées par un hôpital ou un autre établissement de santé pour traiter les patients (p. ex., lits spéciaux, fournitures médicales, matériel médical); bien qui est utilisé uniquement pour un trouble particulier et, par conséquent, est énuméré dans la *Loi sur la taxe de vente au détail* (p. ex., membres artificiels, appareils orthopédiques, autre matériel ou animaux utilisés par les personnes ayant un handicap physique).

Outillage et matériel de production – L'outillage, le matériel et les autres appareils utilisés principalement et directement pour la fabrication ou la production de biens meubles corporels sont exonérés de la taxe. De plus, les articles suivants sont exonérés de la taxe en Ontario : produits consommables et de conditionnement; matériel de recherche-développement dont se servent les fabricants et matériel de recherche-développement médicale utilisé à des fins non lucratives; explosifs et matériaux réfractaires; plans et dessins; composition, illustrations et documents semblables.

Matériel utilisé par une institution religieuse – Le matériel utilisé par une institution religieuse exclusivement dans la partie de ses locaux qui servent régulièrement au culte ou à l'enseignement religieux (p. ex., autels, fonts baptismaux, tissus, orgues, chaires, vitraux) est exonéré.

Réparations et remplacements effectués sous garantie – Les pièces et la main-d'oeuvre nécessaires pour effectuer des réparations sous garantie sont exonérées de la TVD.

Semis – Les cônes, les boutures, les graines, les semis et les plants semblables ainsi que les autres matériaux sylvicoles que le titulaire d'un permis forestier en vigueur délivré par le ministère des Richesses naturelles achète pour les planter dans une forêt de la Couronne sont exonérés.

Services – En règle générale, les services sont exonérés de la taxe, sauf certains services précis comme les services de télécommunication, la main-d'oeuvre utilisée pour les réparations et l'entretien, et le stationnement.

Services de téléphone sans frais – Les services de téléphone sans frais peuvent être exonérés lorsqu'ils sont achetés à des fins professionnelles par une entreprise commerciale ou industrielle, une institution, une organisation professionnelle ou tout autre genre d'organisation. Les services de téléphone sans frais comprennent les numéros commençant par 1 800, 1 888, 1 877, 1 866, etc.

Logement temporaire – Pour les acheteurs de logement temporaire (logement dans un hôtel, un motel, une auberge, un immeuble d'habitation ou un club et autre logement semblable pour une période de moins d'un mois), la taxe a été fixée à 5 %.

Matériel de recherche des universités – Le matériel acheté par le corps dirigeant d'une université qui est conçu et utilisé exclusivement à des fins de recherche et d'étude, ainsi que les pièces de rechange de ce matériel sont exonérés de la TVD.

Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation

Entrées – Toutes les entrées de 4 $ ou moins à un lieu de divertissement sont exonérées. Il y a de plus un certain nombre d'exonérations spéciales, dont les suivantes : les droits d'entrée à des représentations théâtrales et des spectacles musicaux à des lieux de divertissement lorsque 90 % des artistes sont des résidents permanents du Canada; les droits d'entrée à des spectacles en direct (p. ex., pièces de théâtre, ballets, concerts, opéras) présentés dans des salles comptant 3 200 sièges ou moins; des activités telles que des foires commerciales restreintes aux membres de certaines organisations et n'étant pas annoncées comme ouvertes au grand public; les activités de collecte de fonds dans le cadre desquelles aucun artiste ne reçoit de rémunération ni d'autre contrepartie pour un spectacle; les activités organisées ou parrainées par des associations canadiennes de sport amateur enregistrées au palier fédéral et leurs associations affiliées, les organismes de bienfaisance enregistrés au palier fédéral, les syndicats, les sociétés de bienfaisance ou de secours mutuel, les sociétés agricoles exploitant un lieu de divertissement lors d'une foire agricole, ou les institutions d'enseignement reconnues.

Restructuration des hôpitaux et des municipalités – La taxe de vente n'est pas payable par une municipalité ou un hôpital public par suite de l'acquisition des biens meubles corporels d'une autre municipalité ou d'un autre hôpital en raison d'une restructuration, d'une fusion ou de la clôture d'un hôpital ou de la fin du programme d'un hôpital exigées par la loi.

Musées et galeries d'art – Les oeuvres d'art achetées par un musée ou une galerie d'art dont plus de 50 % des revenus proviennent de dons du public ou de subventions accordées par des organismes publics sont exonérées de la TVD.

Vêtements et chaussures d'occasion pour adultes vendus 50 $ ou moins par des organismes religieux ou charitables ou des oeuvres de bienfaisance – Les vêtements et chaussures d'occasion vendus 50 $ ou moins dans le cadre d'une seule opération par des organismes religieux ou charitables ou des oeuvres de bienfaisance sont exonérés de la TVD.

Crédits/Remboursements

Remboursement de la TVD pour les véhicules utilisant des carburants de substitution – Un remboursement de la TVD payée sur les véhicules utilisant des carburants de substitution est accordé jusqu'à concurrence de 750 $ pour les véhicules au propane et de 1 000 $ pour les véhicules utilisant un autre carburant de substitution. Certaines voitures particulières électriques hybrides donnent aussi droit au remboursement.

Remboursement de la TVD pour les matériaux de construction utilisés par des organismes religieux ou charitables ou des oeuvres de bienfaisance – Le ministre peut rembourser à l'organe directeur d'un organisme religieux ou charitable ou d'une oeuvre de bienfaisance la TVD payée sur les matériaux de construction utilisés pour construire ou réparer des biens immeubles qui appartiennent à l'organisme ou qu'il loue en vertu d'un bail pendant au moins 20 ans.

Crédit de taxe aux fins de conservation de carburant – Les personnes qui achètent une voiture particulière neuve dont la consommation routière est de moins de 6 litres aux 100 km peuvent obtenir un crédit de taxe de 100 $ à valoir sur la TVD, soit le crédit de taxe aux fins de conservation de carburant.

Exonération temporaire pour les frais de marketing de destinations – Une exonération de la TVD s'applique aux frais de marketing de destinations (FMD) imputés à l'hébergement temporaire au plus tôt le 19 mai 2004 et au plus tard le 18 mai 2005. Le budget de l'Ontario de 2005 proposait que l'exonération soit prolongée pour y inclure les FMD facturés au plus tard le 30 juin 2006.

Remboursement temporaire pour les matériaux de construction intégrés dans des centrales électriques, des centrales nucléaires et des centrales de refroidissement par eaux profondes admissibles – Un remboursement de la TVD payée lors de l'achat, au plus tôt le 26 novembre 2002 et au plus tard le 31 décembre 2007, de matériaux de construction intégrés dans des centrales électriques et des centrales de refroidissement par eaux profondes admissibles est accordé. Le remboursement est également offert lors de l'achat, au plus tôt le 2 juin 2003 et au plus tard le 31 décembre 2007, de matériaux de construction intégrés dans des centrales nucléaires admissibles. Le remboursement s'applique aux nouvelles centrales ainsi qu'aux mises à niveau et aux agrandissements des centrales en place.

Remboursement temporaire pour les systèmes d'énergie hélio-électrique, les systèmes d'énergie éolienne, les microsystèmes hydroélectriques et les systèmes d'énergie géothermique – Un remboursement de la TVD payée à l'égard des systèmes d'énergie hélio-électrique neufs achetés et installés dans des locaux d'habitation, y compris un immeuble à appartements multiples, ou pour toute expansion ou mise à niveau de ces systèmes, au plus tôt le 26 novembre 2002 et au plus tard le 25 novembre 2007 est prévu. Le budget de l'Ontario de 2004 appliquait également le remboursement aux systèmes d'énergie éolienne, aux microsystèmes hydroélectriques et aux systèmes d'énergie géothermique, ou pour toute expansion ou mise à niveau de ces systèmes, achetés et installés dans des locaux d'habitation, y compris un immeuble à appartements multiples, au plus tôt le 28 mars 2003 et au plus tard le 25 novembre 2007.

Indemnités aux vendeurs – Des indemnités sont payées aux vendeurs qui perçoivent la TVD au nom de la province. Ces indemnités sont fondées sur le montant de TVD perçu sur les ventes pour une certaine période. Le montant maximal pouvant être demandé est de 1 500 $ pour une période de 12 mois, allant du 1er avril au 31 mars.

TAXE SUR LE TABAC

Indemnisation des percepteurs – Les personnes qui perçoivent la taxe sur le tabac peuvent être payées le moindre des montants suivants : 2 000 $ ou 4 % de la taxe perçue entre le 1er avril et le 31 mars chaque année. Lorsque la taxe augmente, les grossistes peuvent demander 5 % de la différence si le ministre les oblige à faire un inventaire.

IMPÔT FONCIER PRÉLEVÉ AUX FINS SCOLAIRES

Le tableau 4 comprend les estimations des charges d'impôts liées au système d'impôt foncier prélevé aux fins scolaires.

TABLEAU 4 : IMPÔT FONCIER PRÉLEVÉ AUX FINS SCOLAIRES[1]

Charges d'impôts	Estimations pour 2005[2] (en millions de dollars)
Programme d'encouragement fiscal et financier pour le nettoyage des friches contaminées	f
Remise en faveur des organismes de bienfaisance	6
Programme d'exonération de l'impôt foncier relatif aux terres protégées	2
Exonération pour les centres de congrès admissibles	1
Exonération pour les théâtres admissibles	8
Réduction des taux d'imposition sur les biens agricoles	70
Réduction des taux d'imposition de la sous-catégorie des terrains agricoles en instance d'aménagement	1
Remise à l'égard de l'impôt sur les biens patrimoniaux	f
Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées	2
Allégement de l'impôt foncier pour les personnes âgées et les personnes ayant une incapacité[3]	f
Exonérations fiscales prévues dans des lois d'intérêt privé	6
Remise à l'égard des locaux vacants des catégories de biens commerciaux et industriels	35
Réduction des taux d'imposition pour les sous-catégories des biens-fonds vacants et des biens-fonds excédentaires	55
Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation	
Autres exonérations fiscales prévues dans les lois d'intérêt public[4]	
Exonérations discrétionnaires accordées par les municipalités à l'égard de biens-fonds à usage particulier (p. ex., légions, ligues navales, installations municipales)	
Exonérations obligatoires visant les biens institutionnels et à usage particulier (p. ex., lieux de culte, cimetières, Boy Scouts du Canada et Guides du Canada, Société canadienne de la Croix-Rouge, Ambulance Saint-Jean et sociétés philanthropiques de bienfaisance à but non lucratif constituées pour venir en aide aux pauvres et soutenues en partie par les deniers publics)	
Allégement fiscal à l'égard des impôts fonciers indûment lourds pour le propriétaire d'un bien résidentiel, d'un bien agricole ou d'une forêt aménagée	

Notes :

1. Les dépenses liées aux impôts fonciers provinciaux et aux paiements tenant lieu d'impôt ne sont pas incluses.
2. Les estimations reposent sur les taux d'imposition aux fins scolaires de 2005, le rôle d'évaluation de 2005, les rapports d'information financière des municipalités de 2004 qui sont disponibles, sinon ceux de 2003, et les politiques d'imposition municipales.
3. Les estimations ne tiennent pas compte des dépenses liées à l'exonération fiscale de 10 % de la valeur d'évaluation des améliorations apportées dans un logement neuf pour répondre aux besoins de personnes âgées ou ayant une incapacité ni des dépenses engagées pour apporter ces améliorations dans un logement existant.
4. La description renferme une liste détaillée des biens institutionnels ou à usage particulier bénéficiant d'une exonération discrétionnaire ou obligatoire.

IMPÔT FONCIER PRÉLEVÉ AUX FINS SCOLAIRES – DESCRIPTION DES CHARGES D'IMPÔTS

Programme d'encouragement fiscal et financier pour le nettoyage des friches contaminées – Les municipalités peuvent geler ou annuler l'impôt foncier sur les friches contaminées admissibles pendant une période déterminée, et la province peut accorder un allégement de contrepartie pour l'impôt prélevé aux fins scolaires.

Remise en faveur des organismes de bienfaisance – Les municipalités doivent accorder une remise minimale de 40 % des impôts aux fins municipales et scolaires payés par les organismes de bienfaisance pour les catégories de biens commerciaux et industriels et peuvent accorder tout montant de remise à l'égard des impôts fonciers payés par ces organismes à l'égard d'autres catégories de biens. Les municipalités peuvent aussi accorder n'importe quel pourcentage de remise à l'égard des impôts aux fins municipales et scolaires payés par des organismes à but non lucratif.

Programme d'exonération de l'impôt foncier relatif aux terres protégées – Les terres protégées admissibles sont exonérées de l'impôt foncier prélevé aux fins municipales et scolaires.

Exonération pour les centres de congrès admissibles – Les grands centres de congrès privés admissibles sont exonérés des impôts prélevés aux fins scolaires.

Exonération pour les théâtres admissibles – Les théâtres admissibles où sont présentés des représentations théâtrales et des spectacles sont exonérés des impôts fonciers aux fins municipales et scolaires.

Réduction des taux d'imposition sur les biens agricoles – Les biens agricoles admissibles sont assujettis à des taux d'imposition sur les biens résidentiels aux fins scolaires réduits de 75 %. Aux fins municipales, ces biens sont assujettis à des taux d'imposition sur les biens résidentiels réduits d'un montant établi à l'échelle locale, représentant une réduction d'au moins 75 %.

Réduction des taux d'imposition de la sous-catégorie des terres agricoles en instance d'aménagement – Les terres agricoles en instance d'aménagement admissibles peuvent bénéficier d'une réduction, établie à l'échelle locale, des taux d'imposition sur les biens résidentiels applicables autrement.

Remise à l'égard de l'impôt sur les biens patrimoniaux – Les municipalités peuvent réduire d'un pourcentage pouvant atteindre 40 % les impôts fonciers prélevés aux fins municipales et scolaires à l'égard des biens patrimoniaux admissibles.

Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées – Les forêts aménagées admissibles sont assujetties à des taux d'imposition sur les biens résidentiels aux fins municipales et scolaires réduits de 75 %.

Allégement de l'impôt foncier pour les personnes âgées et les personnes ayant une incapacité – Les dépenses de cette catégorie englobent ce qui suit : l'allégement de l'impôt foncier aux fins municipales et scolaires établi à l'échelle locale prenant la forme d'une réduction, de l'annulation ou du report de hausses d'impôt liées à des réévaluations de biens résidentiels appartenant à des personnes âgées et des personnes ayant une incapacité dont le revenu est faible; l'exonération de l'imposition foncière pour les améliorations apportées à une résidence existante en vue de répondre aux besoins de personnes âgées ou ayant une incapacité; une exonération fiscale de 10 % de la valeur d'évaluation des logements neufs qui répondent aux besoins de personnes âgées ou ayant une incapacité.

Exonérations fiscales prévues dans des lois d'intérêt privé – Des exonérations fiscales ont été accordées en vertu de lois d'intérêt privé à différents organismes de loisirs, de mise en valeur du patrimoine et de services communautaires ainsi qu'à différentes organisations culturelles (p. ex., YMCA).

Remise à l'égard des locaux vacants des catégories de biens commerciaux et industriels – Les municipalités doivent accorder une remise allant de 30 à 35 % des impôts fonciers aux fins municipales et scolaires à l'égard des immeubles commerciaux et industriels vacants ou de parties de ceux-ci (si ces immeubles sont vacants pendant 90 jours consécutifs).

Réduction des taux d'imposition pour les sous-catégories des biens-fonds vacants et des biens-fonds excédentaires – Les taux d'imposition foncière aux fins municipales et scolaires pour les biens-fonds vacants et excédentaires dans les catégories de biens commerciaux et industriels sont réduits d'un pourcentage allant de 30 à 35 % des taux d'imposition des catégories applicables.

Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation

Autres exonérations fiscales prévues dans les lois d'intérêt public :

1) Les exonérations discrétionnaires accordées par les municipalités visent notamment les biens à usage particulier suivants :

- biens-fonds utilisés et occupés à titre de lieux commémoratifs, de pavillons ou de terrains d'athlétisme par des anciens combattants des Forces canadiennes ou des Forces alliées;
- biens-fonds appartenant à la Ligue navale du Canada, utilisés et occupés uniquement pour les activités de la division de l'Ontario;
- installations municipales exploitées par des partenaires du secteur privé et utilisées à des fins municipales, notamment les patinoires, les centres communautaires et les complexes d'habitation municipaux;
- biens-fonds occupés par des associations de services aux hôpitaux sans but lucratif qui fournissent des services de buanderie ou d'alimentation.

2) Les exonérations obligatoires visent notamment les biens institutionnels ou à usage particulier suivants :

- les lieux de culte appartenant à une église ou à une organisation religieuse, y compris 50 % de la résidence principale des membres du clergé;
- les cimetières et les lieux de sépulture;
- les biens-fonds appartenant à des séminaires d'enseignement philanthropiques, religieux ou éducatifs sans but lucratif qui les utilisent et les occupent exclusivement;
- les biens-fonds appartenant à une municipalité (mais qui ne sont pas occupés par un locataire à l'égard duquel ils seraient imposables);
- les terrains appartenant aux Boy Scouts du Canada ou aux Guides du Canada qui les utilisent et les occupent exclusivement;
- les biens-fonds appartenant à une société philanthropique à but non lucratif qui les utilise et les occupe et sur lesquels se trouve une maison de refuge;
- les biens-fonds appartenant à la Société canadienne de la Croix-Rouge, à l'Ambulance Saint-Jean ou à une société philanthropique de bienfaisance à but non lucratif constituée pour venir en aide aux pauvres et dont une partie du financement provient des deniers publics, lorsque ces organismes les utilisent et les occupent exclusivement;
- les biens-fonds d'une société d'aide à l'enfance, lorsque cette dernière les utilise exclusivement aux fins de ses activités et en rapport avec son mandat;
- les biens d'établissements scientifiques ou littéraires, y compris les bibliothèques publiques et les sociétés agricoles, dans la mesure où les biens sont effectivement occupés aux fins de ces établissements;
- les sites de batailles;
- les terrains et les bâtiments d'exposition (dans la mesure déterminée par règlement municipal).

Allégement fiscal à l'égard des impôts fonciers indûment lourds – Les municipalités peuvent réduire les impôts fonciers prélevés aux fins municipales lorsqu'on détermine qu'ils sont indûment lourds pour le propriétaire d'un bien résidentiel, d'un bien agricole ou d'une forêt aménagée. L'impôt foncier prélevé aux fins scolaires est réduit dans la même proportion que les impôts municipaux.

IMPÔT-SANTÉ DES EMPLOYEURS

Le tableau suivant comprend une estimation de l'exonération fiscale prévue dans le cadre du système d'impôt-santé des employeurs en 2005.

TABLEAU 5 : IMPÔT-SANTÉ DES EMPLOYEURS

Charges d'impôts	Estimations pour 2005 (en millions de dollars)
Exonération pour la première tranche de 400 000 $ de la masse salariale des employeurs du secteur privé[1]	575

Note :

1. Les estimations couvrent l'année civile 2005. Elles reposent sur les données de 1996 et de 2003 des personnes ayant présenté une déclaration aux fins de l'impôt-santé des employeurs.

DÉPENSES LIÉES À L'IMPÔT-SANTÉ DES EMPLOYEURS

Exonération pour la première tranche de 400 000 $ de la masse salariale des employeurs du secteur privé – Tous les employeurs de l'Ontario payent l'impôt-santé des employeurs. Les employeurs du secteur privé sont exonérés de cet impôt pour la première tranche de 400 000 $ de la rémunération totale annuelle versée en Ontario.

TAXE SUR L'ADMINISTRATION DES SUCCESSIONS

Le tableau 6 comprend une estimation de l'exonération prévue aux termes de la taxe sur l'administration des successions en 2005.

TABLEAU 6 : TAXE SUR L'ADMINISTRATION DES SUCCESSIONS

Charges d'impôts	Estimations pour 2005 (en millions de dollars)
Exonération lorsque la valeur de la succession est de 1 000 $ ou moins	f

TAXE SUR L'ADMINISTRATION DES SUCCESSIONS

Exonération lorsque la valeur de la succession est de 1 000 $ ou moins – La succession du défunt doit payer la taxe sur l'administration des successions dès qu'un certificat successoral a été délivré. Les successions d'une valeur de 1 000 $ ou moins en sont exonérées.

REDEVANCE SUR LE REVENU BRUT

Le tableau 7 comprend une estimation des charges d'impôts aux termes de la redevance sur le revenu brut.

TABLEAU 7 : REDEVANCE SUR LE REVENU BRUT (RRB)[1]

Charges d'impôts	Estimations pour 2005[2] (en millions de dollars)
Exonération de la redevance sur le revenu brut pendant dix ans	f

Notes :

1. Les dépenses ne comprennent pas la partie provinciale de la RRB applicable à l'utilisation d'énergie hydraulique.
2. Les estimations pour 2005 reposent sur les déclarations de la RRB de 2003.

DÉPENSES LIÉES À LA REDEVANCE SUR LE REVENU BRUT

Redevance sur le revenu brut (RRB) — La RRB est versée à l'égard des centrales hydroélectriques, en remplacement des impôts fonciers prélevés aux fins municipales et scolaires et des redevances provinciales d'utilisation d'énergie hydraulique. On accorde une exonération fiscale de dix ans au titre de la RRB pour les nouvelles centrales et les centrales grandies ou réaménagées admissibles.

ANNEXE IV

EMPRUNT ET GESTION DE LA DETTE

EMPRUNT À LONG TERME SUR LES MARCHÉS PUBLICS

Le programme d'emprunt de l'Ontario vise à combler, de façon opportune et efficiente, les besoins de trésorerie de la province et de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). La province a recours à divers mécanismes de financement et instruments de couverture sur les marchés financiers canadiens et internationaux pour répondre à ses besoins d'emprunt annuels.

Dans le cadre du programme d'emprunt, on se concentre sur le marché canadien tout en cherchant à diversifier les sources de financement en accédant aux marchés internationaux. On utilise une démarche souple pour les emprunts afin de tenir compte des préférences des investisseurs et d'équilibrer le profil des échéances de la dette en tirant profit des possibilités de répartir les échéances selon les années où le nombre de titres de créance arrivant à échéance est moins élevé.

On trouvera un glossaire des termes utilisés dans la présente annexe à la fin de celle-ci.

PROGRAMME D'EMPRUNT DE LA PROVINCE ET DE LA SFIEO DE 2005-2006 (EN MILLIARDS DE DOLLARS)

		2005-2006		
	Chiffres réels 2004-2005	Plan budgétaire	Perspect. actuelles*	Variation en cours d'exercice
Déficit/(Excédent)	1,6	2,8	2,4	(0,4)
Redressements pour :				
les éléments sans effet sur la trésorerie compris dans le déficit	(1,0)	2,3	2,2	(0,1)
l'amortissement des immobilisations corporelles importantes	(0,8)	(0,8)	(0,8)	–
Acquisition d'immobilisations corporelles importantes	1,4	1,8	1,8	–
Dette arrivant à échéance	15,3	20,5	20,5	–
Rachats de titres de créance	1,4	0,7	0,7	–
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	(1,0)	(1,2)	(1,0)	0,2
Augmentation/(Diminution) des espèces et des quasi-espèces	–	–	–	–
Financement anticipé pour 2005-2006	6,2	–	–	–
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	0,4	–	(1,0)	(1,0)
Autres utilisations/(sources) des espèces	1,4	1,1	2,1	1,0
Total des emprunts à long terme sur les marchés publics	**24,8**	**27,2**	**26,9**	**(0,3)**

* Prévisions financières du deuxième trimestre au 30 septembre 2005. S'il n'est pas nécessaire d'utiliser la réserve pendant l'exercice en cours, le déficit devrait être de 1,4 milliard de dollars.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

MISE À JOUR SUR LES EMPRUNTS* (EN MILLIARDS DE DOLLARS)	Contractés	Restants	Total
Province	15,7	8,7	24,4
SFIEO	1,4	1,1	2,5
Total	**17,1**	**9,8**	**26,9**

* Au 19 octobre 2005.

On prévoit que les emprunts à long terme de la province et de la SFIEO sur les marchés publics s'élèveront à 26,9 milliards de dollars en 2005-2006, en baisse comparativement au montant de 27,2 milliards de dollars indiqué dans le plan budgétaire. Ce montant comporte 20,5 milliards de dollars au titre de la dette arrivant à échéance, 0,7 milliard de dollars de rachats de titres de créance et 2,4 milliards de dollars quant au déficit.

La diminution des besoins d'emprunt à long terme sur les marchés publics s'explique surtout par la réduction du déficit et le redressement des éléments sans effet sur la trésorerie compris dans le déficit, qui ont été contrebalancés par la baisse des emprunts auprès du Régime de pensions du Canada.

L'augmentation du poste Autres utilisations/(sources) des espèces est principalement attribuable aux prêts à court terme qu'on prévoit accorder à l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) sous forme de prêts-relais pour ses besoins de trésorerie. Ce montant est financé à l'aide d'un emprunt à court terme.

Au cours du premier semestre de l'exercice, l'Office ontarien de financement (OOF) a mobilisé 16,8 milliards de dollars afin de combler le total des besoins d'emprunt à long terme sur les marchés publics. Au 19 octobre 2005, une somme supplémentaire de 0,3 milliard de dollars avait été empruntée sur les marchés à long terme, ce qui donne un total de 17,1 milliards de dollars. Ce montant comprend un financement anticipé de 6,2 milliards de dollars effectué en 2004-2005. Près de 64 % du programme d'emprunt de la province de 2005-2006 a été réalisé.

Le marché canadien a été la principale source de financement en 2005-2006. Il a permis de se procurer 13,8 milliards de dollars grâce à divers titres de créance, dont les suivants :

- des obligations consortiales;
- des billets à moyen terme;
- des obligations à taux variable;
- des Obligations d'épargne de l'Ontario;
- des obligations à rendement réel.

Le 28 septembre 2005, la province a lancé avec succès sa première émission d'obligations à rendement réel, qui permettent aux investisseurs d'obtenir un taux de rendement rajusté en fonction de l'inflation à l'aide de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Canada. La province les a émises à un taux réel inférieur à 2 %, comparativement aux obligations à rendement réel du gouvernement du Canada, dont le taux moyen a été de 2,8 % au cours des cinq dernières années et

le taux maximum, de 3,8 %. En raison de la forte demande de la part des investisseurs institutionnels, la province a fait passer le montant de cette émission d'obligations de 250 millions de dollars à 700 millions de dollars.

L'obligation à rendement réel a été émise au nom de la SFIEO en vue de remplacer une obligation qui la force à payer 3,25 % de plus que l'IPC de l'Ontario. La SFIEO économisera ainsi plus de 9 millions de dollars par année.

Le marché canadien est demeuré la principale source de financement, mais la province a aussi emprunté avec succès sur les marchés financiers internationaux en émettant entre autres :

- des obligations planétaires en dollars américains et néo-zélandais;
- des eurobillets à moyen terme en dollars canadiens et en dollars australiens, en francs suisses et en rand sud-africains (l'Ontario est la première province canadienne à émettre une obligation dans cette devise).

Emprunts – Tous les marchés

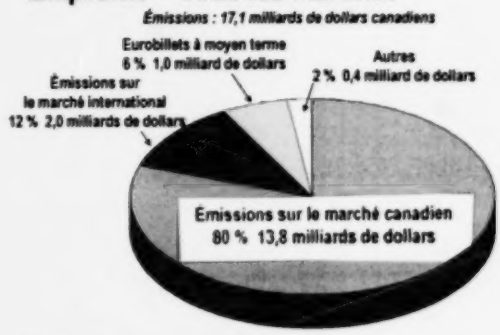

Source : Office ontarien de financement (19 octobre 2005).

Jusqu'à présent, la province a emprunté 3,0 milliards de dollars, ce qui équivaut à près de 18 % de son programme d'emprunt à long terme sur les marchés étrangers, comparativement à 29 % au cours de l'exercice 2004-2005 et à 26 % au cours de l'exercice 2003-2004.

PERSPECTIVES DU PROGRAMME D'EMPRUNT À MOYEN TERME

PERSPECTIVES DU PROGRAMME D'EMPRUNT À MOYEN TERME : PROVINCE ET SFIEO* (EN MILLIARDS DE DOLLARS)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Déficit/(Excédent)	2,4	1,5	–
Redressements pour :			
les éléments sans effet sur la trésorerie compris dans le déficit	1,2	1,7	1,4
l'amortissement des immobilisations corporelles importantes	(0,9)	(1,0)	(1,0)
Acquisition d'immobilisations corporelles importantes	2,2	2,4	2,2
Dette arrivant à échéance			
Dette active	14,5	12,9	19,5
Impact différentiel du refinancement futur	–	1,5	2,1
Total partiel	14,5	14,4	21,6
Rachats de titres de créance	0,7	0,7	0,7
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	(0,4)	(0,4)	(0,6)
Augmentation/(Diminution) des espèces et des quasi-espèces	–	–	–
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	1,0	–	–
Autres utilisations/(sources) des espèces	(0,9)	0,2	0,5
Total des emprunts à long terme sur les marchés publics	**19,9**	**19,5**	**24,8**

* Prévisions financières du deuxième trimestre au 30 septembre 2005. Si la réserve n'est pas nécessaire en 2006-2007, le déficit passera à 0,9 milliard de dollars. Le budget sera équilibré en 2007-2008 s'il n'est pas nécessaire d'utiliser la réserve de cette année-là.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le refinancement de la dette arrivant à échéance représente l'élément principal des perspectives d'emprunt à moyen terme de 2006-2007 à 2008-2009. La dette arrivant à échéance de la province et de la SFIEO devrait s'élever à 14,5 milliards de dollars en 2006-2007, 14,4 milliards de dollars en 2007-2008 et 21,6 milliards de dollars en 2008-2009.

L'OOF continuera à gérer le programme d'emprunt en ayant recours à des démarches souples et en surveillant les marchés canadiens et internationaux des obligations pour déceler les occasions les plus avantageuses.

En outre, il aura toujours comme objectif d'équilibrer son profil d'échéances et de tirer profit des possibilités de répartir les échéances selon les années où le nombre de titres de créance arrivant à échéance est moins élevé.

DETTE

La dette totale de la province s'élève à 156,9 milliards de dollars au 30 septembre 2005. Elle devrait se chiffrer à 158,7 milliards de dollars au 31 mars 2006.

La dette nette de l'Ontario, qui équivaut à la différence entre le total des passifs et le total des actifs financiers de la province, s'établissait à 140,7 milliards de dollars au 31 mars 2005. Elle devrait atteindre 144,0 milliards de dollars le 31 mars 2006.

Dette
(en milliards de dollars)

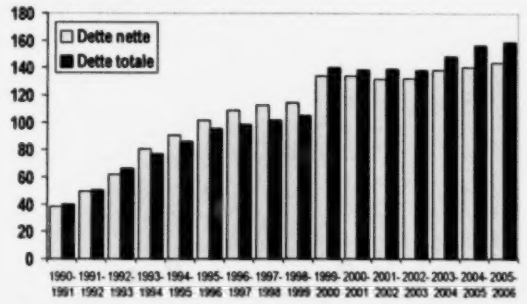

Sources : Comptes publics de l'Ontario de 1991 à 2005, ministère des Finances de l'Ontario et Office ontarien de financement (30 septembre 2005).

La dette de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA), s'élevant à 1,3 milliard de dollars au 30 septembre 2005, est comprise dans la dette totale de la province, mais non dans sa dette nette, puisque la dette de l'OSIFA est neutralisée par des actifs nets de 1,3 milliard de dollars. La dette de l'OSIFA n'est pas garantie par la province.

COMPOSITION DE LA DETTE TOTALE

La dette totale de 156,9 milliards de dollars au 30 septembre 2005 est composée d'obligations et de débentures émises sur les marchés financiers publics à court et à long terme et de titres de créance internes détenus par certains régimes de retraite du secteur public et organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux.

Composition de la dette totale
156,9 milliards de dollars canadiens

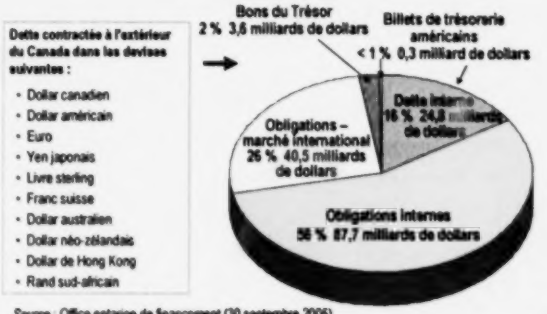

Source : Office ontarien de financement (30 septembre 2005).

Au 30 septembre 2005, la dette contractée sur les marchés publics totalisait 132,1 milliards de dollars et consistait principalement en obligations émises en dix devises sur les marchés publics canadiens et internationaux à long terme. L'Ontario avait également une dette interne de 24,8 milliards de dollars contractée en dollars canadiens.

DETTE

La dette totale de la province s'élève à 156,9 milliards de dollars au 30 septembre 2005. Elle devrait se chiffrer à 158,7 milliards de dollars au 31 mars 2006.

La dette nette de l'Ontario, qui équivaut à la différence entre le total des passifs et le total des actifs financiers de la province, s'établissait à 140,7 milliards de dollars au 31 mars 2005. Elle devrait atteindre 144,0 milliards de dollars le 31 mars 2006.

Dette
(en milliards de dollars)

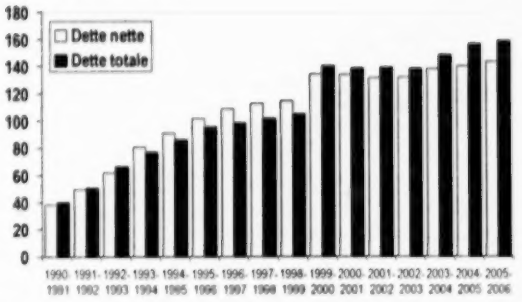

Sources : Comptes publics de l'Ontario de 1991a 2005, ministère des Finances de l'Ontario et Office ontarien de financement (30 septembre 2005).

La dette de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA), s'élevant à 1,3 milliard de dollars au 30 septembre 2005, est comprise dans la dette totale de la province, mais non dans sa dette nette, puisque la dette de l'OSIFA est neutralisée par des actifs nets de 1,3 milliard de dollars. La dette de l'OSIFA n'est pas garantie par la province.

COMPOSITION DE LA DETTE TOTALE

La dette totale de 156,9 milliards de dollars au 30 septembre 2005 est composée d'obligations et de débentures émises sur les marchés financiers publics à court et à long terme et de titres de créance internes détenus par certains régimes de retraite du secteur public et organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux.

Composition de la dette totale
156,9 milliards de dollars canadiens

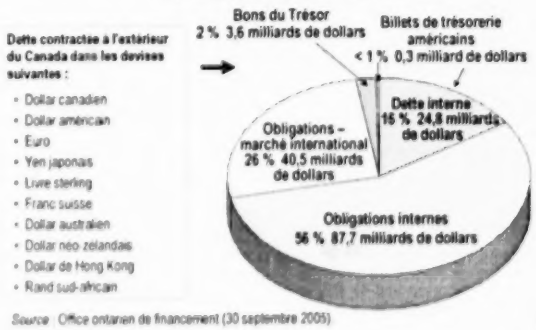

Source : Office ontarien de financement (30 septembre 2005).

Au 30 septembre 2005, la dette contractée sur les marchés publics totalisait 132,1 milliards de dollars et consistait principalement en obligations émises en dix devises sur les marchés publics canadiens et internationaux à long terme. L'Ontario avait également une dette interne de 24,8 milliards de dollars contractée en dollars canadiens.

GESTION DE LA DETTE

La province atténue les risques financiers associés à ses activités sur les marchés financiers en suivant des politiques de gestion prudente des risques et en limitant les risques d'exposition.

La province limite son exposition aux risques associés aux changements des taux d'intérêt à 25 % de la dette contractée pour les besoins de la province et son exposition aux risques de change, à 5 %.

Au cours du premier semestre de 2005-2006, l'exposition de la province aux risques associés aux changements des taux d'intérêt et aux risques de change est demeurée bien inférieure aux limites prévues dans les politiques.

Au cours de l'exercice 2004-2005, la gestion optimisée du programme d'emprunt, du portefeuille de titres de créance et des investissements à court terme de l'OOF a permis de réaliser des économies de 150,2 millions de dollars par rapport aux repères établis par l'OOF, ce qui a par conséquent réduit les coûts de l'intérêt sur la dette.

Exposition aux risques associés aux changements des taux d'intérêt

Pourcentage de la dette contractée pour les besoins de la province

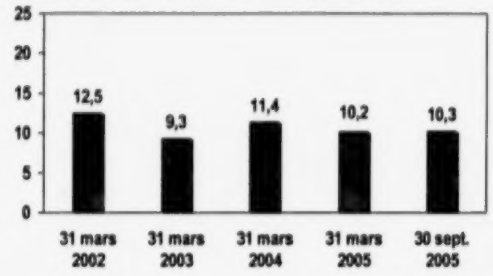

Source : Office ontarien de financement (30 septembre 2005). Exclut la dette de la SFIEO.

Exposition aux risques de change

Pourcentage de la dette contractée pour les besoins de la province

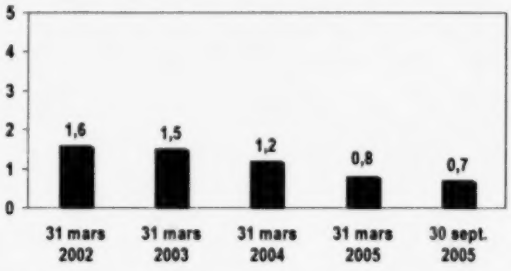

Source : Office ontarien de financement (30 septembre 2005). Exclut la dette de la SFIEO.

COÛT DE LA DETTE

Au 30 septembre 2005, le taux d'intérêt effectif sur la dette totale (selon une moyenne pondérée) était de 6,2 % par rapport à 6,4 % le 31 mars 2005 et à 10,9 % le 31 mars 1991.

Le taux d'intérêt effectif sur la dette contractée sur le marché au 30 septembre 2005 était de 5,6 % par rapport à 9,7 % pour la dette interne. Au 31 mars 2005, le taux d'intérêt effectif sur la dette contractée sur le marché était de 5,7 % et de 10,0 % sur la dette interne.

Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette

Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée)

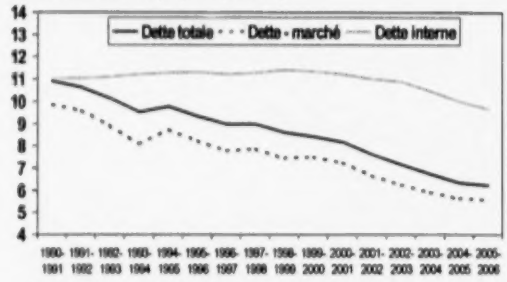

Sources : Comptes publics de l'Ontario de 1991 à 2005 et Office ontarien de financement (30 septembre 2005).

GLOSSAIRE DES TERMES FINANCIERS UTILISÉS DANS L'ANNEXE IV

Acquisition d'immobilisations corporelles importantes : coût d'achat ou de construction d'immobilisations corporelles importantes qui appartenaient à la province au cours de l'exercice, y compris les terrains, les immeubles, les routes et les ponts.

Amortissement des immobilisations corporelles importantes : imputation aux dépenses du coût d'amortissement des immobilisations corporelles importantes acquises au cours de l'exercice et des exercices antérieurs mais qui n'ont pas encore été amorties en entier.

Augmentation/(Diminution) des espèces et des quasi-espèces : variation des espèces et d'autres instruments liquides à court terme.

Billets à moyen terme : titres de créance offerts par l'entremise d'un programme enregistré et structurés de manière à répondre à des besoins précis des investisseurs.

Billets de trésorerie américains : instruments d'emprunt à court terme généralement émis par un gouvernement ou une société à un prix inférieur à leur valeur nominale. Les billets de trésorerie américains comportent une échéance de 1 à 270 jours.

Bons du Trésor : instruments d'emprunt à court terme émis par les gouvernements, à un prix inférieur à leur valeur nominale, habituellement pour des périodes de 91 jours, 182 jours ou 52 semaines.

Dette arrivant à échéance : dette totale prévue, y compris les titres de créance à rachat anticipé, qu'il faudra rembourser au cours de l'exercice (à l'exclusion des bons du Trésor et d'autres obligations à court terme).

Échange : entente juridique selon laquelle chacune des parties (la contrepartie) assume la responsabilité d'une obligation financière contractée par l'autre. Un échange de taux d'intérêt consiste à échanger des paiements d'intérêt flottant contre des paiements d'intérêt fixe et vice versa. Un crédit croisé permet d'échanger des paiements de capital et d'intérêt dans une devise contre des flux monétaires dans une autre devise.

Éléments sans effet sur la trésorerie compris dans le déficit : redressement du déficit (selon la comptabilité d'exercice) permettant de déterminer les flux de trésorerie qui seront utilisés pour les activités de fonctionnement. Les redressements sans effet sur la trésorerie comprennent les revenus gagnés mais non reçus et les dépenses comptabilisées pour lesquelles des espèces n'ont pas été versées au cours de l'exercice.

Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada : la province a la possibilité de contracter des emprunts à long terme auprès du Régime de pensions du Canada.

Eurobillets à moyen terme : titres émis à l'extérieur des États-Unis et du Canada et structurés de manière à répondre aux exigences des investisseurs.

Financement anticipé : emprunt contracté au cours de l'exercice pour répondre aux besoins d'emprunt du prochain exercice.

Obligations à rendement réel : titres de créance permettant aux investisseurs d'obtenir un taux de rendement rajusté en fonction de l'inflation à l'aide de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Canada.

Obligations à taux variable : titres de créance portant un taux d'intérêt variable qui est fixé périodiquement en fonction d'un taux d'intérêt de référence.

Obligations consortiales : titres de créance souscrits et placés par un groupe de courtiers en valeurs mobilières.

Obligations intérieures : titres de créance émis sur le marché intérieur qui passent par un système de compensation intérieur.

Obligations planétaires : titres de créance émis simultanément sur les marchés international et intérieur qui passent par différents systèmes de compensation mondiaux. Ces titres peuvent être émis dans une variété de devises, notamment en dollars canadiens et américains.

Rachats de titres de créance : montant total prévu des Obligations d'épargne de l'Ontario à taux variable et à taux croissant qu'il faudra racheter au cours de l'exercice.

ANNEXE V

TABLEAUX ET GRAPHIQUES FINANCIERS

PLAN ET PERSPECTIVES FINANCIÈRES À MOYEN TERME (EN MILLIARDS DE DOLLARS)

TABLEAU 1

	Chiffres réels 2004-2005	Perspectives* 2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Revenus	**77,8**	**82,1**	**84,8**	**88,5**	**92,2**
Charges					
Programmes	67,0	71,3	73,4	76,0	77,9
Immobilisations	3,0	2,7	2,5	2,1	2,1
Intérêt sur la dette	9,4	9,6	9,9	10,3	10,7
Total des charges	**79,4**	**83,5**	**85,7**	**88,5**	**90,7**
Excédent/(Déficit) avant la réserve	**(1,6)**	**(1,4)**	**(0,9)**	**0,0**	**1,5**
Réserve	**–**	**1,0**	**1,5**	**1,5**	**1,5**
Excédent/(Déficit)	**(1,6)**	**(2,4)**	**(2,4)**	**(1,5)**	**0,0**
Dette nette†	140,7	144,0	147,7	150,7	151,8
Déficit accumulé†	125,7	128,1	130,5	132,0	132,0
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	516,8	538,0	562,2	589,2	618,7
Dette nette en pourcentage du PIB	27,2	26,8	26,3	25,6	24,5
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	24,3	23,8	23,2	22,4	21,3

* Prévisions financières du deuxième trimestre au 30 septembre 2005.

† La dette nette représente la différence entre les passifs et les actifs financiers. La variation annuelle de la dette nette équivaut à l'excédent ou au déficit, en tenant compte de la variation sur le plan des immobilisations corporelles. Le déficit accumulé représente la différence entre, d'une part, les passifs et, d'autre part, les actifs financiers et les immobilisations corporelles. La variation annuelle du déficit accumulé équivaut à l'excédent ou au déficit.

Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2005-2006 – VARIATION EN COURS D'EXERCICE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

TABLEAU 2

	Plan budgétaire 2005-2006	Perspectives* 2005-2006	Variation en cours d'exercice
Revenus	**81 687**	**82 132**	**445**
Charges			
Programmes	71 014	71 257	243
Immobilisations	2 673	2 673	–
Intérêt sur la dette	9 796	9 571	(225)
Total des charges	**83 483**	**83 501**	**18**
Excédent/Déficit avant la réserve	**(1 796)**	**(1 369)**	**427**
Réserve	1 000	1 000	–
Excédent/(Déficit)	**(2 796)**	**(2 369)**	**427**

* Prévisions financières du deuxième trimestre au 30 septembre 2005.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

REVENUS
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

TABLEAU 3

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Chiffres réels 2004-2005	Perspectives* 2005-2006
Revenus fiscaux					
Impôt sur le revenu des particuliers	19 097	18 195	18 301	19 320	20 251
Taxe de vente au détail	13 803	14 183	14 258	14 855	15 475
Impôt sur les sociétés	6 646	7 459	6 658	9 883	9 488
Impôt-santé des employeurs	3 502	3 589	3 753	3 886	4 033
Contribution-santé de l'Ontario	–	–	–	1 737	2 422
Taxe sur l'essence	2 192	2 306	2 264	2 277	2 288
Taxe sur les carburants	659	682	681	727	733
Taxe sur le tabac	703	1 183	1 350	1 453	1 511
Droits de cession immobilière	665	814	909	1 043	1 056
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	387	711	627	511	656
Autres taxes et impôts	371	429	347	283	258
	48 025	**49 551**	**49 148**	**55 975**	**58 171**
Gouvernement du Canada**					
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)	5 831	7 346	7 345	–	–
Transfert canadien en matière de santé (TCS)	–	–	–	5 640	7 127
Transfert can. en matière de progr. sociaux (TCPS)***	–	–	–	2 912	3 311
Suppléments au titre du TCSPS	380	191	577	775	584
Logement social	524	525	528	522	520
Infrastructure	–	97	150	209	293
Fonds pour la réduction des temps d'attente	–	–	–	242	243
Fonds pour les appareils médicaux	190	–	192	387	194
Autres	829	735	1 101	1 195	901
	7 754	**8 894**	**9 893**	**11 882**	**13 173**
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques					
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	2 255	2 288	2 106	1 992	1 941
Régie des alcools de l'Ontario	904	939	1 045	1 147	1 186
Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.	179	717	(17)	444	887
Autres	7	(2)	(64)	(5)	5
	3 345	**3 942**	**3 070**	**3 578**	**4 019**
Autres revenus non fiscaux					
Remboursements	1 592	1 111	1 206	1 241	1 319
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	–	889	1 000	997	1 018
Droits – permis de conduire et immatr. des véhicules	941	982	985	976	1 017
Ventes d'électricité	815	635	510	610	961
Autres droits et permis	474	606	594	506	510
Revenus tirés des permis d'alcool	530	530	488	489	502
Réduction nette du passif lié aux conventions d'achat d'électricité	–	161	104	236	396
Ventes et locations	344	560	532	352	369
Redevances	224	304	248	278	236
Autres revenus non fiscaux	2 490	726	622	721	441
	7 410	**6 504**	**6 289**	**6 406**	**6 769**
Total des revenus	**66 534**	**68 891**	**68 400**	**77 841**	**82 132**

* Prévisions financières du deuxième trimestre au 30 septembre 2005.

** Le Fonds pour la réforme de la santé est inclus dans le TCSPS de 2003-2004 et dans le TCS de 2004-2005.

*** Inclut les revenus supplémentaires du budget fédéral de 2005 au titre de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants (272 millions de dollars) en 2005-2006.

REVENUS – VARIATION EN COURS D'EXERCICE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

TABLEAU 4

	Plan budgétaire 2005-2006	Perspectives* 2005-2006	Variation en cours d'exercice
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	20 026	20 251	225
Taxe de vente au détail	15 475	15 475	–
Impôt sur les sociétés	9 248	9 488	240
Impôt-santé des employeurs	4 033	4 033	–
Contribution-santé de l'Ontario	2 422	2 422	–
Taxe sur l'essence	2 308	2 288	(20)
Taxe sur les carburants	733	733	–
Taxe sur le tabac	1 511	1 511	–
Droits de cession immobilière	1 056	1 056	–
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	656	656	–
Autres taxes et impôts	258	258	–
	57 726	**58 171**	**445**
Gouvernement du Canada			
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)	–	–	–
Transfert canadien en matière de santé (TCS)	7 127	7 127	–
Transfert can. en matière de progr. sociaux (TCPS)**	3 311	3 311	–
Suppléments au titre du TCSPS	584	584	–
Logement social	520	520	–
Infrastructure	293	293	–
Fonds pour la réduction des temps d'attente	243	243	–
Fonds pour les appareils médicaux	194	194	–
Autres	901	901	–
	13 173	**13 173**	**–**
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques			
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	1 941	1 941	–
Régie des alcools de l'Ontario	1 186	1 186	–
Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.	887	887	–
Autres	5	5	–
	4 019	**4 019**	**–**
Autres revenus non fiscaux			
Remboursements	1 319	1 319	–
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	1 018	1 018	–
Droits – permis de conduire et immatr. des véhicules	1 017	1 017	–
Ventes d'électricité	961	961	–
Autres droits et permis	510	510	–
Revenus tirés des permis d'alcool	502	502	–
Réduction nette du passif lié aux conventions d'achat d'électricité	396	396	–
Ventes et locations	369	369	–
Redevances	236	236	–
Autres revenus non fiscaux	441	441	–
	6 769	**6 769**	**–**
Total des revenus	**81 687**	**82 132**	**445**

* Prévisions financières du deuxième trimestre au 30 septembre 2005.

** Inclut les revenus supplémentaires du budget fédéral de 2005 au titre de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants (272 millions de dollars) en 2005-2006.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT (EN MILLIONS DE DOLLARS)

TABLEAU 5

Ministère	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Chiffres réels 2004-2005	Perspectives* 2005-2006
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales**	456	598	703	699	605
Aide ponctuelle et extraordinaire	319	18	–	458†	–
Procureur général	995	1 052	1 199	1 175	1 199
Commission de régie interne	124	146	196	145	167
Services à l'enfance et à la jeunesse	2 244	2 431	2 640	2 831	3 196
Affaires civiques et Immigration**	61	55	55	65	76
Services sociaux et communautaires**	5 812	5 846	5 999	6 372	6 603
Sécurité communautaire et Services correctionnels	1 513	1 656	1 666	1 718	1 753
Culture	279	331	303	280	275
Secrétariat du renouveau démocratique	–	–	–	2	4
Développement économique et Commerce**	88	102	87	80	448
Éducation**	8 419	9 071	9 733	10 565	11 340
Régime de retraite des enseignantes et enseignants	42	238	235	240	290
Énergie	367	144	116	142	148
Environnement	265	237	261	300	314
Bureau du corps exécutif	19	20	24	19	19
Finances – pour son propre compte**	1 182	1 074	1 229	1 049	1 092
Intérêt sur la dette	10 337	9 694	9 604	9 368	9 571
Fonds de réinvestissement communautaire/Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	557	622	651	626	662
Financement unique de transition du Fonds de réinvestissement communautaire	–	–	–	233	–
Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations du prix de l'électricité	–	665	253	–	–
Achats d'électricité	815	786	797	840	961
Fonds de prévoyance**	–	–	–	–	450
Services gouvernementaux**	471	327	457	889	663
Prest. de retraite et autres avantages sociaux futurs**	63	102	309	458	735
Santé et Soins de longue durée**	23 793	25 660	27 880	30 797	32 718
Coûts de santé liés au SRAS et principaux coûts uniques en santé	–	–	824	–	–
Promotion de la santé**	143	157	172	198	254
Affaires intergouvernementales	6	9	6	13	9
Travail	110	123	117	129	146
Affaires municipales et Logement**	1 136	636	632	701	643
Richesses naturelles	438	454	516	484	584
Développement du Nord et Mines	75	73	76	78	116
Office des affaires francophones	5	3	3	3	4
Renouvellement de l'infrastructure publique**††	(22)	89	(16)	29	51
Recherche et Innovation**	132	139	165	191	235
Secrétariat des affaires autochtones	13	16	15	19	45
Tourisme**	130	118	193	146	139
Formation, Collèges et Universités**	3 218	3 392	3 808	4 187	4 688
Transports	664	814	800	848	975
Économies de fin d'exercice	–	–	–	–	(350)
Total des charges de fonctionnement	**64 269**	**66 898**	**71 708**	**76 377**	**80 828**

* Prévisions financières du deuxième trimestre au 30 septembre 2005.

** Affectations préliminaires et retraitements historiques découlant de la nouvelle structure ministérielle auxquels on a procédé en attendant que la restructuration soit terminée.

† L'aide ponctuelle et extraordinaire désigne les dépenses supérieures aux niveaux « normaux » attribuables à des événements imprévus. En 2004-2005, les prix peu élevés des marchandises et certains événements imprévus ont nécessité une aide ponctuelle totalisant 458 millions de dollars versée aux producteurs, et notamment aux producteurs de céréales et d'oléagineux ainsi qu'aux producteurs de tabac.

†† Les charges négatives découlent des redressements de consolidation, mettant en cause la Société immobilière de l'Ontario (SIO) et les ministères, auxquels on a procédé pour faire état des dépenses d'immobilisations nettes de l'exercice.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT – VARIATION EN COURS D'EXERCICE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

TABLEAU 6

Ministère	Plan budgétaire 2005-2006	Perspectives* 2005-2006	Variation en cours d'exercice
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales**	605	605	–
Procureur général	1 199	1 199	–
Commission de régie interne	167	167	–
Services à l'enfance et à la jeunesse	3 196	3 196	–
Affaires civiques et Immigration**	76	76	–
Services sociaux et communautaires**	6 603	6 603	–
Sécurité communautaire et Services correctionnels	1 753	1 753	–
Culture	275	275	–
Secrétariat du renouveau démocratique	4	4	–
Développement économique et Commerce**	448	448	–
Éducation**	11 340	11 340	–
Régime de retraite des enseignantes et enseignants	290	290	–
Énergie	148	148	–
Environnement	314	314	–
Bureau du corps exécutif	19	19	–
Finances – pour son propre compte**	1 092	1 092	–
Intérêt sur la dette	9 796	9 571	(225)
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	662	662	–
Achats d'électricité	961	961	–
Fonds de prévoyance**	557	450	(107)
Services gouvernementaux**	663	663	–
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs**	514	735	221
Santé et Soins de longue durée**	32 718	32 718	–
Promotion de la santé**	254	254	–
Affaires intergouvernementales	8	9	1
Travail	146	146	–
Affaires municipales et Logement**	643	643	–
Richesses naturelles	492	584	92
Développement du Nord et Mines	111	116	5
Office des affaires francophones	4	4	–
Renouvellement de l'infrastructure publique**	51	51	–
Recherche et Innovation**	235	235	–
Secrétariat des affaires autochtones	14	45	31
Tourisme**	139	139	–
Formation, Collèges et Universités**	4 688	4 688	–
Transports	975	975	–
Économies de fin d'exercice	(350)	(350)	–
Total des charges de fonctionnement	**80 810**	**80 828**	**18**

* Prévisions financières du deuxième trimestre au 30 septembre 2005.

** Le plan budgétaire et les perspectives reflètent la nouvelle structure ministérielle, en attendant que la restructuration soit terminée.

CHARGES D'IMMOBILISATIONS (EN MILLIONS DE DOLLARS)

TABLEAU 7

Ministère	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Chiffres réels 2004-2005	Perspectives* 2005-2006
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales**	29	68	204	243	271
Procureur général	46	43	24	34	75
Services à l'enfance et à la jeunesse	6	7	–	4	109
Services sociaux et communautaires**	25	16	10	20	33
Sécurité communautaire et Services correctionnels	88	66	47	32	48
Culture	14	42	24	64	115
Développement économique et Commerce**	1	2	2	5	2
Éducation**	20	13	19	54	10
Énergie	50	46	53	52	49
Environnement	20	13	4	7	13
Finances**	11	8	5	25	4
Services gouvernementaux**	3	4	5	8	12
Santé et Soins de longue durée**	205	339	358	535	339
Promotion de la santé**	–	–	–	–	5
Affaires municipales et Logement**	12	20	3	34	132
Richesses naturelles	70	72	111	79	53
Développement du Nord et Mines††	371	229	113	242	264
Renouvellement de l'infrastructure publique**†, †††	25	4	(19)	43	33
Fonds de prévoyance pour les immobilisations	–	–	–	–	117
Recherche et Innovation**	18	19	29	71	80
Secrétariat des affaires autochtones	3	2	–	2	3
Tourisme**	9	55	51	65	88
Formation, Collèges et Universités**	46	68	116	417	131
Transports††	818	740	1 016	983	837
Économies de fin d'exercice	–	–	–	–	(150)
Total des charges d'immobilisations* **	**1 890**	**1 876**	**2 175**	**3 019**	**2 673**

* Prévisions financières du deuxième trimestre au 30 septembre 2005.

** Affectations préliminaires et retraitements historiques découlant de la nouvelle structure ministérielle auxquels on a procédé en attendant que la restructuration soit terminée.

*** À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes gouvernementaux intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

† Les contributions des ministères aux investissements dans des terrains et des immeubles appartenant à la province sont inscrites au poste des charges des ministères en question. À compter de 2002-2003, tout redressement des dépenses résultant de la capitalisation et de l'amortissement de la plupart de ces terrains et immeubles appartenant à la province est inscrit au poste du ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique.

†† Les charges de l'exercice précédent ont été redressées pour tenir compte des modifications apportées au traitement comptable dans les Comptes publics de 2004-2005 afin que les dépenses relatives aux routes du Nord soient intégrées aux charges du ministère chargé de ces routes.

††† Les charges négatives découlent des redressements de consolidation mettant en cause la Société immobilière de l'Ontario (SIO) et les ministères auxquels on a procédé pour faire état des dépenses d'immobilisations nettes de l'exercice.

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique de l'Ontario.

CHARGES D'IMMOBILISATIONS – VARIATION EN COURS D'EXERCICE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

TABLEAU 8

Ministère	Plan budgétaire 2005-2006	Perspectives* 2005-2006	Variation en cours d'exercice
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales**	271	271	–
Procureur général	75	75	–
Services à l'enfance et à la jeunesse	109	109	–
Services sociaux et communautaires**	33	33	–
Sécurité communautaire et Services correctionnels	48	48	–
Culture	115	115	–
Développement économique et Commerce**	2	2	–
Éducation**	10	10	–
Énergie	49	49	–
Environnement	13	13	–
Finances**	4	4	–
Services gouvernementaux**	12	12	–
Santé et Soins de longue durée**	339	339	–
Promotion de la santé**	5	5	–
Affaires municipales et Logement**	132	132	–
Richesses naturelles	53	53	–
Développement du Nord et Mines†	421	264	(157)
Renouvellement de l'infrastructure publique**	33	33	–
Fonds de prévoyance pour les immobilisations	175	117	(58)
Recherche et Innovation**	80	80	–
Secrétariat des affaires autochtones	3	3	–
Tourisme**	88	88	–
Formation, Collèges et Universités**	131	131	–
Transports†	622	837	215
Économies de fin d'exercice	(150)	(150)	–
Total des charges d'immobilisations	**2 673**	**2 673**	**–**

* Prévisions financières du deuxième trimestre au 30 septembre 2005.

** Le plan budgétaire et les perspectives reflètent la nouvelle structure ministérielle, en attendant que la restructuration soit terminée.

† Les charges de l'exercice précédent ont été redressées pour tenir compte des modifications apportées au traitement comptable dans les Comptes publics de 2004-2005 afin que les dépenses relatives aux routes du Nord soient intégrées aux charges du ministère chargé de ces routes.

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique de l'Ontario.

ÉTAT DE L'INVESTISSEMENT NET DANS LES IMMOBILISATIONS (EN MILLIONS DE DOLLARS)

TABLEAU 9

	Perspectives 2005-2006*			
	Terrains et immeubles	Infrastructure de transport	Immobilisations des organismes gouvernementaux	Total
Acquisition/Construction d'immobilisations corporelles importantes	160	1 131	526	1 817
Amortissement d'immobilisations corporelles importantes appartenant à la province	(84)	(534)	(206)	(824)
Investissement net dans les immobilisations	**76**	**597**	**320**	**993**

* Prévisions financières du deuxième trimestre au 30 septembre 2005.

Source : ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique de l'Ontario.

INVESTISSEMENTS BRUTS DANS LES IMMOBILISATIONS (EN MILLIONS DE DOLLARS)

TABLEAU 10

		Perspectives* 2005-2006
Transports		
Transports en commun	571	
Routes	1 135	
Autres	110	
		1 816
Santé		354
Éducation postsecondaire		131
Eau/Environnement		292
Infrastructure municipale et locale**		535
Justice		123
Autres		415
Total des investissements bruts dans les immobilisations* **		**3 666**
Moins : Investissements nets dans les immobilisations		**993**
Total des charges d'immobilisations		**2 673**

* Prévisions financières du deuxième trimestre au 30 septembre 2005.

** Les investissements dans l'infrastructure des réseaux d'eau et d'égouts locaux et municipaux sont inclus dans le secteur Eau/Environnement.

*** Inclut des transferts de 531 millions de dollars.

Source : ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique de l'Ontario.

PRINCIPALES STATISTIQUES FINANCIÈRES ET ÉCONOMIQUES ÉTABLIES SUR DIX EXERCICES (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Opérations financières			
Revenu	49 714	52 782	56 050
Charges			
Programmes	45 400	45 568	46 821
Immobilisations**	2 612	2 451	2 215
Intérêt sur la dette	8 607	8 729	9 016
Total des charges	56 619	56 748	58 052
Excédent/(Déficit) avant la réserve	**(6 905)**	**(3 966)**	**(2 002)**
Réserve	–	–	–
Excédent/(Déficit)	**(6 905)**	**(3 966)**	**(2 002)**
Dette nette†	**108 769**	**112 735**	**114 737**
Déficit accumulé†	**108 769**	**112 735**	**114 737**
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	338 173	359 353	377 897
Revenu des particuliers	276 303	289 537	304 652
Population – juillet (en milliers)	11 083	11 228	11 367
Dette nette par habitant (en dollars)	9 814	10 041	10 094
Revenu des particuliers par habitant (en dollars)	24 930	25 787	26 801
Total des charges en pourcentage du PIB	16,7	15,8	15,4
Intérêt sur la dette en pourcentage des revenus	17,3	16,5	16,1
Dette nette en pourcentage du PIB	32,2	31,4	30,4
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	32,2	31,4	30,4

* Prévisions financières du deuxième trimestre au 30 septembre 2005.

** À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes gouvernementaux intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

† La dette nette représente la différence entre les passifs et les actifs financiers. La variation annuelle de la dette nette équivaut à l'excédent ou au déficit, en tenant compte de la variation sur le plan des immobilisations corporelles. Le déficit accumulé représente la différence entre, d'une part, les passifs et, d'autre part, les actifs financiers et les immobilisations corporelles. La variation annuelle du déficit accumulé équivaut à l'excédent ou au déficit.

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

TABLEAU 11

1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Chiffres réels 2004-2005	Perspectives* 2005-2006
65 042	66 294	66 534	68 891	68 400	77 841	82 132
48 460	51 396	53 932	57 204	62 104	67 009	71 257
4 887	2 123	1 890	1 876	2 175	3 019	2 673
11 027	10 873	10 337	9 694	9 604	9 368	9 571
64 374	64 392	66 159	68 774	73 883	79 396	83 501
668	**1 902**	**375**	**117**	**(5 483)**	**(1 555)**	**(1 369)**
–	–	–	–	–	–	1 000
668	**1 902**	**375**	**117**	**(5 483)**	**(1 555)**	**(2 369)**
134 398	**132 496**	**132 121**	**132 647**	**138 557**	**140 662**	**144 024**
134 398	**132 496**	**132 121**	**118 705**	**124 188**	**125 743**	**128 112**
409 020	440 759	453 959	477 911	493 802	516 844	538 035
321 702	347 653	361 189	370 153	381 245	395 600	412 112
11 506	11 685	11 898	12 102	12 260	12 407	12 541
11 681	11 339	11 104	10 961	11 302	11 337	11 484
27 959	29 752	30 357	30 586	31 097	31 885	32 861
15,7	14,6	14,6	14,4	15,0	15,4	15,5
17,0	16,4	15,5	14,1	14,0	12,0	11,7
32,9	30,1	29,1	27,8	28,1	27,2	26,8
32,9	30,1	29,1	24,8	25,1	24,3	23,8

Composition des revenus
82,1 milliards de dollars en 2005-2006

En milliards de dollars

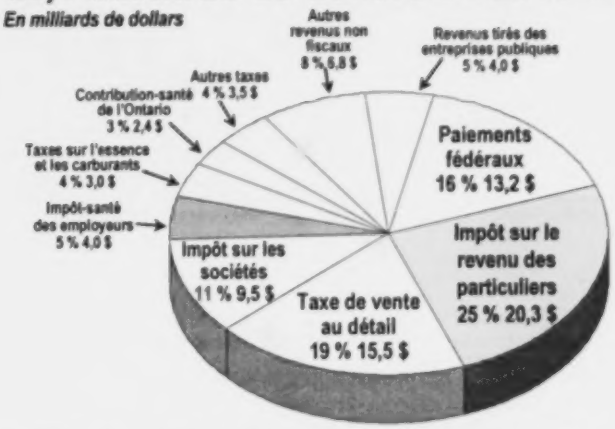

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

Composition des charges totales
83,5 milliards de dollars en 2005-2006

En milliards de dollars

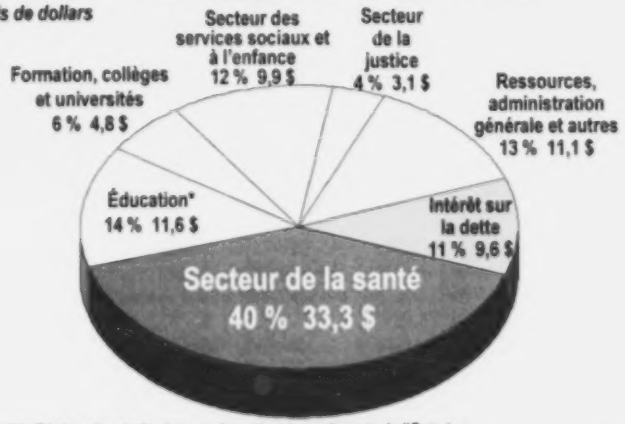

* Comprend le Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario.

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

Composition des charges des programmes 71,3 milliards de dollars en 2005-2006

En milliards de dollars

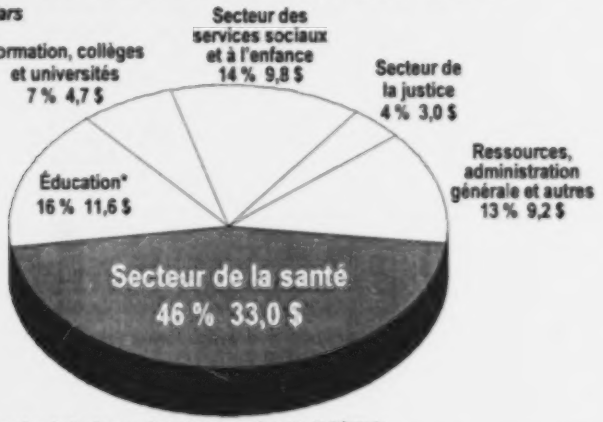

* Comprend le Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario.

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

Composition des charges d'immobilisations 2,7 milliards de dollars en 2005-2006

En milliards de dollars

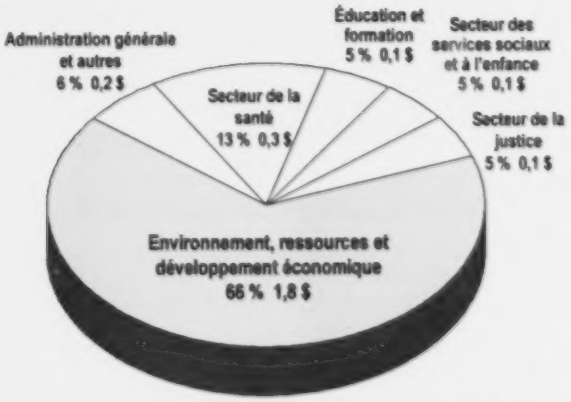

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

Composition des revenus
82,1 milliards de dollars en 2005-2006

En milliards de dollars

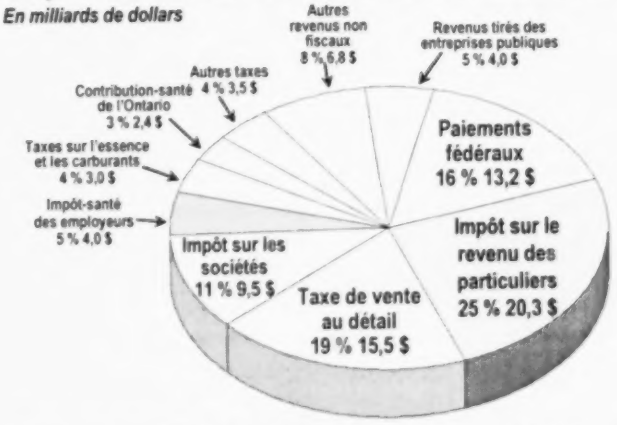

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

Composition des charges totales
83,5 milliards de dollars en 2005-2006

En milliards de dollars

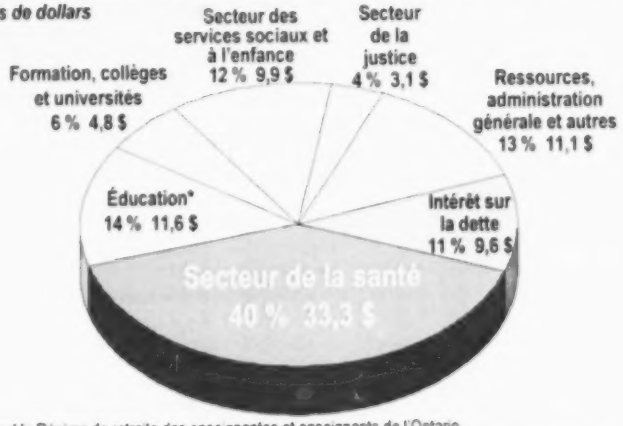

* Comprend le Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario.

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

Composition des charges des programmes 71,3 milliards de dollars en 2005-2006

En milliards de dollars

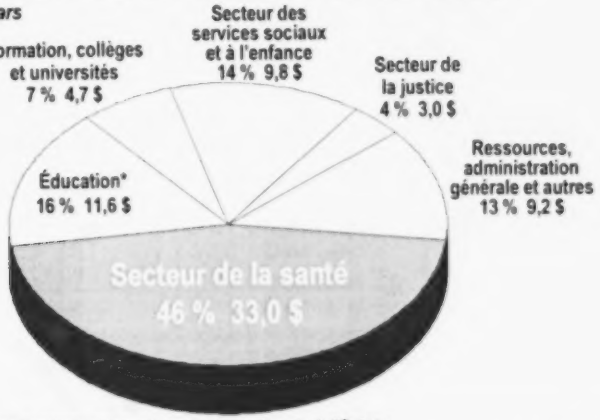

* Comprend le Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario.

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

Composition des charges d'immobilisations 2,7 milliards de dollars en 2005-2006

En milliards de dollars

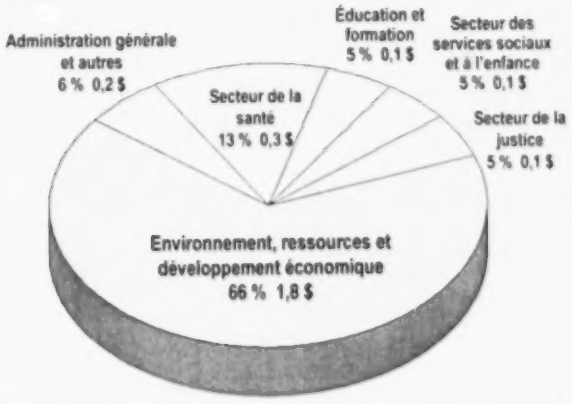

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

ANNEXE VI

TABLEAUX DES DONNÉES ÉCONOMIQUES

LISTE DES TABLEAUX

L'ÉCONOMIE DE L'ONTARIO — NUMÉROS DES TABLEAUX

Produit intérieur brut de l'Ontario de 1991 à 2004 1
Croissance du produit intérieur brut de l'Ontario de 1991 à 2004 2
Certains indicateurs économiques de l'Ontario de 1991 à 2004 3
Variation annuelle de certains indicateurs économiques de l'Ontario de 1991 à 2004 4
Cycles économiques en Ontario 5
Produit intérieur brut réel de l'Ontario par industrie selon les prix de base de 2001 à 2004 6
Croissance du produit intérieur brut réel de l'Ontario par industrie selon les prix de base de 2001 à 2004 7
Produit intérieur brut réel de l'Ontario pour certaines industries de fabrication selon les prix de base de 2001 à 2004 8
Croissance du produit intérieur brut réel de l'Ontario pour certaines industries de fabrication selon les prix de base de 2001 à 2004 9
Indicateurs du marché du logement de l'Ontario de 2001 à 2004 10
Certains indicateurs financiers de 1991 à 2004 11

COMPARAISON AVEC LES PAYS DU G-7

Croissance du produit intérieur brut réel de l'Ontario et des pays du G-7 de 1991 à 2004 12
Croissance de l'emploi en Ontario et dans les pays du G-7 de 1991 à 2004 13
Taux de chômage en Ontario et dans les pays du G-7 de 1991 à 2004 14
Taux d'inflation de l'IPC en Ontario et dans les pays du G-7 de 1991 à 2004 15
Taux de change, G-7, de 1991 à 2004 16

LE COMMERCE INTERNATIONAL DE L'ONTARIO

Principales marchandises exportées à l'échelle internationale par l'Ontario en 2004 17
Principales marchandises importées à l'échelle internationale par l'Ontario en 2004 18
Commerce international de l'Ontario avec les principales régions en 2004 19

LE COMMERCE INTERNATIONAL DU CANADA

Commerce international du Canada avec les principales régions en 2004 20

LISTE DES TABLEAUX (SUITE)

CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES — NUMÉROS DES TABLEAUX

Certaines caractéristiques démographiques de l'Ontario de 1986 à 2005 21
Composantes de la croissance de la population de l'Ontario de 1995-1996 à 2004-2005 22

LE MARCHÉ DU TRAVAIL DE L'ONTARIO

Population active de l'Ontario de 1991 à 2004 23
Emplois en Ontario de 1991 à 2004 24
Chômage en Ontario de 1991 à 2004 25
Assurance-emploi (a.-e.) et aide sociale en Ontario de 1991 à 2004 26
Rémunération du travail en Ontario de 1991 à 2004 27
Emplois par profession en Ontario de 1993 à 2004 28
Répartition des emplois par profession en Ontario de 1993 à 2004 29
Situation de l'emploi en Ontario par industrie de 1995 à 2004 30
Croissance de l'emploi en Ontario par industrie de 1995 à 2004 31
Niveau d'emploi en Ontario, par région économique, de 1994 à 2004 32
Niveau d'emploi en Ontario, par industrie, par région économique, 2004 33
Régions économiques de l'Ontario 34

(Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.)

TABLEAU 1 — PRODUIT INTÉRIEUR BRUT DE L'ONTARIO DE 1991 À 2004

(en milliards de dollars)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Produit intérieur brut réel (en dollars enchaînés de 1997)	**304,5**	**307,2**	**310,2**	**328,5**	**340,1**	**343,8**	**359,4**
Consommation	172,9	175,3	177,7	183,1	186,6	190,9	200,1
Gouvernement	72,3	72,6	72,1	72,9	73,3	70,6	70,5
Construction résidentielle	16,3	17,1	15,6	15,9	13,7	15,0	17,2
Construction non résidentielle	12,5	10,9	8,8	7,8	7,5	9,2	10,0
Matériel et outillage	18,0	18,5	17,7	20,2	22,3	23,7	29,3
Exportations	159,4	165,5	179,4	198,1	213,8	225,6	242,6
Importations	142,2	149,8	158,7	169,4	180,5	189,4	213,3
Produit intérieur brut nominal	**283,1**	**286,5**	**293,4**	**311,1**	**329,3**	**338,2**	**359,4**

TABLEAU 1 (SUITE)

(en milliards de dollars)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Produit intérieur brut réel (en dollars enchaînés de 1997)	**376,7**	**405,0**	**429,1**	**436,8**	**450,1**	**457,6**	**470,3**
Consommation	207,1	216,6	227,2	232,3	241,3	248,9	256,9
Gouvernement	72,0	75,1	77,8	81,3	84,5	88,3	91,1
Construction résidentielle	16,8	18,8	20,1	22,2	24,3	25,1	26,1
Construction non résidentielle	10,2	11,3	10,0	10,0	10,2	10,3	9,8
Matériel et outillage	31,3	34,2	36,2	34,9	32,4	35,4	38,1
Exportations	260,4	289,8	312,5	304,4	308,6	307,6	323,8
Importations	223,3	241,9	259,6	247,2	251,8	262,1	280,0
Produit intérieur brut nominal	**377,9**	**409,0**	**440,8**	**454,0**	**477,9**	**493,8**	**516,8**

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

TABLEAU 2 CROISSANCE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT DE L'ONTARIO DE 1991 À 2004

(variation en pourcentage)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Produit intérieur brut réel (en dollars enchaînés de 1997)	**-3,9**	**0,9**	**1,0**	**5,9**	**3,5**	**1,1**	**4,5**
Consommation	-1,9	1,4	1,3	3,1	1,9	2,3	4,8
Gouvernement	4,5	0,4	-0,7	1,1	0,7	-3,7	-0,1
Construction résidentielle	-15,9	4,5	-8,7	2,0	-14,0	9,6	14,5
Construction non résidentielle	-4,9	-12,9	-18,7	-12,2	-2,7	21,5	9,2
Matériel et outillage	-7,2	2,4	-4,4	14,6	9,9	6,7	23,3
Exportations	-3,0	3,9	8,4	10,4	7,9	5,6	7,5
Importations	-0,7	5,3	5,9	6,8	6,6	4,9	12,6
Produit intérieur brut nominal	**0,1**	**1,2**	**2,4**	**6,0**	**5,9**	**2,7**	**6,3**

TABLEAU 2 (SUITE)

(variation en pourcentage)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Produit intérieur brut réel (en dollars enchaînés de 1997)	**4,8**	**7,5**	**5,9**	**1,8**	**3,0**	**1,7**	**2,8**
Consommation	3,5	4,6	4,9	2,2	3,9	3,2	3,2
Gouvernement	2,0	4,4	3,6	4,6	3,9	4,5	3,1
Construction résidentielle	-1,8	11,6	7,1	10,0	9,6	3,2	4,1
Construction non résidentielle	1,6	11,4	-11,8	-0,3	2,4	1,3	-5,2
Matériel et outillage	6,8	9,4	5,9	-3,8	-7,0	9,2	7,7
Exportations	7,3	11,3	7,8	-2,6	1,4	-0,3	5,3
Importations	4,7	8,4	7,3	-4,8	1,9	4,1	6,9
Produit intérieur brut nominal	**5,2**	**8,2**	**7,8**	**3,0**	**5,3**	**3,3**	**4,7**

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

TABLEAU 3 CERTAINS INDICATEURS ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO DE 1991 À 2004

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Ventes au détail (en milliards de dollars)	69,6	71,5	74,5	80,0	83,3	83,8	90,9
Mises en chantier de logements (en milliers)	52,8	55,8	45,1	46,6	35,8	43,1	54,1
Revenu des particuliers (en milliards de dollars)	247,7	253,8	256,1	260,7	271,4	276,3	289,5
Bénéfices des entreprises avant impôt (en milliards de dollars)	14,6	14,5	17,9	27,9	33,1	34,2	37,5
Indice des prix à la consommation (1992 = 100)	99,0	100,0	101,8	101,8	104,3	105,9	107,9
Population active (en milliers)	5 545	5 526	5 542	5 544	5 584	5 673	5 771
Emplois (en milliers)	5 015	4 929	4 935	5 009	5 093	5 158	5 283
Taux de chômage (en pourcentage)	9,6	10,8	11,0	9,7	8,8	9,1	8,4

TABLEAU 3 (SUITE)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Ventes au détail (en milliards de dollars)	97,5	104,6	111,5	114,3	121,0	125,1	129,1
Mises en chantier de logements (en milliers)	53,8	67,2	71,5	73,3	83,6	85,2	85,1
Revenu des particuliers (en milliards de dollars)	304,7	321,7	347,7	361,2	370,2	381,2	395,6
Bénéfices des entreprises avant impôt (en milliards de dollars)	39,5	49,7	54,4	49,6	59,2	57,4	65,9
Indice des prix à la consommation (1992 = 100)	108,9	111,0	114,2	117,7	120,1	123,3	125,6
Population active (en milliers)	5 876	6 016	6 170	6 327	6 499	6 672	6 775
Emplois (en milliers)	5 451	5 633	5 814	5 926	6 035	6 208	6 316
Taux de chômage (en pourcentage)	7,2	6,4	5,8	6,3	7,1	7,0	6,8

Sources : Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et Société canadienne d'hypothèques et de logement.

TABLEAU 4 VARIATION ANNUELLE DE CERTAINS INDICATEURS ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO DE 1991 À 2004

(variation en pourcentage)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Ventes au détail	n.d.	2,7	4,2	7,5	4,0	0,7	8,5
Mises en chantier de logements	-15,7	5,6	-19,1	3,3	-23,2	20,2	25,6
Revenu des particuliers	2,5	2,5	0,9	1,8	4,1	1,8	4,8
Bénéfices des entreprises avant impôt	-26,0	-0,8	23,1	55,8	18,7	3,3	9,9
Indice des prix à la consommation	4,7	1,0	1,8	0,0	2,5	1,5	1,9
Population active	0,2	-0,3	0,3	0,0	0,7	1,6	1,7
Emplois	-3,4	-1,7	0,1	1,5	1,7	1,3	2,4

TABLEAU 4 (SUITE)

(variation en pourcentage)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Ventes au détail	7,2	7,3	6,6	2,5	5,9	3,4	3,2
Mises en chantier de logements	-0,4	24,9	6,4	2,5	14,1	1,9	-0,1
Revenu des particuliers	5,2	5,6	8,1	3,9	2,5	3,0	3,8
Bénéfices des entreprises avant impôt	5,2	25,9	9,3	-8,7	19,3	-2,9	14,7
Indice des prix à la consommation	0,9	1,9	2,9	3,1	2,0	2,7	1,9
Population active	1,8	2,4	2,6	2,5	2,7	2,7	1,5
Emplois	3,2	3,3	3,2	1,9	1,8	2,9	1,7

Sources : Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et Société canadienne d'hypothèques et de logement.

TABLEAU 5 CYCLES ÉCONOMIQUES EN ONTARIO

Récessions			Reprises et expansions	
Trimestres pendant lesquels il y a eu récession	Durée (trimestres)	Diminution du PIB réel de la pointe jusqu'au creux	Trimestres pendant lesquels il y a eu expansion	Durée (trimestres)
1954 : T1 – 1954 : T2	2	-1,5 %	1954 : T3 – 1957 : T3	13
1957 : T4 – 1958 : T2	3	-1,7 %	1958 : T3 – 1974 : T3	65
1974 : T4 – 1975 : T1	2	-0,6 %	1975 : T2 – 1979 : T3	18
1979 : T4 – 1980 : T3	4	-2,2 %	1980 : T4 – 1981 : T4	5
1982 : T1 – 1982 : T3	3	-5,2 %	1982 : T4 – 1989 : T4	29
1990 : T1 – 1991 : T1	5	-7,7 %	1991 : T2 – 1992 : T1	4
1992 : T2 – 1992 : T3	2	-0,9 %	1992 : T4 – 2003 : T1	41
2003 : T2 – 2003 : T3	2	-1,0 %	2003 : T4 –	
Moyenne	3	-2,6 %	Moyenne	25
Pondérée selon la durée de la récession		-3,3 %		

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

TABLEAU 6

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT RÉEL DE L'ONTARIO PAR INDUSTRIE SELON LES PRIX DE BASE DE 2001 À 2004

(en millions de dollars enchaînés de 1997)

	2001	2002	2003	2004
Industries productrices de biens	**123 349**	**127 407**	**128 011**	**131 293**
Industries primaires	7 642	7 810	7 708	8 174
Services publics	10 042	10 115	9 826	9 929
Construction	19 961	21 055	21 946	21 776
Fabrication[1]	85 502	88 306	88 266	91 414
Industries productrices de services	**279 905**	**288 918**	**295 338**	**304 671**
Commerce de gros	26 496	28 147	29 777	31 745
Commerce de détail	20 943	21 549	22 209	22 929
Transport et entreposage	16 567	16 855	16 997	17 635
Industrie de l'information et industrie culturelle (y compris les télécommunications)	17 465	18 323	18 925	19 004
Finance, assurances, services immobiliers et services de location et de location à bail	88 161	91 373	93 010	96 178
Services professionnels et administratifs	30 098	31 306	32 142	32 788
Services d'enseignement	17 023	16 746	16 806	17 044
Soins de santé et assistance sociale	22 033	22 670	23 457	24 151
Arts, spectacles et loisirs	3 744	4 027	4 147	4 164
Hébergement et services de restauration	9 016	9 120	8 594	8 746
Autres services	9 279	9 488	9 581	9 707
Administration publique	19 492	19 944	20 548	20 923
Production totale	**403 543**	**416 813**	**423 890**	**435 703**

Nota :

1. On trouvera plus de précisions sur les industries de fabrication au tableau 8.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

TABLEAU 7 CROISSANCE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT RÉEL DE L'ONTARIO PAR INDUSTRIE SELON LES PRIX DE BASE DE 2001 À 2004

(variation en pourcentage)

	2001	2002	2003	2004
Industries productrices de biens	**-2,2**	**3,3**	**0,5**	**2,6**
Industries primaires	-1,1	2,2	-1,3	6,0
Services publics	1,7	0,7	-2,9	1,1
Construction	7,6	5,5	4,2	-0,8
Fabrication[1]	-4,9	3,3	0,0	3,6
Industries productrices de services	**3,6**	**3,2**	**2,2**	**3,2**
Commerce de gros	1,0	6,2	5,8	6,6
Commerce de détail	4,9	2,9	3,1	3,2
Transport et entreposage	3,0	1,7	0,8	3,8
Industrie de l'information et industrie culturelle (y compris les télécommunications)	9,4	4,9	3,3	0,4
Finance, assurances, services immobiliers et services de location et de location à bail	6,0	3,6	1,8	3,4
Services professionnels et administratifs	-0,3	4,0	2,7	2,0
Services d'enseignement	0,1	-1,6	0,4	1,4
Soins de santé et assistance sociale	2,6	2,9	3,5	3,0
Arts, spectacles et loisirs	5,1	7,6	3,0	0,4
Hébergement et services de restauration	3,7	1,2	-5,8	1,8
Autres services	3,4	2,2	1,0	1,3
Administration publique	1,7	2,3	3,0	1,8
Production totale	**1,8**	**3,3**	**1,7**	**2,8**

Nota :

1. On trouvera plus de précisions sur les industries de fabrication au tableau 9.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

TABLEAU 8 PRODUIT INTÉRIEUR BRUT RÉEL DE L'ONTARIO POUR CERTAINES INDUSTRIES DE FABRICATION SELON LES PRIX DE BASE DE 2001 À 2004

(en millions de dollars enchaînés de 1997)

	2001	2002	2003	2004
Fabrication	**85 502**	**88 306**	**88 266**	**91 414**
Aliments, boissons et produits du tabac	9 712	9 718	9 518	10 013
Produits textiles, vêtements et produits en cuir	2 059	2 022	1 858	1 789
Produits en bois et meubles	4 863	5 147	5 296	5 352
Produits en papier et impression	6 543	6 742	6 995	6 849
Produits chimiques et du pétrole	8 168	8 565	8 842	9 456
Produits en plastique et en caoutchouc	5 543	6 160	6 057	6 170
Première transformation des métaux et produits métalliques	12 177	12 595	12 336	12 783
Machines	6 262	6 419	6 154	6 337
Produits électriques et électroniques	8 080	6 931	6 982	7 435
Matériel de transport	17 874	18 952	19 126	20 147
Autres activités de fabrication	3 949	4 113	4 312	4 348

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

TABLEAU 9 CROISSANCE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT RÉEL DE L'ONTARIO POUR CERTAINES INDUSTRIES DE FABRICATION SELON LES PRIX DE BASE DE 2001 À 2004

(variation en pourcentage)

	2001	2002	2003	2004
Fabrication	**-4,9**	**3,3**	**0,0**	**3,6**
Aliments, boissons et produits du tabac	3,5	0,1	-2,1	5,2
Produits textiles, vêtements et produits en cuir	-7,1	-1,8	-8,1	-3,7
Produits en bois et meubles	2,6	5,8	2,9	1,0
Produits en papier et impression	4,0	3,0	3,7	-2,1
Produits chimiques et du pétrole	9,1	4,9	3,2	6,9
Produits en plastique et en caoutchouc	-5,2	11,1	-1,7	1,9
Première transformation des métaux et produits métalliques	-3,8	3,4	-2,1	3,6
Machines	-4,1	2,5	-4,1	3,0
Produits électriques et électroniques	-26,3	-14,2	0,7	6,5
Matériel de transport	-10,8	6,0	0,9	5,3
Autres activités de fabrication	3,9	4,1	4,8	0,8

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

TABLEAU 10 INDICATEURS DU MARCHÉ DU LOGEMENT DE L'ONTARIO DE 2001 À 2004

		2001	2002	2003	2004
Marché des logements neufs					
Construction résidentielle	(en millions de dollars courants)	24 678	28 331	30 751	33 854
	Variation en pourcentage	13,3	14,8	8,5	10,1
Construction résidentielle réelle	(en millions de dollars de 1997)	22 164	24 299	25 069	26 096
	Variation en pourcentage	10,0	9,6	3,2	4,1
Mises en chantier de logements	(nbre de logements)	73 282	83 597	85 180	85 114
	Variation en pourcentage	2,5	14,1	1,9	-0,1
Répartition : logements individuels en secteur urbain	(nbre de logements)	34 861	44 980	40 849	41 101
	Variation en pourcentage	-2,0	29,0	-9,2	0,6
logements multiples en secteur urbain	(nbre de logements)	35 401	34 635	40 082	38 795
	Variation en pourcentage	11,1	-2,2	15,7	-3,2
Indice des prix des logements neufs	(1997 = 100)	110,8	114,9	120,0	126,7
	Variation en pourcentage	3,1	3,7	4,4	5,6
Marché de la revente					
Reventes de logements	(nbre de logements)	162 318	178 058	184 457	197 354
	Variation en pourcentage	10,3	9,7	3,6	7,0
Prix moyen des logements revendus	(en dollars)	193 357	210 901	226 824	245 229
	Variation en pourcentage	5,2	9,1	7,5	8,1

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Association canadienne de l'immeuble et ministère des Finances de l'Ontario.

TABLEAU 11 — CERTAINS INDICATEURS FINANCIERS DE 1991 À 2004

(en pourcentage)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Taux d'intérêt							
Taux d'escompte	9,0	6,8	5,1	5,8	7,1	4,5	3,5
Taux préférentiel	9,9	7,5	5,9	6,9	8,6	6,1	5,0
Obligations d'État (10 ans)	9,4	8,1	7,2	8,4	8,1	7,2	6,1
Bons du Trésor (3 mois)	8,7	6,6	4,8	5,5	6,9	4,2	3,3
Taux d'hypothèque							
5 ans	11,1	9,5	8,8	9,5	9,2	7,9	7,1
1 an	10,1	7,9	6,9	7,8	8,4	6,2	5,5
Endettement des ménages canadiens*							
Consommation	21,5	21,3	21,3	22,7	23,5	24,6	26,2
Hypothèque	55,8	59,2	62,2	65,3	65,4	67,1	68,5
Total	77,3	80,5	83,5	88,0	88,9	91,8	94,7

TABLEAU 11 (SUITE)

(en pourcentage)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Taux d'intérêt							
Taux d'escompte	5,1	4,9	5,8	4,3	2,7	3,2	2,5
Taux préférentiel	6,6	6,4	7,3	5,8	4,2	4,7	4,0
Obligations d'État (10 ans)	5,3	5,6	5,9	5,5	5,3	4,8	4,6
Bons du Trésor (3 mois)	4,7	4,7	5,5	3,8	2,6	2,9	2,2
Taux d'hypothèque							
5 ans	6,9	7,6	8,3	7,4	7,0	6,4	6,2
1 an	6,5	6,8	7,9	6,1	5,2	4,8	4,6
Endettement des ménages canadiens*							
Consommation	27,7	28,3	29,7	30,3	31,1	32,8	34,8
Hypothèque	69,0	68,6	67,1	66,7	69,1	72,0	75,9
Total	96,6	96,9	96,8	97,0	100,2	104,7	110,8

* Pourcentage du revenu disponible des particuliers que représente la dette des ménages canadiens.

Nota : Toutes les données sont des moyennes annuelles.

Sources : Statistique Canada et Banque du Canada.

TABLEAU 12 — CROISSANCE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT RÉEL DE L'ONTARIO ET DES PAYS DU G-7 DE 1991 À 2004

(en pourcentage)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Ontario	-3,9	0,9	1,0	5,9	3,5	1,1	4,5
Canada	-2,1	0,9	2,3	4,8	2,8	1,6	4,2
France	1,0	1,3	-0,9	1,9	1,8	1,0	1,9
Allemagne	5,1	1,8	-1,1	2,4	1,8	0,8	1,5
Italie	1,4	0,7	-0,9	2,3	3,0	1,0	2,0
Japon	3,4	1,0	0,2	1,1	2,0	3,4	1,8
Royaume-Uni	-1,4	0,2	2,3	4,4	2,9	2,8	3,3
États-Unis	-0,2	3,3	2,7	4,0	2,5	3,7	4,5

TABLEAU 12 (SUITE)

(en pourcentage)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Ontario	4,8	7,5	5,9	1,8	3,0	1,7	2,8
Canada	4,1	5,5	5,2	1,8	3,4	2,0	2,9
France	3,6	3,2	4,2	2,1	1,1	0,5	2,3
Allemagne	1,7	1,9	3,1	1,0	0,1	-0,1	1,0
Italie	1,7	1,7	3,2	1,7	0,4	0,4	1,0
Japon	-1,0	-0,1	2,4	0,2	-0,3	1,5	2,6
Royaume-Uni	3,1	2,9	3,9	2,3	1,8	2,2	3,1
États-Unis	4,2	4,5	3,7	0,8	1,6	2,7	4,2

Nota : L'adoption des nouveaux systèmes de comptabilité nationale, qu'il s'agisse du Système de comptabilité nationale de 1993 (SNA93) ou du Système européen des comptes nationaux et régionaux de 1995 (ESA95), se déroule à un rythme inégal parmi les pays membres de l'OCDE, aussi bien en ce qui concerne les variables qu'en ce qui touche la période couverte. En conséquence, nombre de séries nationales présentent des ruptures. De surcroît, certains pays utilisent des indices de prix en chaîne pour calculer le PIB réel et les composantes des dépenses. Ces chiffres sont rajustés selon les jours ouvrables et peuvent donc différer de la base utilisée pour les projections officielles.

Sources : OCDE, U.S. Bureau of Economic Analysis et Statistique Canada.

TABLEAU 13 CROISSANCE DE L'EMPLOI EN ONTARIO ET DANS LES PAYS DU G-7 DE 1991 À 2004

(en pourcentage)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Ontario	-3,4	-1,7	0,1	1,5	1,7	1,3	2,4
Canada	-1,7	-1,0	0,5	2,1	1,7	0,9	2,1
France	0,2	-0,6	-1,2	0,1	0,9	0,4	0,4
Allemagne	1,7	-1,9	-1,8	-0,2	0,1	-0,3	-0,1
Italie	1,4	-1,1	-4,1	-1,6	-0,6	0,5	0,4
Japon	1,9	1,1	0,2	0,1	0,1	0,4	1,1
Royaume-Uni	-3,2	-2,8	-0,7	1,0	1,1	0,9	1,8
États-Unis	-0,9	0,7	1,5	2,3	1,5	1,5	2,3

TABLEAU 13 (SUITE)

(en pourcentage)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Ontario	3,2	3,3	3,2	1,9	1,8	2,9	1,7
Canada	2,5	2,6	2,6	1,3	2,4	2,3	1,8
France	1,5	2,0	2,7	1,7	0,7	-0,1	-0,1
Allemagne	1,2	1,4	1,9	0,4	-0,6	-1,0	0,4
Italie	1,1	1,3	1,9	2,1	1,5	1,0	0,3
Japon	-0,7	-0,8	-0,2	-0,5	-1,3	-0,2	0,2
Royaume-Uni	1,0	1,4	1,2	0,8	0,8	0,9	0,9
États-Unis	1,5	1,5	2,5	0,0	-0,3	0,9	1,1

Sources : FMI et Statistique Canada.

TABLEAU 14 TAUX DE CHÔMAGE EN ONTARIO ET DANS LES PAYS DU G-7 DE 1991 À 2004

(en pourcentage)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Ontario	9,6	10,8	11,0	9,7	8,8	9,1	8,4
Canada	10,3	11,2	11,4	10,4	9,6	9,7	9,2
France	9,5	10,4	11,7	12,1	11,5	12,1	12,1
Allemagne	5,3	6,2	7,5	8,0	7,7	8,4	9,2
Italie	8,6	8,8	10,2	11,2	11,7	11,7	11,8
Japon	2,1	2,2	2,5	2,9	3,2	3,4	3,4
Royaume-Uni	7,9	9,9	10,4	9,5	8,6	8,1	7,0
États-Unis	6,8	7,5	6,9	6,1	5,6	5,4	4,9

TABLEAU 14 (SUITE)

(en pourcentage)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Ontario	7,2	6,4	5,8	6,3	7,1	7,0	6,8
Canada	8,4	7,6	6,8	7,2	7,7	7,6	7,2
France	11,5	10,8	9,4	8,7	9,0	9,8	10,0
Allemagne	8,7	8,0	7,3	7,4	8,2	9,1	9,3
Italie	11,9	11,5	10,7	9,6	9,1	8,8	8,1
Japon	4,1	4,7	4,7	5,0	5,4	5,3	4,7
Royaume-Uni	6,2	6,0	5,5	5,1	5,2	5,0	4,7
États-Unis	4,5	4,2	4,0	4,8	5,8	6,0	5,5

Nota : Les données relatives au marché du travail des pays pertinents ont des définitions différentes et présentent de nombreuses ruptures, bien que ces dernières soient souvent mineures.

Sources : OCDE, U.S. Bureau of Labor Statistics et Statistique Canada.

TABLEAU 15 TAUX D'INFLATION DE L'IPC EN ONTARIO ET DANS LES PAYS DU G-7 DE 1991 À 2004

(en pourcentage)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Ontario	4,7	1,0	1,8	0,0	2,5	1,5	1,9
Canada	5,6	1,5	1,8	0,2	2,2	1,6	1,6
France	3,4	2,5	2,2	1,7	1,8	2,1	1,3
Allemagne	4,1	5,1	4,4	2,7	1,7	1,2	1,5
Italie	6,2	5,0	4,5	4,2	5,4	4,0	1,9
Japon	3,2	1,7	1,3	0,7	-0,1	0,1	1,7
Royaume-Uni	7,5	4,2	2,5	2,0	2,7	2,5	1,8
États-Unis	4,2	3,0	3,0	2,6	2,8	3,0	2,3

TABLEAU 15 (SUITE)

(en pourcentage)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Ontario	0,9	1,9	2,9	3,1	2,0	2,7	1,9
Canada	0,9	1,7	2,7	2,6	2,2	2,8	1,9
France	0,7	0,6	1,8	1,8	1,9	2,2	2,3
Allemagne	0,6	0,6	1,4	1,9	1,3	1,0	1,8
Italie	2,0	1,7	2,6	2,3	2,6	2,8	2,3
Japon	0,7	-0,3	-0,7	-0,7	-0,9	-0,3	0,0
Royaume-Uni	1,6	1,3	0,8	1,2	1,3	1,4	1,3
États-Unis	1,6	2,2	3,4	2,8	1,6	2,3	2,7

Sources : OCDE, U.S. Bureau of Labor Statistics et Statistique Canada.

TABLEAU 16 — TAUX DE CHANGE, G-7, DE 1991 À 2004

(devise étrangère par dollar canadien)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Euro*	–	–	–	–	–	–	–
France	4,925	4,380	4,390	4,066	3,637	3,752	4,211
Allemagne	1,449	1,292	1,282	1,188	1,044	1,104	1,251
Italie	1 082,8	1 019,6	1 219,8	1 180,7	1 186,9	1 131,6	1 228,5
Japon	117,6	104,8	86,2	74,8	68,5	79,8	87,3
Royaume-Uni	0,495	0,471	0,517	0,478	0,462	0,470	0,441
États-Unis	0,873	0,827	0,775	0,732	0,729	0,733	0,722

TABLEAU 16 (SUITE)

(devise étrangère par dollar canadien)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Euro*	–	0,631	0,730	0,721	0,674	0,632	0,618
France	3,968	–	–	–	–	–	–
Allemagne	1,183	–	–	–	–	–	–
Italie	1 168,2	–	–	–	–	–	–
Japon	87,8	76,3	72,6	78,4	79,7	82,7	83,1
Royaume-Uni	0,407	0,416	0,444	0,448	0,424	0,437	0,419
États-Unis	0,674	0,673	0,673	0,646	0,637	0,714	0,768

* En utilisation depuis le 4 janvier 1999.

Nota : Toutes les données sont des moyennes annuelles.

Source : Banque du Canada.

TABLEAU 17 PRINCIPALES MARCHANDISES[1] EXPORTÉES[2] À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE PAR L'ONTARIO EN 2004

	Valeur (en millions de dollars)	Pourcentage du total
Véhicules automobiles, pièces et accessoires	74 886	41,9
Machines et appareils	19 533	10,9
Machines, appareils et matériels électriques	8 873	5,0
Métaux non ferreux et produits connexes	8 140	4,5
Matières plastiques et ouvrages en ces matières	7 191	4,0
Pâte de bois, papier et produits connexes	5 653	3,2
Produits des industries alimentaires, boissons et tabacs	5 024	2,8
Ameublements de maison, enseignes et constructions préfabriquées	4 741	2,7
Métaux précieux, pierres et monnaies	3 920	2,2
Autres produits chimiques	3 758	2,1
Fonte, fer et acier	3 415	1,9
Bois et produits du bois	3 326	1,9
Produits minéraux	3 300	1,8
Ouvrages en fonte, fer ou acier	3 266	1,8
Produits pharmaceutiques	2 716	1,5
Matériel scientifique, professionnel et photographique; horloges	2 243	1,3
Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	1 869	1,0
Produits du règne végétal, graisses et huiles	1 818	1,0
Produits chimiques organiques	1 543	0,9
Animaux vivants et produits du règne animal	1 512	0,8
Produits chimiques inorganiques, éléments chimiques et composés	1 420	0,8
Matières textiles et ouvrages en ces matières	1 342	0,7
Ouvrages en pierre, ciment, produits céramiques et verre	1 335	0,7
Biens de navigation aérienne ou spatiale et leurs parties	1 120	0,6
Imprimés	766	0,4
Vêtements et accessoires	431	0,2
Peaux, cuirs, articles de voyage et fourrures	307	0,2
Jouets, jeux et articles pour sports	305	0,2
Véhicules et matériel pour voies ferrées et leurs parties	291	0,2
Ouvrages divers et objets d'art	226	0,1
Autres textiles et articles vestimentaires	213	0,1
Biens de navigation maritime et fluviale	73	0,0
Chaussures	27	0,0
Coiffures, parapluies, fleurs artificielles	25	0,0
Autres marchandises[3]	4 298	2,4
Total des exportations	**178 907**	**100,0**

Nota :

1. La définition que donne le ministère du Développement économique et du Commerce de l'Ontario du regroupement des produits s'appuie sur les codes à deux chiffres du Système harmonisé. Les données proviennent des douanes.
2. Les exportations intérieures excluent les réexportations.
3. Les autres marchandises comprennent les transactions spéciales.

Source : Industrie Canada.

TABLEAU 18 PRINCIPALES MARCHANDISES[1] IMPORTÉES À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE PAR L'ONTARIO EN 2004

	Valeur (en millions de dollars)	Pourcentage du total
Véhicules automobiles, pièces et accessoires	50 383	22,9
Machines et appareils	39 673	18,0
Machines, appareils et matériels électriques	24 283	11,0
Matières plastiques et ouvrages en ces matières	8 976	4,1
Matériel scientifique, professionnel et photographique; horloges	8 304	3,8
Autres produits chimiques	7 990	3,6
Métaux non ferreux et produits connexes	7 392	3,4
Produits pharmaceutiques	6 162	2,8
Produits des industries alimentaires, boissons et tabacs	5 769	2,6
Produits minéraux	5 283	2,4
Fonte, fer et acier	4 777	2,2
Produits du règne végétal, graisses et huiles	4 361	2,0
Pâte de bois, papier et produits connexes	4 277	1,9
Ameublements de maison, enseignes et constructions préfabriquées	4 144	1,9
Ouvrages en fonte, fer ou acier	3 958	1,8
Produits chimiques organiques	3 713	1,7
Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	3 452	1,6
Ouvrages en pierre, ciment, produits céramiques et verre	2 988	1,4
Matières textiles et ouvrages en ces matières	2 571	1,2
Vêtements et accessoires	2 571	1,2
Imprimés	2 437	1,1
Métaux précieux, pierres et monnaies	2 193	1,0
Jouets, jeux et articles pour sports	1 950	0,9
Bois et produits en bois	1 499	0,7
Animaux vivants et produits du règne animal	1 495	0,7
Biens de navigation aérienne ou spatiale et leurs parties	1 383	0,6
Produits chimiques inorganiques, éléments chimiques et composés	933	0,4
Véhicules et matériel pour voies ferrées et leurs parties	800	0,4
Peaux, cuirs, articles de voyage et fourrures	768	0,3
Ouvrages divers et objets d'art	694	0,3
Chaussures	690	0,3
Autres textiles et articles vestimentaires	542	0,2
Biens de navigation maritime et fluviale	278	0,1
Coiffures, parapluies, fleurs artificielles	166	0,1
Autres marchandises[2]	3 407	1,5
Total des importations	**220 263**	**100,0**

Nota :

1. La définition que donne le ministère du Développement économique et du Commerce de l'Ontario du regroupement des produits s'appuie sur les codes à deux chiffres du Système harmonisé. Les données proviennent des douanes.
2. Les autres marchandises comprennent les réexpéditions d'une province à l'autre en passant par un territoire étranger et les transactions spéciales.

Source : Industrie Canada.

TABLEAU 19 COMMERCE INTERNATIONAL[1] DE L'ONTARIO AVEC LES PRINCIPALES RÉGIONS EN 2004

	Exportations (en millions de dollars)	Pourcentage du total	Importations (en millions de dollars)	Pourcentage du total
États-Unis	162 075	90,6	152 281	69,1
Europe de l'Ouest	8 740	4,9	18 308	8,3
Europe de l'Est	489	0,3	1 066	0,5
Union européenne	7 441	4,2	17 556	8,0
Asie	3 583	2,0	30 312	13,8
Océanie (Pacifique)	832	0,5	706	0,3
Ceinture du Pacifique	4 183	2,3	29 742	13,5
Espace économique chinois[2]	1 464	0,8	14 721	6,7
Antilles	278	0,2	175	0,1
Amérique latine	1 653	0,9	13 849	6,3
Mexique	1 010	0,6	11 111	5,0
Moyen-Orient	907	0,5	783	0,4
Afrique	350	0,2	577	0,3
Réimportations (Canada)	0	0,0	2 205	1,0
Total	**178 907**	**100,0**	**220 263**	**100,0**

Nota :

1. Les données proviennent des douanes et ne comprennent pas les réexportations.
2. L'espace économique chinois comprend la Chine, Hong Kong et la Mongolie.

Source : Industrie Canada.

TABLEAU 20 COMMERCE INTERNATIONAL[1] DU CANADA AVEC LES PRINCIPALES RÉGIONS EN 2004

	Exportations (en millions de dollars)	Pourcentage du total	Importations (en millions de dollars)	Pourcentage du total
États-Unis	326 016	84,7	208 954	58,8
Europe de l'Ouest	22 330	5,8	47 455	13,3
Europe de l'Est	1 176	0,3	3 152	0,9
Union européenne	20 645	5,4	42 000	11,8
Asie	22 958	6,0	58 877	16,6
Océanie (Pacifique)	1 927	0,5	2 341	0,7
Ceinture du Pacifique	23 503	6,1	58 423	16,4
Espace économique chinois[2]	7 261	1,9	24 874	7,0
Antilles	870	0,2	1 420	0,4
Amérique latine	5 856	1,5	20 969	5,9
Mexique	2 871	0,7	13 409	3,8
Moyen-Orient	2 277	0,6	3 890	1,1
Afrique	1 620	0,4	4 980	1,4
Réimportations (Canada)	0	0,0	3 528	1,0
Total	**385 034**	**100,0**	**355 567**	**100,0**

Nota :

1. Les données proviennent des douanes et ne comprennent pas les réexportations.
2. L'espace économique chinois comprend la Chine, Hong Kong et la Mongolie.

Source : Industrie Canada.

TABLEAU 21 CERTAINES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DE L'ONTARIO DE 1986 À 2005[1]

	Estimations intercensitaires			Estimations postcensitaires[2]				
	1986	1991	1996	2001	2002	2003	2004	2005[5]
Population totale (en milliers)	9 438	10 428	11 083	11 898	12 102	12 260	12 407	12 541
Croissance annuelle moyenne par rapport à l'année précédente indiquée (en pourcentage)	1,4	2,0	1,2	1,4	1,7	1,3	1,2	1,1
Âge médian (en années)	31,9	33,3	35,0	36,7	37,0	37,4	37,7	n.d.
Répartition des groupes d'âge (en pourcentage)								
0 à 4	6,8	7,0	6,8	6,0	5,8	5,6	5,4	n.d.
5 à 14	13,4	13,1	13,5	13,5	13,4	13,2	13,0	n.d.
15 à 24	17,1	14,5	13,2	13,4	13,4	13,5	13,5	n.d.
25 à 44	32,1	34,2	32,9	31,5	31,3	30,9	30,6	n.d.
45 à 64	19,8	19,6	21,3	23,2	23,6	24,2	24,7	n.d.
65 à 74	6,5	7,0	7,3	7,0	6,9	6,9	6,9	n.d.
75 ans +	4,2	4,6	5,0	5,6	5,7	5,8	5,9	n.d.
Taux de fertilité total[3]	1,6	1,7	1,6	1,5	1,5	1,5	n.d.	n.d.
Espérance de vie (en années)[3]								
Femmes	80,0	80,8	81,3	82,2	82,2	n.d.	n.d.	n.d.
Hommes	73,7	75,0	75,9	77,5	77,7	n.d.	n.d.	n.d.
Familles (en milliers)[4]	2 445	2 727	2 933	3 191	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Ménages (en milliers)[4]	3 222	3 638	3 925	4 219	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Nota :

1. Les données sur la population sont celles du 1er juillet (année de recensement).
2. Les estimations de Statistique Canada sont fondées sur le recensement de 2001 et ont été rajustées pour tenir compte du sous-dénombrement net dans le cadre du recensement.
3. Données de l'année civile.
4. Les estimations couvrant les familles et les ménages sont tirées des données de recensement.
5. N'avaient pas encore été publiées au 25 octobre 2005.

Source : Statistique Canada.

TABLEAU 22 COMPOSANTES DE LA CROISSANCE DE LA POPULATION DE L'ONTARIO DE 1995-1996 À 2004-2005[1]

(en milliers)

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Population au début de la période	**10 950**	**11 083**	**11 228**	**11 367**	**11 506**
Naissances	143	136	133	131	131
Décès	78	80	80	80	81
Immigrants	116	119	106	92	117
Émigrants nets[3]	25	27	26	24	24
Variation nette du nombre de résidents non permanents	-10	-3	-3	6	16
Immigration interprovinciale	69	70	75	73	79
Émigration interprovinciale	72	68	66	56	57
Croissance de la population pendant la période	133	145	139	139	179
Population à la fin de la période[2]	**11 083**	**11 228**	**11 367**	**11 506**	**11 685**
Croissance de la population (en pourcentage)	1,2	1,3	1,2	1,2	1,6

TABLEAU 22 (SUITE)

(en milliers)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Population au début de la période	**11 685**	**11 898**	**12 102**	**12 260**	**12 407**
Naissances	128	129	129	131	131
Décès	81	81	84	86	89
Immigrants	150	153	110	128	130
Émigrants nets[3]	23	19	20	20	20
Variation nette du nombre de résidents non permanents	21	17	21	2	-10
Immigration interprovinciale	75	70	64	57	62
Émigration interprovinciale	56	65	64	64	71
Croissance de la population pendant la période	212	204	158	148	134
Population à la fin de la période[2]	**11 898**	**12 102**	**12 260**	**12 407**	**12 541**
Croissance de la population (en pourcentage)	1,8	1,7	1,3	1,2	1,1

Nota :

1. Les données couvrent la période du 1er juillet au 30 juin (année de recensement).
2. Le total des composantes ne correspond pas à la variation démographique totale en raison des erreurs résiduelles.
3. Émigrants nets = nombre d'émigrants plus personnes vivant temporairement à l'étranger moins émigrants de retour.

Source : Statistique Canada. Les estimations sont fondées sur le recensement de 2001 et ont été rajustées pour tenir compte du sous-dénombrement net dans le cadre du recensement.

TABLEAU 23 POPULATION ACTIVE DE L'ONTARIO DE 1991 À 2004

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Population active (en milliers)	5 545	5 526	5 542	5 544	5 584	5 673	5 771
Croissance annuelle de la population active (en pourcentage)	0,2	-0,3	0,3	0,0	0,7	1,6	1,7
Taux d'activité (en pourcentage)							
Hommes	76,4	75,1	74,3	73,4	72,7	72,5	72,8
Femmes	61,0	59,8	59,4	58,7	58,5	58,8	58,9
Répartition de la population							
Jeunes (15 à 24 ans)	18,6	18,1	17,3	16,8	16,4	16,2	15,9
Travailleurs plus âgés (45 ans+)	26,6	27,4	28,1	28,8	29,1	29,5	30,2

TABLEAU 23 (SUITE)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Population active (en milliers)	5 876	6 016	6 170	6 327	6 499	6 672	6 775
Croissance annuelle de la population active (en pourcentage)	1,8	2,4	2,6	2,5	2,7	2,7	1,5
Taux d'activité (en pourcentage)							
Hommes	72,5	73,1	73,3	73,4	73,7	74,3	74,1
Femmes	59,6	60,2	61,0	61,4	62,1	62,9	63,0
Répartition de la population (en pourcentage)							
Jeunes (15 à 24 ans)	15,8	16,1	16,4	16,3	16,4	16,3	16,2
Travailleurs plus âgés (45 ans+)	30,7	31,4	32,0	32,6	33,4	34,7	35,4

Source : Statistique Canada.

TABLEAU 24 EMPLOIS EN ONTARIO DE 1991 À 2004

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Total des emplois (en milliers)	5 015	4 929	4 935	5 009	5 093	5 158	5 283
Hommes	2 718	2 657	2 670	2 711	2 758	2 786	2 867
Femmes	2 297	2 272	2 264	2 298	2 334	2 372	2 417
Croissance annuelle de l'emploi (en pourcentage)	-3,4	-1,7	0,1	1,5	1,7	1,3	2,4
Création d'emplois nette (en milliers)	-176	-86	5	74	84	66	125
Emplois du secteur privé (en milliers)	3 368	3 271	3 246	3 315	3 431	3 507	3 560
Emplois du secteur public (en milliers)	983	983	968	964	938	893	872
Emplois liés au travail autonome (en milliers)	664	675	720	730	723	759	852
Emplois dans le secteur manufacturier (pourcentage du total)	18,1	17,5	16,7	16,8	17,3	17,6	17,7
Emplois dans le secteur des services (pourcentage du total)	71,6	72,6	73,7	73,7	73,5	73,5	73,3
Emplois à temps partiel (pourcentage du total)	18,2	18,5	19,6	19,0	18,8	19,3	19,2
Moyenne d'heures travaillées par semaine[1]	37,4	36,7	37,2	37,6	37,3	37,6	37,8

TABLEAU 24 (SUITE)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Total des emplois (en milliers)	5 451	5 633	5 814	5 926	6 035	6 208	6 316
Hommes	2 936	3 036	3 123	3 168	3 212	3 298	3 350
Femmes	2 515	2 597	2 691	2 758	2 824	2 910	2 966
Croissance annuelle de l'emploi (en pourcentage)	3,2	3,3	3,2	1,9	1,8	2,9	1,7
Création d'emplois nette (en milliers)	168	182	181	112	110	173	108
Emplois du secteur privé (en milliers)	3 707	3 815	3 929	4 051	4 115	4 240	4 276
Emplois du secteur public (en milliers)	867	922	982	996	1 036	1 047	1 106
Emplois liés au travail autonome (en milliers)	877	896	903	878	884	922	935
Emplois dans le secteur manufacturier (pourcentage du total)	18,1	18,5	18,6	18,0	18,2	17,8	17,6
Emplois dans le secteur des services (pourcentage du total)	73,2	72,7	72,8	73,5	73,4	73,6	73,9
Emplois à temps partiel (pourcentage du total)	18,7	18,0	18,0	17,9	18,3	18,5	18,1
Moyenne d'heures travaillées par semaine[1]	37,8	38,0	38,1	37,5	37,3	36,6	37,1

Nota :

1. Moyenne d'heures travaillées par semaine pour tous les emplois, en excluant les personnes qui ne sont pas au travail, durant la semaine de référence.

Source : Statistique Canada.

TABLEAU 25 — CHÔMAGE EN ONTARIO DE 1991 À 2004

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Total des chômeurs (en milliers)	530	597	608	535	491	515	488
Taux de chômage (en pourcentage)	9,6	10,8	11,0	9,7	8,8	9,1	8,4
Hommes	10,1	12,0	11,6	10,1	8,9	9,1	8,2
Femmes	9,0	9,4	10,3	9,1	8,7	9,1	8,8
RMR de Toronto[1]	9,6	11,3	11,3	10,4	8,6	9,1	8,0
Nord de l'Ontario	11,5	12,8	12,7	11,8	10,1	10,9	10,5
Jeunes (15 à 24 ans)	15,0	17,6	17,7	15,7	14,8	15,0	16,4
Travailleurs plus âgés (45 ans et plus)	6,8	7,6	7,7	7,1	6,5	6,4	6,0
Chômage (pourcentage du total)							
De longue durée (27 semaines et plus)	22,5	29,9	33,5	32,6	29,5	28,2	25,5
Jeunes (15 à 24 ans)	29,3	29,5	28,0	27,3	27,6	26,7	30,9
Travailleurs plus âgés (45 ans et plus)	19,0	19,2	19,8	21,2	21,6	20,9	21,5
Durée moyenne (en semaines)[2]	18,5	23,5	27,0	27,7	25,9	24,8	26,6
Jeunes (15 à 24 ans)	13,5	16,8	18,3	17,9	16,3	15,4	13,8
Travailleurs plus âgés (45 ans et plus)	22,6	30,1	34,1	35,0	33,4	31,1	42,2

TABLEAU 25 (SUITE)	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Total des chômeurs (en milliers)	425	383	356	401	463	464	459
Taux de chômage (en pourcentage)	7,2	6,4	5,8	6,3	7,1	7,0	6,8
Hommes	7,2	6,2	5,6	6,5	7,4	7,1	6,9
Femmes	7,3	6,5	6,0	6,2	6,8	6,8	6,6
RMR de Toronto[1]	7,0	6,1	5,5	6,3	7,4	7,7	7,5
Nord de l'Ontario	11,1	9,2	8,3	8,0	8,1	7,4	7,8
Jeunes (15 à 24 ans)	14,4	13,2	11,8	12,5	13,9	14,4	14,2
Travailleurs plus âgés (45 ans et plus)	5,4	4,2	4,0	4,4	4,7	4,7	4,5
Chômage (pourcentage du total)							
De longue durée (27 semaines et plus)	21,9	19,1	15,4	12,8	15,5	16,2	15,5
Jeunes (15 à 24 ans)	31,5	33,5	33,7	32,2	31,9	33,9	34,0
Travailleurs plus âgés (45 ans et plus)	22,7	20,9	22,4	22,8	22,1	23,5	23,4
Durée moyenne (en semaines)[2]	23,2	21,3	17,8	15,3	16,4	17,0	16,1
Jeunes (15 à 24 ans)	12,8	11,6	9,8	8,6	9,4	9,4	8,8
Travailleurs plus âgés (45 ans et plus)	39,0	34,2	28,4	25,7	24,5	27,3	24,2

Nota :

1. Région métropolitaine de recensement. La RMR de Toronto comprend la ville de Toronto; les régions de York, de Peel et de Halton (à l'exclusion de Burlington); Uxbridge, Pickering, Ajax, Mono, Orangeville, New Tecumseth et Bradford West Gwillimbury.
2. Avant 1997, les périodes de chômage de 100 semaines ou plus étaient inscrites comme s'il s'agissait de 99 semaines, car on ne traitait que deux chiffres. Cette contrainte ne s'applique pas aux années ultérieures à 1996.

Source : Statistique Canada.

TABLEAU 26 ASSURANCE-EMPLOI (A.-E.) ET AIDE SOCIALE EN ONTARIO DE 1991 À 2004

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Bénéficiaires ordinaires de l'a.-e. (en milliers)	319	322	294	228	181	180	151
Maximum de la rémunération assurable aux fins de l'a.-e. (en dollars)[1]	680	710	745	780	815	750	39 000
Allocation hebdomadaire max. d'a.-e. payable (en dollars)	408	426	425	429	448	413	413
Cotisation à l'a.-e.							
de l'employeur ($/100 $ de gains assurables)	3,15/3,92[2]	4,20	4,20	4,30	4,20	4,13	4,06
de l'employé ($/100 $ de gains assurables)	2,25/2,80[2]	3,00	3,00	3,07	3,00	2,95	2,90
Total des prestations d'a.-e. versées (en millions de dollars)[3]	5 362	5 845	5 406	4 511	3 796	3 653	3 436
Cotisations d'a.-e. versées (en millions de dollars)[3]	6 220	7 353	7 567	8 067	7 929	7 582	8 173
Bénéficiaires de l'aide sociale (en milliers)[5]	499	608	660	673	660	599	568

TABLEAU 26 (SUITE)	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Bénéficiaires ordinaires de l'a.-e. (en milliers)	131	110	101	122	136	142	136
Maximum de la rémunération assurable aux fins de l'a.-e. (en dollars)[1]	39 000	39 000	39 000	39 000	39 000	39 000	39 000
Allocation hebdomadaire max. d'a.-e. payable (en dollars)	413	413	413	413	413	413	413
Cotisation à l'a.-e.							
de l'employeur ($/100 $ de gains assurables)	3,78	3,57	3,36	3,15	3,08	2,94	2,77
de l'employé ($/100 $ de gains assurables)	2,70	2,55	2,40	2,25	2,20	2,10	1,98
Total des prestations d'a.-e. versées (en millions de dollars)[3]	3 141	3 051	2 787	3 524	4 328	4 342	4 429
Cotisations d'a.-e. versées (en millions de dollars)[3]	7 679	7 614	7 671	7 477	7 392	7 188[4]	6 723[4]
Bénéficiaires de l'aide sociale (en milliers)[5]	529	479	436	408	411	413	418

Nota :

1. À partir du 1er janvier 1997, les gains assurables hebdomadaires maximums de 750 $ ont été éliminés et remplacés par un maximum annuel de 39 000 $.
2. Les taux de cotisation pour 1991 ont été modifiés au milieu de l'année.
3. Les prestations d'a.-e. sont traitées selon la méthode de la comptabilité de caisse et les cotisations, selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
4. Les cotisations versées en 2003 et en 2004 sont des estimations du ministère des Finances de l'Ontario.
5. Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale de 1998 à 2004 englobe le programme Ontario au travail, le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, le programme d'aide pour soins temporaires et le programme Aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave. La *Loi sur le programme Ontario au travail* a été promulguée en mai 1998 et a remplacé la *Loi sur l'aide sociale générale*. La *Loi sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées* a été promulguée en juin 1998.

Sources : Statistique Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario.

TABLEAU 27 RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL EN ONTARIO DE 1991 À 2004

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Gains hebdomadaires moyens (en dollars)[1]	576,13	598,80	612,33	628,16	634,17	649,55	663,73
Augmentation (en pourcentage)	n.d.	3,9	2,3	2,6	1,0	2,4	2,2
Inflation de l'IPC (en pourcentage)	4,7	1,0	1,8	0,0	2,5	1,5	1,9
Augmentation des GHM moins l'inflation de l'IPC (en pourcentage)	n.d.	2,9	0,5	2,6	-1,5	0,9	0,3
GHM – secteur manufacturier (en dollars)	683,30	716,55	739,20	761,95	770,80	794,09	821,28
Augmentation (en pourcentage)	n.d.	4,9	3,2	3,1	1,2	3,0	3,4
Augmentation moins l'inflation de l'IPC (en pourcentage)	n.d.	3,9	1,4	3,1	-1,3	1,5	1,5
Augmentations obtenues par règlement (en pourcentage)[2]							
Tous les secteurs	4,7	2,7	1,0	0,4	1,0	1,1	1,2
Secteur public	5,0	2,6	0,5	0,1	0,2	0,3	0,7
Secteur privé	3,8	2,7	1,9	1,1	1,7	2,2	2,3
Jours-personnes perdus en raison de grèves et de lock-out (en milliers)	454	578	371	488	477	1 915	1 904
Salaire minimum – fin de l'année (taux horaire)	6,00	6,35	6,35	6,70	6,85	6,85	6,85

TABLEAU 27 (SUITE)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Gains hebdomadaires moyens (en dollars)[1]	672,67	683,70	700,12	712,88	726,21	734,78	748,10
Augmentation (en pourcentage)	1,3	1,6	2,4	1,8	1,9	1,2	1,8
Inflation de l'IPC (en pourcentage)	0,9	1,9	2,9	3,1	2,0	2,7	1,9
Augmentation des GHM moins l'inflation de l'IPC (en pourcentage)	0,4	-0,3	-0,5	-1,3	-0,1	-1,5	-0,1
GHM – secteur manufacturier (en dollars)	841,78	852,13	869,40	882,76	906,10	917,84	934,23
Augmentation (en pourcentage)	2,5	1,2	2,0	1,5	2,6	1,3	1,8
Augmentation moins l'inflation de l'IPC (en pourcentage)	1,6	-0,7	-0,9	-1,6	0,6	-1,4	-0,1
Augmentations obtenues par règlement (en pourcentage)[2]							
Tous les secteurs	1,6	2,1	2,6	3,0	3,0	3,1	2,8
Secteur public	1,3	1,4	2,7	2,9	2,9	3,5	3,1
Secteur privé	2,1	3,1	2,4	3,0	3,0	1,9	2,6
Jours-personnes perdus en raison de grèves et de lock-out (en milliers)	1 061	651	650	672	1 511	495	487
Salaire minimum – fin de l'année (taux horaire)	6,85	6,85	6,85	6,85	6,85	6,85	7,15

Nota :

1. Les gains hebdomadaires moyens (GHM) comprennent les heures supplémentaires. En 2001, Statistique Canada a cessé d'utiliser la Classification type des industries (CTI) de 1980 et a adopté le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) pour évaluer les GHM. Les données sur les GHM fondées sur le SCIAN remontent à 1991.
2. Les augmentations obtenues par règlement salarial portent sur les ententes salariales touchant 200 employés et plus, ministère du Travail de l'Ontario.

Sources : Statistique Canada, ministère du Travail de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

TABLEAU 28 EMPLOIS PAR PROFESSION EN ONTARIO DE 1993 À 2004

(en milliers)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Gestion	523	505	544	536	547	553
Affaires, finance et administration	972	978	983	981	974	1 012
Sciences naturelles et appliquées	268	273	304	294	327	355
Santé	254	254	248	243	258	254
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	387	425	395	396	397	418
Arts, culture, sports et loisirs	140	147	142	149	150	158
Ventes et services	1 138	1 132	1 153	1 186	1 201	1 237
Métiers, transports et machinerie	715	738	758	772	810	827
Professions propres au secteur primaire	154	148	142	141	142	138
Transformation, fabrication et services publics	383	408	424	460	478	500
Total	**4 935**	**5 009**	**5 093**	**5 158**	**5 283**	**5 451**

TABLEAU 28 (SUITE)

(en milliers)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Gestion	547	563	552	563	586	618
Affaires, finance et administration	1 032	1 056	1 115	1 118	1 145	1 200
Sciences naturelles et appliquées	399	428	454	446	448	435
Santé	264	278	293	322	332	345
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	437	451	467	472	473	475
Arts, culture, sports et loisirs	171	173	183	178	190	200
Ventes et services	1 282	1 339	1 358	1 392	1 450	1 432
Métiers, transports et machinerie	819	834	852	867	891	904
Professions propres au secteur primaire	152	143	130	124	131	134
Transformation, fabrication et services publics	530	550	523	553	563	573
Total	**5 633**	**5 814**	**5 926**	**6 035**	**6 208**	**6 316**

Nota : Groupes de professions fondés sur la Classification nationale des professions (CNP) de Statistique Canada de 2001.
Source : Statistique Canada.

TABLEAU 29 RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR PROFESSION EN ONTARIO DE 1993 À 2004

(en pourcentage)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Gestion	10,6	10,1	10,7	10,4	10,3	10,1
Affaires, finance et administration	19,7	19,5	19,3	19,0	18,4	18,6
Sciences naturelles et appliquées	5,4	5,5	6,0	5,7	6,2	6,5
Santé	5,1	5,1	4,9	4,7	4,9	4,7
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	7,8	8,5	7,8	7,7	7,5	7,7
Arts, culture, sports et loisirs	2,8	2,9	2,8	2,9	2,8	2,9
Ventes et services	23,1	22,6	22,6	23,0	22,7	22,7
Métiers, transports et machinerie	14,5	14,7	14,9	15,0	15,3	15,2
Professions propres au secteur primaire	3,1	2,9	2,8	2,7	2,7	2,5
Transformation, fabrication et services publics	7,8	8,1	8,3	8,9	9,1	9,2
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

TABLEAU 29 (SUITE)

(en pourcentage)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Gestion	9,7	9,7	9,3	9,3	9,4	9,8
Affaires, finance et administration	18,3	18,2	18,8	18,5	18,4	19,0
Sciences naturelles et appliquées	7,1	7,4	7,7	7,4	7,2	6,9
Santé	4,7	4,8	4,9	5,3	5,4	5,5
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	7,8	7,8	7,9	7,8	7,6	7,5
Arts, culture, sports et loisirs	3,0	3,0	3,1	2,9	3,1	3,2
Ventes et services	22,8	23,0	22,9	23,1	23,4	22,7
Métiers, transports et machinerie	14,5	14,3	14,4	14,4	14,4	14,3
Professions propres au secteur primaire	2,7	2,5	2,2	2,1	2,1	2,1
Transformation, fabrication et services publics	9,4	9,5	8,8	9,2	9,1	9,1
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Nota : Groupes de professions fondés sur la Classification nationale des professions (CNP) de Statistique Canada de 2001.
Source : Statistique Canada.

TABLEAU 30 SITUATION DE L'EMPLOI EN ONTARIO PAR INDUSTRIE DE 1995 À 2004

(en milliers)

	1995	1996	1997	1998	1999
Industries productrices de biens	**1 347**	**1 368**	**1 408**	**1 461**	**1 535**
Industries primaires	149	149	141	143	152
Agriculture	105	103	100	104	113
Fabrication	880	907	938	986	1 042
Construction	267	261	282	285	295
Services publics	50	51	48	48	46
Industries productrices de services	**3 745**	**3 790**	**3 875**	**3 990**	**4 098**
Commerce	763	781	802	809	845
Transport et entreposage	237	241	244	258	259
Finance, assurances, services immobiliers et services de location à bail	364	371	374	372	383
Services professionnels, scientifiques et techniques	300	313	349	375	397
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	170	178	194	207	222
Services d'enseignement	357	340	339	343	359
Soins de santé et assistance sociale	490	485	480	502	501
Information, culture et loisirs	231	234	248	247	261
Hébergement et services de restauration	291	311	316	334	338
Administration publique	305	290	277	281	280
Autres services	238	246	252	262	254
Total – emploi	**5 093**	**5 158**	**5 283**	**5 451**	**5 633**

TABLEAU 30 (SUITE) SITUATION DE L'EMPLOI EN ONTARIO PAR INDUSTRIE DE 1995 À 2004

(en milliers)

	2000	2001	2002	2003	2004
Industries productrices de biens	**1 579**	**1 572**	**1 608**	**1 641**	**1 649**
Industries primaires	134	119	112	113	113
Agriculture	99	83	77	82	79
Fabrication	1 080	1 066	1 097	1 102	1 109
Construction	321	337	346	371	369
Services publics	45	50	52	54	58
Industries productrices de services	**4 235**	**4 354**	**4 428**	**4 568**	**4 667**
Commerce	877	928	920	937	963
Transport et entreposage	274	278	279	289	300
Finance, assurances, services immobiliers et services de location à bail	381	390	389	409	430
Services professionnels, scientifiques et techniques	417	437	437	448	436
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	240	242	247	264	277
Services d'enseignement	365	357	368	375	390
Soins de santé et assistance sociale	537	563	584	613	636
Information, culture et loisirs	283	302	297	293	304
Hébergement et services de restauration	336	330	363	369	365
Administration publique	279	281	297	309	311
Autres services	245	246	246	262	257
Total – emploi	**5 814**	**5 926**	**6 035**	**6 208**	**6 316**

Nota : Groupes de professions fondés sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).
Source : Statistique Canada.

TABLEAU 31 CROISSANCE DE L'EMPLOI EN ONTARIO PAR INDUSTRIE DE 1995 À 2004

(variation en pourcentage)

	1995	1996	1997	1998	1999
Industries productrices de biens	**2,3**	**1,6**	**3,0**	**3,8**	**5,0**
Industries primaires	-3,9	0,1	-5,5	1,0	6,3
Agriculture	-6,8	-1,1	-3,3	4,1	8,8
Fabrication	4,4	3,0	3,4	5,2	5,7
Construction	-0,3	-2,4	7,9	1,2	3,5
Services publics	0,6	1,6	-5,5	-0,8	-2,7
Industries productrices de services	**1,4**	**1,2**	**2,2**	**3,0**	**2,7**
Commerce	-0,5	2,4	2,7	0,8	4,4
Transport et entreposage	3,8	1,4	1,5	5,4	0,5
Finance, assurances, services immobiliers et services de location à bail	2,1	2,1	0,7	-0,4	2,9
Services professionnels, scientifiques et techniques	6,7	4,4	11,3	7,6	5,9
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	7,7	4,6	8,9	7,0	6,9
Services d'enseignement	-1,3	-4,8	-0,2	1,1	4,7
Soins de santé et assistance sociale	0,2	-0,9	-1,2	4,6	-0,1
Information, cultures et loisirs	5,5	1,2	6,1	-0,5	5,6
Hébergement et services de restauration	1,4	7,1	1,5	5,8	1,2
Administration publique	-2,7	-5,0	-4,3	1,3	-0,4
Autres services	2,4	3,1	2,6	4,0	-3,2
Total – emploi	**1,7**	**1,3**	**2,4**	**3,2**	**3,3**

TABLEAU 31 (SUITE) CROISSANCE DE L'EMPLOI EN ONTARIO PAR INDUSTRIE DE 1995 À 2004

(variation en pourcentage)

	2000	2001	2002	2003	2004
Industries productrices de biens	**2,9**	**-0,4**	**2,3**	**2,1**	**0,5**
Industries primaires	-11,8	-10,9	-5,8	0,8	0,1
Agriculture	-12,9	-15,7	-7,2	5,7	-3,7
Fabrication	3,6	-1,3	2,9	0,5	0,6
Construction	8,8	5,0	2,6	7,4	-0,8
Services publics	-3,5	12,1	4,6	2,9	8,2
Industries productrices de services	**3,4**	**2,8**	**1,7**	**3,2**	**2,2**
Commerce	3,9	5,8	-0,9	1,8	2,8
Transport et entreposage	5,9	1,4	0,2	3,8	3,8
Finance, assurances, services immobiliers et services de location à bail	-0,5	2,3	-0,2	5,0	5,1
Services professionnels, scientifiques et techniques	5,1	4,7	0,0	2,6	-2,8
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	8,2	0,8	2,3	6,7	5,0
Services d'enseignement	1,8	-2,3	3,1	1,9	4,0
Soins de santé et assistance sociale	7,2	4,8	3,8	4,9	3,7
Information, cultures et loisirs	8,6	6,7	-1,6	-1,5	3,7
Hébergement et services de restauration	-0,6	-1,9	10,0	1,6	-1,1
Administration publique	-0,2	0,8	5,8	4,0	0,4
Autres services	-3,6	0,3	0,2	6,5	-1,9
Total – emploi	**3,2**	**1,9**	**1,8**	**2,9**	**1,7**

Nota : Groupes de professions fondés sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).
Source : Statistique Canada.

TABLEAU 32 NIVEAU D'EMPLOI EN ONTARIO, PAR RÉGION ÉCONOMIQUE, DE 1994 À 2004

(en milliers)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Ontario	**5 009**	**5 093**	**5 158**	**5 283**	**5 451**	**5 633**
Région :*						
Est	**698**	**672**	**673**	**684**	**721**	**747**
Ottawa (510)	517	497	505	512	538	550
Kingston-Pembroke (515)	181	175	168	172	183	197
Région du grand Toronto (530)[1]	**2 103**	**2 201**	**2 237**	**2 336**	**2 409**	**2 482**
Centre	**1 164**	**1 180**	**1 199**	**1 220**	**1 267**	**1 310**
Muskoka-Kawarthas (520)	132	144	145	146	148	156
Kitchener-Waterloo-Barrie (540)	470	466	475	493	512	541
Hamilton-péninsule de Niagara (550)	562	571	579	581	607	613
Sud-Ouest	**703**	**681**	**695**	**701**	**710**	**740**
London (560)	287	282	277	281	285	298
Windsor-Sarnia (570)	274	270	277	276	283	293
Stratford-péninsule Bruce (580)	143	129	141	144	142	148
Nord	**341**	**359**	**354**	**343**	**344**	**354**
Nord-Est (590)	234	246	245	239	240	245
Nord-Ouest (595)	107	113	109	104	104	110

TABLEAU 32 (SUITE)

(en milliers)

	2000	2001	2002	2003	2004
Ontario	**5 814**	**5 926**	**6 035**	**6 208**	**6 316**
Région :*					
Est	**757**	**784**	**794**	**816**	**819**
Ottawa (510)	571	592	596	617	614
Kingston-Pembroke (515)	186	192	199	199	205
Région du grand Toronto (530)[1]	**2 580**	**2 665**	**2 722**	**2 798**	**2 853**
Centre	**1 358**	**1 363**	**1 388**	**1 450**	**1 477**
Muskoka-Kawarthas (520)	160	152	155	175	179
Kitchener-Waterloo-Barrie (540)	550	559	579	596	611
Hamilton-péninsule de Niagara (550)	648	651	654	679	686
Sud-Ouest	**760**	**755**	**765**	**775**	**803**
London (560)	307	305	308	317	331
Windsor-Sarnia (570)	301	302	307	308	308
Stratford-péninsule Bruce (580)	152	148	151	150	164
Nord	**359**	**359**	**365**	**369**	**365**
Nord-Est (590)	248	251	251	253	254
Nord-Ouest (595)	111	108	113	116	111

* Les écarts types varient considérablement selon les régions et décroissent à mesure qu'augmente la taille de la région.

Nota :

Tous les chiffres représentent le niveau d'emploi annuel moyen.

1. La région économique de Toronto (530) est très semblable à la région du grand Toronto, mais ne comprend pas la ville de Burlington.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

TABLEAU 33 NIVEAU D'EMPLOI EN ONTARIO, PAR INDUSTRIE, PAR RÉGION ÉCONOMIQUE, 2004

(en milliers)

	Toutes les industries	Agriculture	Ressources[1]	Fabrication
Ontario	**6 316**	**79**	**35**	**1 109**
Région :				
Est	**819**	**12**	**3**	**83**
Ottawa (510)	614	9	...	57
Kingston-Pembroke (515)	205	3	3	26
Région du grand Toronto (530)	**2 853**	**8**	**3**	**515**
Centre	**1 477**	**28**	**4**	**303**
Muskoka-Kawarthas (520)	179	4	...	25
Kitchener-Waterloo-Barrie (540)	611	10	...	143
Hamilton-péninsule de Niagara (550)	686	14	2	135
Sud-Ouest	**803**	**28**	**2**	**172**
London (560)	331	10	...	61
Windsor-Sarnia (570)	308	7	...	76
Stratford-péninsule Bruce (580)	164	10	...	35
Nord	**365**	**3**	**22**	**35**
Nord-Est (590)	254	2	17	21
Nord-Ouest (595)	111	...	5	14

TABLEAU 33 (SUITE)

(en milliers)

	Construction	Distribution[2]	Finances, serv. prof. et gestion d'entreprises[3]	Information, culture et loisirs[4]
Ontario	**368**	**598**	**1 143**	**304**
Région :				
Est	**44**	**61**	**127**	**36**
Ottawa (510)	30	44	103	31
Kingston-Pembroke (515)	14	16	24	5
Région du grand Toronto (530)	**156**	**300**	**665**	**158**
Centre	**98**	**127**	**209**	**61**
Muskoka-Kawarthas (520)	16	16	25	7
Kitchener-Waterloo-Barrie (540)	45	51	85	18
Hamilton-péninsule de Niagara (550)	37	60	98	36
Sud-Ouest	**48**	**76**	**100**	**35**
London (560)	19	33	51	11
Windsor-Sarnia (570)	17	23	35	17
Stratford-péninsule Bruce (580)	12	19	14	7
Nord	**22**	**35**	**41**	**14**
Nord-Est (590)	14	23	29	10
Nord-Ouest (595)	7	12	12	4

TABLEAU 33 (SUITE)

(en milliers)

	Commerce de détail	Services personnels[5]	Enseignement
Ontario	**724**	**622**	**390**
Région :			
Est	**94**	**89**	**54**
Ottawa (510)	66	61	38
Kingston-Pembroke (515)	28	28	16
Région du grand Toronto (530)	**308**	**253**	**160**
Centre	**181**	**153**	**103**
Muskoka-Kawarthas (520)	26	18	12
Kitchener-Waterloo-Barrie (540)	70	58	43
Hamilton-péninsule de Niagara (550)	85	77	47
Sud-Ouest	**92**	**84**	**45**
London (560)	38	33	21
Windsor-Sarnia (570)	35	34	17
Stratford-péninsule Bruce (580)	19	17	7
Nord	**49**	**43**	**27**
Nord-Est (590)	36	29	19
Nord-Ouest (595)	13	14	8

TABLEAU 33 (SUITE)

(en milliers)

	Santé et assistance sociale	Administration publique
Ontario	**636**	**310**
Région :		
Est	**92**	**124**
Ottawa (510)	62	110
Kingston-Pembroke (515)	30	13
Région du grand Toronto (530)	**241**	**86**
Centre	**155**	**54**
Muskoka-Kawarthas (520)	24	6
Kitchener-Waterloo-Barrie (540)	60	25
Hamilton-péninsule de Niagara (550)	71	23
Sud-Ouest	**96**	**24**
London (560)	44	9
Windsor-Sarnia (570)	33	11
Stratford-péninsule Bruce (580)	19	4
Nord	**52**	**23**
Nord-Est (590)	38	15
Nord-Ouest (595)	14	7

Toutes les données sont des niveaux d'emplois annuels moyens.

Les données sous-régionales peuvent ne pas correspondre aux totaux régionaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

On ne tient pas compte des données sur l'emploi inférieures à 1 500 pour des raisons de fiabilité statistique.

Se reporter à la remarque sur les écarts types et sur la RGT du tableau 32.

Groupements d'industries fondés sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

Nota :

1. Comprend foresterie, pêche, extraction minière et extraction de pétrole et de gaz.
2. Comprend transport et entreposage, services publics et commerce de gros.
3. Comprend finance, assurances, services immobiliers et services de location à bail; gestion d'entreprises, services administratifs et autres services de soutien; et services professionnels, scientifiques et techniques.
4. Le secteur information, culture et loisirs comprend des industries telles que : édition; industries du film et de l'enregistrement sonore, radiotélévision et télécommunications; services d'information et de traitement des données; arts d'interprétation; sports-spectacles et industries connexes; établissements du patrimoine; divertissements, loisirs et jeux de hasard.
5. Comprend hébergement et services de restauration, et autres services (tels que réparations et entretien, services personnels et blanchissage, services religieux, services de subventions et services civiques, professionnels et autres).

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

TABLEAU 34 — RÉGIONS ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO[1]

Est	
Ottawa (510)	Comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry, Prescott et Russell, Leeds et Grenville, comté de Lanark et division d'Ottawa
Kingston-Pembroke (515)	Comté de Lennox et Addington, Hastings, Renfrew et Frontenac et division de Prince Edward
Centre	
Muskoka-Kawarthas (520)	Comtés de Northumberland, Peterborough, Haliburton, municipalité du district de Muskoka et division des lacs Kawartha
Kitchener-Waterloo-Barrie (540)	Comtés de Dufferin, Wellington et Simcoe et municipalité régionale de Waterloo
Hamilton-péninsule de Niagara (550)	Comté de Brant, municipalités régionales de Niagara, Haldimand-Norfolk, division de Hamilton et ville de Burlington dans la municipalité régionale de Halton
Région du grand Toronto[2]	
Toronto (530)	Division de Toronto, municipalités régionales de Durham, York, Peel et Halton (à l'exclusion de la ville de Burlington)
Sud-Ouest	
London (560)	Comtés d'Oxford, d'Elgin et de Middlesex
Windsor-Sarnia (570)	Comtés de Lambton et d'Essex et division de Chatham-Kent
Stratford-péninsule Bruce (580)	Comtés de Perth, Huron, Bruce et Grey
Nord	
Nord-Est (590)	Districts de Nipissing, Parry Sound, Manitoulin, Sudbury, Timiskaming, Cochrane, Algoma et division du grand Sudbury
Nord-Ouest (595)	Districts de Thunder Bay, Rainy River et Kenora

Nota :

1. Telles qu'elles sont définies dans la *Classification géographique type (CGT) 2001* de Statistique Canada.
2. La région économique 530 est très semblable à la région du grand Toronto, mais ne comprend pas la ville de Burlington.

ANNEXE VII

COMMENT PARTICIPER AUX CONSULTATIONS PRÉALABLES AU BUDGET DE 2006

COMMENT PARTICIPER AUX CONSULTATIONS PRÉALABLES AU BUDGET DE 2006

Le ministre des Finances mènera des consultations prébudgétaires auprès de particuliers, d'organisations, d'associations et d'autres acteurs dans diverses régions de la province dans le cadre du dialogue continu que le gouvernement McGuinty entretient avec la population ontarienne.

En particulier, le ministre des Finances souhaite entendre ce que les Ontariennes et Ontariens ont à dire sur ce que le gouvernement peut faire de plus pour assurer une économie productive et de meilleurs services pour les gens sans perdre de vue son plan d'éliminer le déficit d'ici 2008-2009.

Des renseignements sur les collectivités et lieux où le ministre envisage de se rendre seront affichés sur le site Web du ministère, à l'adresse *www.fin.gov.on.ca*, en novembre 2005. Les personnes intéressées à se présenter à l'une de ces consultations peuvent téléphoner, sans frais, au 1 800 668-5821 ou au 1 800 263-7776 (ATM).

Vous trouverez ci-dessous un complément d'information sur la façon de participer aux consultations préalables au budget de 2006.

MÉMOIRES

Les particuliers et les organisations peuvent envoyer leurs observations directement au ministre des Finances, par la poste, par courrier électronique ou par télécopieur.

Adresse postale
L'honorable Dwight Duncan
Ministre des Finances
a/s du Secrétariat du budget
Édifice Frost Nord, 3e étage
95, rue Grosvenor
Toronto (Ontario) M7A 1Z1

Adresse électronique
submissions@fin.gov.on.ca

Télécopieur
416 325-0969

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES EN LIGNE

Les particuliers peuvent aussi communiquer leurs idées relativement au budget de 2006 en remplissant à l'écran la formule se trouvant sur le site Web du ministère des Finances, à l'adresse *www.fin.gov.on.ca*. Pour ce faire, cliquer sur la mention « Donnez-nous votre avis » de la rubrique Dossiers d'actualité.